

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1894-1895



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1896

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1894-1895.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

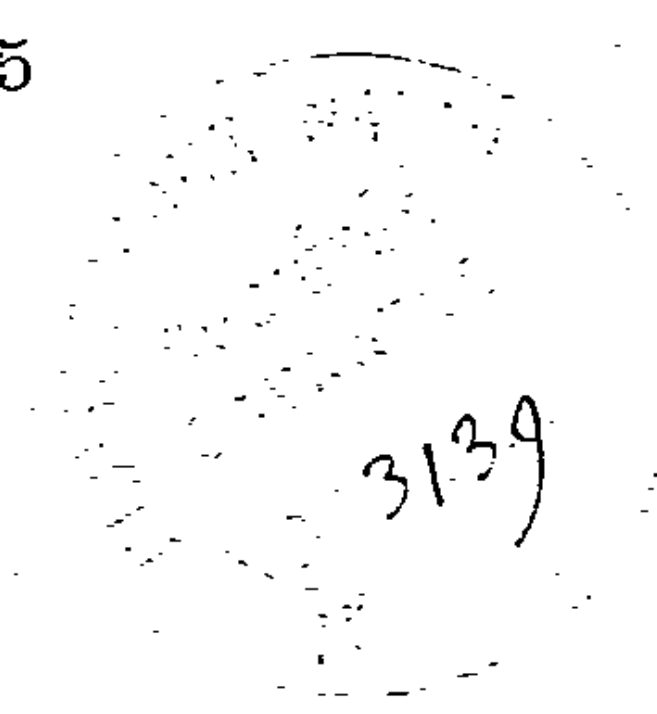
Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1894-1895



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1896

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 12 DÉCEMBRE 1895, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. ROBERTY.

La séance publique de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 12 décembre 1895.

M. Papin, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. le Préfet, plusieurs représentants de l'Administration municipale et de l'Université s'étaient joints à l'Académie.

M. le Préfet et M. le Premier-Président s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance à huit heures un quart et donné la parole à M. le docteur Coutan pour la lecture de son discours de réception. Le récipien-

daire avait pris pour sujet l'étude de la Cathédrale de Rouen, et a cherché notamment à déterminer l'époque exacte, les dimensions et l'emplacement de l'ancienne Cathédrale romane, élevée par l'Archevêque Maurille; et la date de la tour Saint-Romain, dont il a examiné avec compétence les détails extérieurs et intérieurs.

M. le Président a répondu à ce discours en démontrant l'insuffisance de la théorie de l'Art pour l'Art, et en développant l'influence de la foi, du cœur et de l'amour sur toutes les branches des conceptions artistiques.

M. l'abbé Auvray et M. Samuel Frère ont lu les rapports sur les prix Dumanoir et Octave Rouland, et invité les lauréats : Victor-Auguste Roussel, M^{lle} Augustine Rasse et M^{lle} Marie Querruel à venir recevoir leurs prix, qui leur ont été décernés par M. le Président aux applaudissements de l'auditoire.

La séance a été levée à dix heures un quart.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. le Dr COUTAN

MESSIEURS,

L'Académie, en me faisant l'honneur imprévu, autant qu'immérité, de siéger dans ses rangs, a songé peut-être à l'aphorisme de La Fontaine : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi. » Si j'ai conscience de ma petitesse, je n'entrevois guère les services que je puis rendre à la docte Compagnie. Aussi ma gratitude croît-elle avec le sentiment de mon impuissance. Je suis heureux de pouvoir remercier publiquement mes nouveaux collègues, parmi lesquels je distingue ceux qui ont donné à ma candidature l'appui de leur crédit. J'adresse mes remerciements à M. le Président de l'Académie (1), dont la haute bienveillance a rendu ma tâche si légère. Enfin, permettez-moi de saluer, au-delà de la tombe, mon confrère et ami, le docteur Levasseur. Dans un entretien, qui fut le dernier, il avait, à mon insu, soulevé les voiles de l'avenir, en me laissant entrevoir ma place

(1) M. Roberty, président de l'Eglise réformée de Rouen.

parmi vous. Il eût accueilli, avec une joie sincère, l'accomplissement de son pronostic. Il ne m'appartient pas, en ce jour, de vous parler de ce collègue, que vous avez tous connu et aimé. Je le louerai seulement d'avoir réalisé, en pleine liberté d'esprit, l'accord de sa science et de sa foi, comme Pasteur, le père de la médecine contemporaine, en a donné récemment le salutaire exemple.

S'il est avantageux d'arriver le dernier pour traiter un sujet, l'avantage a sa contre-partie, car on est exposé au péril des comparaisons. Ce n'est point sans appréhension et sans un vif sentiment de défiance personnelle, que je me suis décidé à aborder, devant cet auditoire d'élite, l'étude de la Cathédrale. Je sais l'aridité que le sujet va revêtir, en passant par ma bouche ; mais je veux espérer que mes auditeurs accorderont à mon discours une part de l'intérêt qu'ils portent à leur église métropolitaine.

Je n'ai garde d'oublier les écrivains de race qui m'ont ouvert la voie : Hyacinthe Langlois, cet artiste doublé d'un archéologue sagace ; Achille Deville, qui a laissé tant de preuves de son érudition ; Léon Fallue, l'historien de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen ; enfin l'illustre abbé Cochet, le maître de l'archéologie souterraine. Je songe surtout à mes prédécesseurs immédiats, à M. l'abbé Loth, dont tout le monde apprécie la plume élégante et facile, et à notre regretté collègue, le chanoine Sauvage, cet écrivain infatigable que la mort a surpris en pleine activité. Le premier a retracé, avec amour, l'histoire populaire de

la Cathédrale, depuis les origines jusqu'à nos jours. Le second a décrit le monument, dont il avait la tutelle, et guidé le lecteur à travers les parties de ce vaste ensemble. Ma tâche sera plus modeste. Je me propose simplement d'attirer l'attention sur quelques points laissés dans l'ombre par mes devanciers.

LA CATHÉDRALE ROMANE

L'histoire nous apprend qu'en 1063, Maurille consacra, en présence de Guillaume le Conquérant, la Cathédrale fondée, par son prédécesseur Robert II, à l'aurore du ^x^e siècle.

Quelle était cette église ? La réponse était demeurée jusqu'en ces derniers temps soumise aux conjectures. Chéruel écrivait, en 1843 : « Autant qu'on en peut juger par les quelques débris qui ont échappé aux flammes, et surtout en rapprochant cette église des grands édifices construits vers la même époque, c'était un monument de style sévère, gardant dans son plein cintre le souvenir de l'arcade romaine, et annonçant déjà, par l'élévation des voûtes et des tours, la hardiesse de l'architecture ogivale(1). » Les travaux entrepris, en 1886, dans le bras nord du transept, pour l'établissement des calorifères, ont contribué à éclairer la question. — Il est curieux de voir l'art de l'ingénieur venir parfois en aide à l'archéologie. C'est ainsi qu'à Saint-Ouen, aux cathédrales d'Orléans et de Chartres, et ailleurs, des fouilles pratiquées dans le même but ont amené la

(1) Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 8 et 9.

découverte d'édifices antérieurs. Le succès de ces recherches est dû, en principe, à la coutume qu'avaient les architectes du moyen âge de niveler sans déblayer. — Les fouilles de la Cathédrale, très circonscrites, n'ont mis au jour qu'une absidiole, une travée et quelques fragments disséminés, difficiles à identifier.

L'absidiole, en hémicycle, était ouverte à l'orient du croisillon nord, relativement étroit, puisque ses murs latéraux servent de fondations aux piliers qui divisent le transept actuel en trois nefs. On rencontra, près de l'emplacement de l'autel, un tombeau en pierre déjà exploré, et où le chanoine Sauvage crut reconnaître la sépulture de l'archevêque Jean d'Avranches, successeur immédiat de Maurille (1). La travée qui nous reste à décrire, et qui seule est visible maintenant, s'étend parallèlement à la première travée du chœur. Comprise entre deux massifs de maçonnerie, distants l'un de l'autre de quatre mètres, elle est beaucoup moins large que le bas-côté élevé sur son emplacement. Sur la paroi méridionale, voisine du chœur, est engagée une colonne, construite par assises, et remarquable par sa base encore en place. Celle-ci est caractérisée par trois tores en retraite, que séparent des gorges à peine excavées. Les deux tores inférieurs sont striés, en sens

(1) Sauvage, *les Souterrains de la Cathédrale de Rouen*, 1889, p. 22. « Ce fut là, dit-il, que nous découvrîmes, près du massif qui supportait l'autel, du côté de l'Evangile, un beau cercueil en pierre, avec entaille pour la tête, qui n'était autre que celui de l'archevêque Jean d'Avranches. Son couvercle en dos d'âne était situé seulement à un mètre au-dessous du sol actuel; il avait été brisé et visité sans doute au xvi^e siècle. »

inverse, de raies obliques qu'il ne faut pas confondre avec des câbles ou des torsades. Ce profil est rare, bien que Ruprich-Robert l'ait relevé sur une base de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen (1). Contre la paroi opposée, c'est-à-dire vers le nord, se dresse un pilier présentant de face une colonne engagée, et, dans les angles rentrants, deux colonnes monolithes simplement adossées. Leurs bases, sur plinthe carrée dépourvue de griffes, ont pour profil une gorge entre deux tores égaux, compris dans le même plan. Un beau chapiteau d'angle, trouvé dans les décombres, attire l'attention avec ses volutes enroulées sous les cornes du tailloir, et son rang d'ornements serrés en forme de collerette au-dessus de l'astragale. Cette collerette, dont Ruprich-Robert a signalé plusieurs exemples datant du XI^e siècle (2), se rencontre dans l'absidiole romane de Saint-Ouen, dite la tour aux clercs, à l'extérieur de l'ancienne abside de Saint-Gervais, et sur les chapiteaux romans de Fontaine-le-Bourg, qui peuvent compter parmi les plus beaux de la région. Le sol, en contre-bas d'environ deux mètres (3), a conservé son dallage primitif, et ce n'est pas sans émotion que le penseur et le croyant foulent aux pieds ces dalles vénérables, sur lesquelles se sont agenouillées des générations disparues depuis

(1) Ruprich-Robert, *l'Architecture normande aux XI^e et XII^e siècles*, pl. XLVI, fig. 14.

(2) Ruprich-Robert, *ouv. cit.*, pl. XI, fig. 4; pl. XLVII, fig. 1 et 2; et p. 117, fig., 104 et 105.

(3) Sauvage, *ouv. cit.* « Le sol primitif est situé à 1 mètre 93 au-dessous du dallage actuel. »

tant de siècles. Les caractères de cette construction, tels que le layage oblique des parements, la grossièreté des joints qui atteignent souvent deux centimètres d'épaisseur, l'ornementation des supports, permettent de la faire remonter jusqu'au ^xⁱ^e siècle et de l'identifier avec la cathédrale de Maurille.

Quel était le plan de cet édifice? Nul ne serait plus heureux que moi de répondre à cette question. En effet, si la paléontologie arrive à reconstituer la structure d'un animal, d'après un fragment de son squelette, l'archéologie aime à revoir, en esprit, les monuments dont les ruines elles-mêmes n'ont point péri. Je regrette de ne pouvoir présenter qu'une restitution incomplète et indécise sur plusieurs points. Les témoins de l'état primitif sont si rares que la réserve s'impose. Le chœur comprenait sans doute une ou deux travées, voûtées en berceau, auquel faisait suite une abside couverte par un cul-de-four. Un bas-côté accompagnait le chœur, soit qu'il se prolongeât autour de l'abside, soit qu'il se terminât, vers la naissance de celle-ci, par un chevet plat ou par une absidiole. Cette seconde hypothèse est la plus probable, si l'on songe à la rareté des déambulateurs en Normandie pendant le ^xⁱ^e siècle (1). La travée,

(1) « En Normandie, dit Viollet-le-Duc, les sanctuaires demeurent longtemps, jusqu'à la fin du ^xⁱ^e siècle, sans bas-côtés, et par conséquent sans chapelles absidales. » *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 456. Cette assertion ne doit pas être prise au pied de la lettre. En effet, Georges Bouet signalait, dès 1867, le déambulatoire roman de Sainte-Trinité de Fécamp (*Bulletin Monumental*, t. XXXIII, p. 5 et 6). M. Régnier en a constaté l'existence à Saint-Martin de Broglie (Eure), et à la cathédrale romane d'Evreux (*Correspondance historique et archéolo-*

que nous venons d'examiner; appartenait au bas-côté septentrional. Le chœur devait être élevé au-dessus d'une crypte, selon la tradition. Ainsi pourrait s'expliquer l'un des massifs de maçonnerie signalés tout à l'heure. Le massif opposé ne serait autre que le mur de clôture, du côté nord. En avant du chœur s'étendait le transept, simplement lambrissé et flanqué d'une absidiole orientée sur chaque bras. Quant à la nef, dont les substructions n'ont pas été exhumées jusqu'ici, on peut l'assimiler à celle de Jumièges encore debout, ou à la nef romane de Saint-Ouen, découverte pendant l'hiver de 1884 à 1885 (1).

LA TOUR SAINT-ROMAIN

La tour Saint-Romain est le seul témoin survivant du terrible incendie qui anéantit, l'an 1200, la cathédrale romane (2). On peut attribuer sa préservation à

gique, t. II, 1893, p. 97-99). J'en ai moi-même observé des témoins dans l'église de Vernon (Eure).

(1) Cf. d'Estaintot et de Vesly, procès-verbal relatif aux fouilles de Saint-Ouen, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VI, 1883, p. 473-498, et G. A. Prevost, Fouilles à Saint-Ouen de Rouen, *Revue de l'Art chrétien*, XXVIII^e année, 1883, p. 338-351, § 1, spécialement.

(2) « Eodem rursus anno, IV idus Aprilis (a), in nocte Paschæ, ex chronico Rotomagensi apud Labbeum,, combusta est tota ecclesia Rotomagensis cum omnibus campanis, libris et ornamentis ecclesiæ, et maxima pars civitatis, et multæ ecclesiæ. » *Gallia Christiana*, t. XI, col. 37, édition Palmé.

(a) « En 1200, remarque l'abbé Sauvage, le jour de Pâques étant tombé le 2 avril, il faut lire IV Nonas et non pas IV Idus, le 4 avant les Nones, au lieu du 4 avant les Ides. » *La Normandie Monumentale*, 1893, p. 55, note 4.

son isolement relatif et à l'absence de matériaux combustibles dans sa construction. Sa fondation dut suivre de près l'avènement du style gothique dans l'Ile-de-France. Elle est assurément la plus importante sinon la première manifestation du nouveau style dans la Haute-Normandie. A ce titre seul, elle mériterait de retenir l'attention, attirée déjà par sa valeur artistique incontestable. Elle appartient, en effet, par sa date comme par sa facture, à une illustre lignée. Ses ancêtres sont les clochers de Vendôme, d'Étampes et de Chartres. Sa parenté avec le Clocher-Vieux de cette ville a frappé tous les observateurs, et le parallèle s'impose. Mais, tandis que son glorieux rival jouit d'une renommée universelle, la tour Saint-Romain, presque ignorée, est éclipsée par sa voisine la tour de Beurre (1), en possession d'une popularité trois fois séculaire. Elle n'a jamais reçu, il est vrai, la flèche de pierre, son couronnement naturel, et les bâtiments parasites qui l'étreignent ne permettent guère d'embrasser l'ensemble d'un seul coup-d'œil. De ces deux conditions défavorables, la première semble irrémédiable, mais la seconde est en voie de disparaître, grâce à l'initiative éclairée de l'architecte diocésain (2). Si la silhouette de la tour Saint-Romain est inférieure à celle du Clocher-Vieux, à l'intérieur la comparaison tourne à son avan-

(1) Il est curieux de retrouver la même dénomination à la tour construite, dans le courant du xvi^e siècle, au nord de la façade occidentale de Saint-Etienne de Bourges. Cf. de Girardot et H. Durand, *la Cathédrale de Bourges*, 1849, p. 21.

(2) M. Louis Sauvageot.

tage. — Vue du dehors, elle rappelle vaguement l'allure des donjons normands du XII^e siècle. Comme eux, elle s'élève sur un plan sensiblement carré; comme eux, elle est épaulée par douze contreforts plats, dont deux flanquent chaque angle, en retour d'équerre, tandis qu'un troisième, moins important, s'applique sur le milieu des faces. Là s'arrête l'analogie. Des bandeaux peu saillants servent de lignes de démarcation entre les étages. Deux rangs de fenêtres, séparés horizontalement par des cordons, répondent à chaque étage, sauf au rez-de-chaussée, entièrement clos à l'ouest, et percé seulement de rares ouvertures sur les autres faces.

Comme le fait remarquer Viollet-Le-Duc, « le maître de l'œuvre a ménagé habilement les pleins et les vides, donnant d'autant plus d'importance à ceux-ci et augmentant l'échelle des détails, à mesure que la tour s'élevait au-dessus du sol (1). » Toutes les fenêtres ont pour trait commun la présence, dans leurs angles, de colonnettes décoratives, mais elles diffèrent entre elles, soit par la forme des arcs, soit par les dimensions, soit par la richesse de l'ornementation. Le plein cintre se montre au rez-de-chaussée, mais partout ailleurs les baies sont fermées par des archivolttes en tiers-point peu prononcé, qui constituent un des plus anciens spécimens de l'arc brisé en Normandie (2). Tantôt isolées, tantôt accouplées, elles revêtent au sommet de la tour

(1) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 369.

(2) Cf. Eugène Lefèvre-Pontalis, *l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, au XI^e et au XII^e siècle*, p. 103.

une ordonnance plus légère et plus élégante, très en vogue pendant la première période gothique. Cette ordonnance comprend une arcade principale, subdivisée par une colonnette médiane, qui porte deux arcs secondaires et un tympan ajouré ou non.

Un certain nombre de baies, par exemple celles du premier étage à l'ouest, sont simplement figurées ; d'autres sont fermées par des clôtures provisoires qui nuisent gravement à l'effet général. Les profils se font remarquer par leur sobriété et leur extrême finesse. Les bandeaux inférieurs sont simplement moulurés. Celui qui couronne le premier étage est creusé d'une série de petits canaux très particuliers, qu'on dirait évidés à la gouge. Le cordon supérieur est refouillé de palmettes exquises. Une belle corniche, à arcatures méplates en plein cintre, souligne le point où s'arrêtait l'œuvre primitive avant les additions des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. La décoration des fenêtres varie selon les étages. On observe successivement des billettes, des boutons semés au fond des gorges, des feuilles d'acanthé accentuant les sourcils ; certaines archivoltes sont garnies d'un motif très original, qui se rapproche des têtes plates et des becs d'oiseaux, si répandus dans l'architecture anglo-normande. Sur le flanc oriental s'élève la tourelle d'escalier, réplique superbe du géant qu'elle escorte. Le rez-de-chaussée est de la plus sévère nudité. Les baies simulées apparaissent au premier étage ; elles sont surmontées de trois sveltes arcatures au-dessus desquelles se profile une corniche méplate en plein cintre. D'étroites meurtrières répandent

une lumière avare à l'intérieur de l'escalier, dont la voûte spirale, en berceau rampant, trahit la structure romane. Une pyramide élancée, à six pans, couverte d'imbrications, et flanquée de deux pyramidions triangulaires, couronne fièrement l'édicule. C'est le modèle réduit de la flèche projetée au-dessus de la grande tour. A ses pieds rampe, sur les faces regardant l'est et le nord, une série d'arcatures remarquables par la brisure des arcs et le renflement des fûts en amande. M. Lefèvre-Pontalis a démontré, en effet, que le tiers point n'apparut dans les arcatures qu'après s'être montré dans tous les autres membres d'architecture. Sa présence ici doit être considérée comme extrêmement précoce (1). Quant au profil elliptique des fûts, signalé depuis longtemps dans le Beauvaisis, par le docteur Woillez et par Viollet-le-Duc, il demeure une rareté, bien que M. Enlart l'ait rencontré quelquefois, dans ces derniers temps, en Italie et dans les pays scandinaves.

Au dedans le spectacle est grandiose. La salle du rez-de-chaussée mérite, par sa mâle beauté, d'être comparée à l'intérieur du donjon de Coucy, ce chef-d'œuvre de l'architecture militaire au commencement du XIII^e siècle. Quelques baies étroites et profondément ébrasées versent d'en haut une faible lumière, impuissante à combattre l'obscurité du lieu. L'effet est saisissant ; sur nos têtes bombe une énorme voûte, solidement

(1) M. Enlart a observé aussi l'arc aigu dans les arcatures, dès 1135, à Ames-en-Artois et à Quesmy (Oise). Cf. *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, p. III.

assise sur huit branches d'ogive, dont la puissance rassure le regard et qui naissent sur autant de colonnes, plantées dans le sol, au droit des contreforts extérieurs. Les supports d'angle ont un profil très caractéristique. Un filet accompagne le fût, dans toute sa hauteur, à la manière d'un galon, et se confond avec la console du chapiteau singulièrement aplatie. Le profil en amande reparaît sur les colonnes engagées au milieu des façades et sur les nervures de la voûte à tore unique, dégagé par des cavets. La voûte est fermée par une clef sculptée d'ornements méplats. Les lunettes ou quartiers projettent sur les murs leur courbe en tiers point, sans le concours de formerets. — L'absence de cette membrure s'observe assez fréquemment dans les premiers édifices gothiques (1). — Comme au dehors, de belles arcatures tapissent la muraille et s'interrompent seulement au niveau de l'entrée et de la porte accédant à l'escalier. L'entrée, pratiquée dans le mur méridional, épais comme celui d'une forteresse, n'est qu'un arc immense, brisé au sommet, naissant du sol, sans intermédiaire, comme l'ordre antique des Dorians (2). — Une parenté étroite existe entre la salle que nous venons d'examiner et la chapelle Saint-Julien, du Petit-Que-

(1) « Il existe, en effet, dit Viollet-Le-Duc, un assez grand nombre de voûtes des ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles sans formerets. Les voûtes de la cathédrale de Clermont, par exemple, en sont dépourvues. » *Dictionnaire d'architecture*, t. IX, p. 517, note.

(2) Cet arc est formé de deux rangs de claveaux extradossés dans le même plan et dépourvus de moulures. Les claveaux du second rang sont échancrés vers l'extrados. Cette coupe, dite en tas de charge, est exceptionnelle à cette époque.

villy, où l'on retrouve, avec l'ossature gothique, une certaine allure romane, qui pourrait égarer l'observateur distrait. Là, comme ailleurs, même plein cintre dans les fenêtres, même absence de formerets dans les voûtes, mêmes profils dans les supports, tels que le fût elliptique et le fût galonné. Aussi ne serais-je pas surpris que ces deux belles constructions eussent le même architecte pour auteur.

Le contraste le plus inattendu et le plus piquant nous est réservé sur le seuil du premier étage. Il semble qu'en gravissant quelques degrés nous ayons franchi, du même coup, de nombreuses années. Il n'en est rien cependant ; mais telle était alors la marche rapide de l'art de bâtir, qu'un laps de temps très court correspond souvent à un progrès considérable. Ici la demi-teinte fait place à des flots de lumière, la hauteur prédomine franchement sur les autres dimensions ; l'art gothique s'épanouit radieux au sortir de la chrysalide romane. L'ordonnance de cette salle est superbe. Huit groupes de colonnes engagées dans les angles et sur le milieu des faces se dressent jusqu'à mi-hauteur, pour recevoir la retombée de la voûte. Ses huit branches d'ogive, à triple tore, aboutissent à une clef percée d'un œil minuscule, et sertie par une gorge où s'épanouissent des boutons. Chaque colonne principale est accompagnée de deux colonnettes qui donnent naissance, de part et d'autre, aux arcs formerets. Un banc continu pourtourne la salle et sert d'assiette aux supports dont les bases s'évalent avec grâce sur des plinthes carrées, rehaussées de griffes élégantes. Les murailles sont

percées de deux portes et de deux étages de fenêtres. Une porte dessert l'escalier ; l'autre, ouverte vers le sud, semble prouver que la tour Saint-Romain n'a jamais été complètement isolée, et que, dès l'origine, elle était en communication avec la Cathédrale. La décoration des baies et des chapiteaux est superbe.

Comment rendre sensible par des mots la suprême beauté de l'ornementation ? Ici triomphe la feuille d'acanthé ; elle domine partout, dans les cordons, dans les bandeaux d'archivolte, sur la corbeille des chapiteaux. Elle se montre sous forme de fines palmettes refouillées, parfois alternées sur deux rangs, et ornées de points en creux et de perles.

Entre la porte de l'escalier et l'angle nord-est est ménagée, dans l'épaisseur du mur, une niche rectangulaire qui abritait jadis un autel, comme en témoigne la piscine creusée dans la paroi latérale (1). Des culs-de-lampe portent la voûte, dont les tores amincis ont pour clef une fleur crucifère, autour de laquelle s'enroulent deux dragons affrontés et mordant leur queue.

Cette petite chapelle est un chef-d'œuvre exquis ; elle a un air de famille évident avec les arcades ouvertes à l'entrée du chapitre de Boscherville. — Quel en était le patron ? Le nom de saint Michel vient tout d'abord à l'esprit.

(1) Les châteaux-forts possédaient souvent, au XII^e siècle, un sanctuaire analogue par l'orientation et par l'exiguité des dimensions. « Au second étage (du donjon de Loches), écrit De Caumont, se trouvait une chapelle dont l'autel était placé, à l'est, dans une niche. » De Caumont, *l'Architecture civile et militaire*, 3^e éd., p. 421. — Il en était de même à Beaugency-sur-Loire, et ailleurs.

Son culte était très en honneur, au moyen âge, sur les lieux élevés, éminences naturelles ou artificielles, tels que les monts escarpés, les tours ou l'étage supérieur des narthex (1). Mais ici se présente une autre conjecture. Le père et l'apôtre du diocèse, saint Romain, qui a donné son nom à la tour, n'aurait-il pas été particulièrement honoré en ce lieu ? Un trait de la vie de Suger semble corroborer cette hypothèse. L'abbé de Saint-Denis rapporte que, le 9 juin 1140, Hugues, archevêque de Rouen, consacra, sur sa demande, un autel dédié à saint Romain et situé au-dessus de la principale entrée, à l'étage supérieur du narthex (2).

Le dernier étage, ou étage du beffroi, est divisé en deux par un plancher ; il n'a jamais été voûté. Ses lancettes isolées, dépourvues de moulures sur leur face intérieure, rappellent celles du beffroi de Chartres. Là s'arrête la comparaison, qu'on ne saurait étendre aux voûtes du Clocher-Vieux, notoirement inférieures, sinon pour la structure, du moins pour l'ornementation. — Quel est l'âge de la tour Saint-Romain ? Elle appartient sans conteste au ^{xii}^e siècle. Mais la réponse est plus délicate, dès qu'on cherche à préciser la date. Cependant une lettre bien connue de ce même Hugues, archevêque de Rouen, peut aider à la solution du pro-

(1) Cf. Mgr Crosnier, Du culte aérien de saint Michel. *Bulletin Monumental*, t. XXVIII, 1862, p. 693.

(2) Cf. *Sugerii liber de rebus in administratione sua gestis*, § XXVI. Édition Lecoy de la Marche, p. 187 (a), et Félix de Verneilh, *Le premier des Monuments gothiques*, p. 8.

(a) C'est à mon cher maître M. Saint-Paul que je dois l'indication de ce texte.

blème. Voici ce qu'il écrivait, en 1145, à Thierry, évêque d'Amiens ; je cite la traduction : « C'est à Chartres que des hommes ont commencé à traîner humblement des chariots et des voitures, pour aider à la construction d'une église, et que Notre-Seigneur a récompensé leur humilité, par des miracles éclatants. Le bruit de ces merveilles s'est répandu de toutes parts et a enfin réveillé notre Normandie de son engourdissement et de son insouciance pour les églises. Nos diocésains, après avoir demandé notre bénédiction, se sont transportés jusqu'à Chartres, et y ont présenté leurs prières et leurs offrandes. Ils sont revenus avec la résolution d'imiter les Chartrains. En effet, un grand nombre de fidèles de notre diocèse, et des autres diocèses de notre province, se sont mis à travailler à leur église cathédrale, leur mère (1). » — L'abbé Bulteau, auteur d'une monographie de la cathédrale de Chartres, qui reproduit cette citation, conclut ainsi : « Le travail des Normands du XII^e siècle existe encore, à la cathédrale de Rouen, c'est le vieux clocher appelé la tour Saint-Romain (2). » — Singulière coïncidence ! La date de 1145 est à la fois celle de notre document et de l'achèvement des tours de Chartres, les flèches exceptées. D'autre part, la chapelle Saint-Julien, qui a tant de rapports avec le rez-de-chaussée de notre tour, remonte au moins à 1160 ; Ruprich-Robert la recule même jus-

(1) Cf. Mabillon, *Annales*, t. VI, p. 392, et Paul Durand, *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, 1881, p. II.

(2) Bulteau, *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, t. I, 1887, p. 89, note.

qu'en 1156. La salle capitulaire de Boschierville, que j'ai assimilée au premier étage, est datée de 1160 environ, par les archéologues les plus autorisés. Je crois donc qu'on peut placer, sans témérité, la construction de la tour Saint-Romain entre ces limites extrêmes, c'est-à-dire de 1145 à 1160.

Une autre question resterait encore à résoudre, celle de l'architecte. Son nom est malheureusement inconnu, mais son origine n'est pas douteuse. Tout le monde s'accorde à voir en lui un maître de l'Ile-de-France, ou du Beauvaisis. Son œuvre n'est pas normande ; elle éveille le souvenir de Saint-Etienne de Beauvais et de Saint-Germer, et a puisé son inspiration aux sources les plus pures de l'art gothique.

Messieurs, avant de m'éloigner de la tour Saint-Romain, je veux saluer en elle le monument le plus vénérable de la cité. Elle est née au moment de l'émancipation de la commune. Le premier souffle de la liberté a caressé ses flancs. Elle a survécu seule au vieux beffroi, son contemporain, et, après sept cents ans, elle dresse encore sa cime altière qui a vaincu le temps.

LA CATHÉDRALE GOTHIQUE

Notre-Dame de Rouen occupe un rang à part parmi les cathédrales françaises. Sa situation géographique a été pour elle une cause d'infériorité. Le foyer de l'école normande ne coïncide point avec la capitale de la province ; il s'est développé plus à l'ouest, et c'est à Caen qu'il a brillé de tout son éclat. Il en résulte que la métro-

pole de la Normandie est la moins normande des cathédrales de la province, si l'on excepte Notre-Dame d'Évreux. D'autre part, il ne faut pas oublier que le même fleuve arrose Paris et Rouen et que les grands cours d'eau étaient, au moyen âge, les principales voies de communication. Aussi ne doit-on pas s'étonner de rencontrer ici l'influence parisienne. Mais cette influence n'a pas été suffisamment prépondérante et notre cathédrale est restée « inférieure aux cathédrales de style purement français (1). » Ces réserves faites, je suis plus à l'aise pour louer les véritables mérites de l'édifice. On n'y rencontre point certaines imperfections, dont les plus beaux spécimens du style normand ne sont pas toujours exempts, telles que l'acuité exagérée des arcs, « la forme arrondie des bases et des chapiteaux des colonnettes, les bagues qui en diminuent la légèreté (2) », l'ornementation sèche et parfois monotone. De plus, aucun édifice de la province ne peut rivaliser avec la métropole, pour l'ampleur des proportions, le nombre et l'importance des tours, la grandeur pittoresque de la silhouette générale, bien que celle-ci se dégage incomplètement du cadre étroit des constructions voisines.

Le parallèle entre la cathédrale et Saint-Ouen est devenu un lieu commun. Les partisans de l'église abbatiale sont nombreux, surtout parmi les touristes français, ou étrangers. Je ne crois pas me tromper en avançant que les habitants de Rouen accordent la préférence à la métropole, et je n'hésite point à me ranger

(1) L. Gonse, *l'Art gothique*, p. 210.

(2) L. Gonse, *our. cit.*, p. 213.

parmi eux. Il est facile d'ailleurs de justifier ces opinions contraires. Saint-Ouen passe à juste titre pour le chef-d'œuvre du xiv^e siècle. C'est toujours une bonne fortune pour un édifice que d'être la synthèse artistique de son temps. L'église abbatiale a réalisé l'idéal du xiv^e siècle. En est-il de même de la cathédrale? Non, sans doute. Elle ne peut rivaliser avec les incomparables cathédrales de Paris, de Bourges, de Chartres, de Reims et d'Amiens. Si l'unité et l'harmonie lui font défaut, elle s'impose à l'observateur par l'archaïsme de son plan, la singularité de l'ordonnance, l'intérêt et la saveur de ses détails.

PREMIER ARCHITECTE DE LA CATHÉDRALE

Quel est l'architecte auquel on doit le plan de la cathédrale actuelle?

Tous les écrivains, qui se sont occupés de la question, ont été unanimes à la résoudre en faveur d'Enguerran, que la *Chronique du Bec* désigne, en 1214, comme maître de l'œuvre de Sainte-Marie de Rouen. Cette attribution, qui remonte aux Bénédictins Mabillon et Duplessis, avait été accréditée par Deville, en 1848, et avait force de chose jugée, à tel point que notre éminent collègue, M. de Beaurepaire, le maître de l'érudition normande, ayant découvert, en 1879, le nom de Jean d'Andeli, maçon, maître de la fabrique de la cathédrale de Rouen, n'avait pas cru pouvoir déposer Enguerran du rang privilégié qu'il occupait depuis si longtemps dans l'opinion des historiens, et

s'était borné à lui donner Jean d'Andeli pour successeur immédiat. La communication de M. de Beaurepaire, faite devant la Commission départementale des antiquités (1), n'avait pas eu tout le retentissement qu'elle méritait. Quatre ans plus tard, le *Journal des Andelys* publiait un article très remarquable, où M. le conseiller Legay commentait, avec beaucoup de sagacité, le texte produit par M. de Beaurepaire (2). Grâce à cette féconde collaboration, nous savons aujourd'hui que Jean d'Andeli vivait en 1206 ou 1207, et qu'il est le prédécesseur d'Enguerran, cité seulement vers 1214. Nous devons le considérer comme l'auteur du plan de la cathédrale. — M. Legay est allé plus loin et s'est demandé si son illustre compatriote du XIII^e siècle n'aurait pas construit l'église du Grand-Andely. Cette conjecture a trouvé récemment un défenseur autorisé en la personne de M. Régnier (3). Le premier, il a reconnu que les églises du Grand et du Petit-Andely sont dues au même architecte et qu'il existe une certaine analogie entre leur étage inférieur et les premières travées occidentales de la cathédrale de Rouen. Cette analogie ne peut être fortuite, et l'on doit sans doute à la même main le plan de la cathédrale et celui de Notre-Dame et de Saint-Sauveur des Andelys.

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, séance du 15 novembre 1879, t. V, p. 124.

(2) *Journal des Andelys*, 26 août 1883, sous la signature Ch. L.

(3) Congrès de l'Association normande aux Andelys, séance du 23 septembre 1893.

PLAN DE LA CATHÉDRALE

Avant de jeter un coup d'œil sur le plan, nous devons nous demander à quelle époque il appartient. Viollet-le-Duc et, après lui, M. Gonse, pensent que la cathédrale de Rouen fut reconstruite dans la seconde moitié du XII^e siècle, sous le règne de Henri II Plantagenet, par l'architecte de la tour Saint-Romain, et qu'elle avait déjà l'étendue actuelle. Cet édifice aurait été détruit par l'incendie de l'an 1200, sauf le clocher, les portes de la façade, et les chapelles du chœur et du transept. Ne pouvant admettre que ces parties soient restées seules debout au milieu des décombres, comme des îlots au sein de l'Océan, j'inclinai d'abord à croire qu'elles devaient être reliées entre elles par quelques fragments de murailles échappées au désastre. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une église construite à la fin du XII^e siècle était sûrement voûtée et que les voûtes opposent une résistance efficace à l'action destructive du feu. Je crus, un instant, avoir trouvé la confirmation de la thèse de Viollet-le-Duc dans certains détails d'allure archaïque, tels que les arcs de décharge en plein cintre et la corniche à arcatures, visibles encore à l'extérieur de la nef. Je n'ai pas tardé à reconnaître que l'emploi de ces organes et de ces profils s'était prolongé jusqu'en plein XIII^e siècle, comme j'espère le montrer dans un travail ultérieur.

Voici donc la conclusion qui me semble plausible :

La cathédrale de Maurille, simplement lambrissée, sauf le chœur, comme toutes les églises normandes de

cette époque, n'avait pas été reconstruite sous le règne de Henri II; elle périt tout entière dans les flammes, l'année même qui mit fin au XII^e siècle. — Jean d'Andeli n'est pas seulement le premier architecte de la cathédrale actuelle; c'est encore à lui que nous en devons le plan.

« Ce plan, dit M. Gonse, est superbe sur le papier; c'est un des mieux combinés qu'on puisse voir (1). » Il dessine nettement la croix latine. Ses dimensions sont très vastes : cent trente-six mètres sur le grand axe, et cinquante-quatre sur l'axe transversal. La façade occidentale, avec ses deux tours hors œuvre, dépasse cinquante-huit mètres de largeur. Un tel développement, sans exemple en France, s'observe dans quelques cathédrales anglaises.

La nef, accompagnée de bas-côtés, comprend onze travées barlongues, nombre considérable, qui s'élève jusqu'à douze à Notre-Dame de Laon, et jusqu'à treize à Saint-Remi de Reims. Le transept débordé franchement le périmètre de l'édifice. Son triple vaisseau peut rivaliser avec celui des plus grandes églises gothiques, telles que celles de Laon, de Chartres, d'Amiens et de Reims. Le chœur, de quatre travées, se termine, à l'est, par une abside en hémicycle, pourtournée par un bas-côté. Trois absidioles seulement rayonnent autour du rond-point, et sont séparées par une travée intermédiaire. Ce parti-pris est exceptionnel au XIII^e siècle, époque où l'on voit les absides régulièrement entourées

(1) L. Gonse, *ouv. cit.*, p. 210.

d'une ceinture continue de chapelles, en nombre variable, depuis cinq jusqu'à onze, comme à Orléans, jusqu'à treize, comme au Mans. Parmi les édifices qui dérogent à la règle générale, et dont le plan absidal est comparable au nôtre, je dois citer, en premier lieu, l'église Saint-Pierre de Lisieux. Le rond-point fut reconstruit, vers 1226, avec trois chapelles semi-circulaires et distantes les unes des autres (1). A Lisieux, comme à Rouen, on fit disparaître, dans la suite, la chapelle de l'axe, pour la rétablir sur des dimensions plus grandes. — La cathédrale de Meaux rentre dans notre cadre. Elle compte actuellement, il est vrai, cinq chapelles rayonnantes, mais deux d'entre elles furent intercalées au ^{xiv}^e siècle (2). — La Bourgogne nous fournit un troisième exemple, à Notre-Dame de Semur-en-Auxois (3).

Une autre particularité propre à notre cathédrale, c'est la présence d'absidioles en hémicycle, précédées d'une travée droite et ouvertes sur les bras du transept.

(1) Cf. Charles Vasseur, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. X, 1882, p. 445.

(2) Cf. Mgr Allou, *Notice historique et descriptive sur la Cathédrale de Meaux*, 2^e édition, 1871, p. 45, et Villard de Honnecourt, *Album*, pl. XXVIII, p. 123.

(3) L'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de Saint-Omer, construite dans la première moitié du ^{xiii}^e siècle (Cf. Enlart, *Monuments religieux de l'Architecture romane et de transition dans la région picarde*, 1895, p. 19, 30 et 247), possède également trois chapelles rayonnantes séparées. Je dois à l'obligeance de M. Régnier de m'avoir signalé cet édifice, qui présente avec la cathédrale de Rouen des analogies de plan et d'élévation tout à fait frappantes. Cf. E. Wallet, *Description de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer*, 1839, et *Congrès archéologique de Paris*, 1867, p. 151.

Ces chapelles orientées, réminiscence flagrante de l'architecture romane, sont exceptionnelles au XIII^e siècle. Quelques témoins de cette tradition subsistent encore, plus ou moins défigurés, dans plusieurs églises de la province. Seule la cathédrale de Laon, dont le transept a tant d'affinité avec l'école normande, nous en offre un exemple accompli, postérieur à 1205 (1). — A la naissance du déambulatoire sont plantées deux tourelles d'escalier rectangulaires (2).

Jean d'Andeli commença les travaux par la nef, sans doute parce que l'ancien chœur, protégé par ses voûtes contre l'incendie, avait pu être conservé au culte temporairement.

En 1214, Enguerran construisait la chapelle primitive de la Vierge, au moment où il fut appelé à l'abbaye du Bec.

En 1233, Durand, le machon, fermait les voûtes de la grande nef.

Le rapprochement de ces dates montre assez quel zèle déployèrent les premiers maîtres de l'œuvre.

COUP D'ŒIL SUR LA CATHÉDRALE

La façade occidentale de Notre-Dame de Rouen apparaît comme un brillant décor, où se déroule tout

(1) Cf. l'abbé Bouxin, *la Cathédrale Notre-Dame de Laon*, 1890, p. 38.

(2) Ces tourelles, en nombre variable, se rencontrent fréquemment dans les églises normandes des XII^e et XIII^e siècles, à la naissance de la courbe de l'abside. On en observe deux à Notre-Dame d'Eu, à Sainte-Trinité de Fécamp, à Saint-Pierre de Lisieux, à Sainte-Trinité de Caen, et quatre à Saint-Etienne de Caen, à Notre-Dame de Bayeux, à Notre-Dame de Coutances, etc.

entière l'évolution de l'architecture gothique. Le spectateur assiste à sa naissance dans la tour Saint-Romain, à son fastueux déclin dans la tour de Beurre, à sa réapparition dans la flèche centrale, qu'il entrevoit à l'arrière-plan et où Alavoine a ciselé son rêve de fer. L'œuvre primitive était sévère et presque nue. Aussi les siècles suivants ont-ils rivalisé de coquetterie et paré cette nudité originelle du voile transparent de leurs fantaisies brillantes. La morsure du temps a achevé de répandre sur cet ensemble un charme indéfinissable, qu'exaltent les dernières clartés du jour et plus encore les pâles rayons de la lune. C'est alors surtout que la vieille façade revêt un aspect fantastique et surgit, au milieu des ombres environnantes, comme une eau-forte en pierre. « Nulle part, dit M. Gonse, la vision du moyen âge ne vous enveloppe d'aussi pénétrantes impressions. C'est bien là cet idéal romantique chanté par les poètes(1). » Puisse l'éminent architecte, chargé de la restauration, ne pas substituer au rêve des artistes une réalité-trop vivante !

Messieurs, j'aurais voulu franchir avec vous le seuil sacré, explorer l'immense vaisseau, le revoir, en esprit, tel qu'il était dans sa beauté naissante, vers le milieu du XIII^e siècle, faire la part des deux écoles voisines qui ont présidé à sa construction. J'ai renoncé à ce dessein pour aujourd'hui, dans la crainte de lasser l'attention de ce sympathique auditoire.

L'illustre Viollet-le-Duc, terminant une de ses études

(1) L. Gonse, *ouv. cit.*, p. 210.

magistrales sur l'architecture religieuse, conclut en ces termes : « Telle est la cathédrale française... où tout retrace l'histoire morale de l'homme, les efforts persévérants de son intelligence contre la force matérielle et la barbarie, ses épreuves et son dernier refuge dans un monde meilleur (1). »

Au milieu du déluge des négations contemporaines, de l'effroyable tourbillon des idées subversives, qui se heurtent comme des vents contraires, il me semble voir la cathédrale de nos pères flotter insubmersible, comme autrefois l'arche de Noé, et recueillir, dans ses vastes flancs, les vivants meurtris dans la lutte pour l'existence, les penseurs fidèles au culte du vrai, du beau et du bien, enfin tous les croyants qui en appellent de la justice humaine à l'éternelle justice. Si la foi, qui a enfanté notre patrie à la civilisation, devait s'éteindre un jour, ce serait assez de l'une de nos grandes cathédrales pour transmettre aux générations futures la notion de notre symbole, comme le fronton mutilé du Parthénon suffit à nous remémorer l'âge d'or de la sagesse antique.

(1) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 392.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE D^r COUTAN

Par M. le Pasteur ROBERTY, Président.

MONSIEUR,

Permettez-moi, dès les premiers mots de cette réponse à votre savant discours, de vous dire le double sentiment dont je suis animé. Tout heureux, au nom de l'Académie, de vous souhaiter la bienvenue, heureux de voir notre Compagnie s'enrichir d'un homme de votre valeur scientifique et littéraire, j'éprouve le très vif regret que votre œuvre si remarquable, si hautement appréciée du monde archéologique ne puisse être en ce moment, par suite de mon absolue incompetence, racontée et louée d'une manière digne de vous et de cette Assemblée.

Non pas, certes, que je ne l'admire; mais de cette admiration faite à la fois d'ignorance, d'étonnement, et de cette divination, de cet instinct, inconscient peut-être, du beau et du vrai qui, sous une forme ou sous

une autre, et à des degrés divers, se retrouve dans un si grand nombre d'âmes. Sans doute, l'admiration intelligente, consciente de ses motifs et de ses causes, est bien autrement précieuse, riche d'impressions et de pensées ; mais la première, si vague et obscure qu'elle soit, n'est-elle pas encore de quelque valeur et la source de véritables joies ?

Je ne passe pas une seule fois devant cette cathédrale que vous connaissez si bien jusque dans ses moindres pierres, et que vous aimez, à juste titre, d'un si grand amour, sans être ému de sa grandeur spirituelle et de sa religieuse beauté. A peine, cependant, en saurais-je dire quelque peu le pourquoi.

Ainsi, Monsieur, et toute proportion gardée, de la jouissance que j'ai goûtée dans la lecture de vos travaux.

J'aime la précision si nette, si pleine et si fine tout ensemble, de vos pensées, la justesse et la fidélité de vos descriptions, sans sécheresse aucune, et, dans une matière si ardue, ce style d'une gravité élégante où l'on sent courir à travers les recherches, nécessairement minutieuses, les expressions techniques et les savantes hypothèses, un large souffle de poète et d'enthousiaste.

Celles-là, à cause de mon incompetence, je ne les comprends pas toujours, mais celui-ci, je le sens ; il me réchauffe, me persuade et me ravit.

Au fond, Monsieur, ce qui domine toute votre œuvre, c'est votre amour pour ces vieilles églises, glorieux monuments de la foi et de la piété de vos pères. C'est

lui qui, sans cesse, y ramène vos regards, vous porte à pénétrer toujours plus avant dans leur intimité, à les étudier jusque dans leurs plus infimes détails, sans importance, semble-t-il, à l'œil profane, mais qui, par leur relation et leur harmonie avec l'ensemble, vous les font mieux connaître et mieux en savourer la beauté. C'est lui qui vous inspire le vif désir de tout savoir de leur histoire architecturale, de leur origine, leurs fondateurs et leurs ouvriers, des transformations, des accroissements ou des outrages que leur ont fait subir les siècles et les hommes. Et s'il est, dans tout ce passé de pierre, quelque problème à résoudre, n'est-ce pas encore ce même amour qui vous excite à sa recherche, choisit par une sorte d'instinct entre les divers chemins les meilleurs, et, vous rendant sévère avec vous-même, ne vous permet d'affirmer et de conclure que si vous avez l'entière certitude d'avoir atteint le but. Oui, vous cherchez, vous inventez, vous doutez, vous devinez, vous trouvez parce que vous aimez, et l'âme même de votre science, sa lumière et son inspiration, c'est votre amour.

Ah ! Monsieur, qu'elle est belle cette science de l'archéologie, ainsi sentie, chaude et vivante, et comme on comprend la passion dont elle est l'objet, la patiente et tenace énergie de ses recherches, comme la valeur de ses découvertes. Elle reconstruit, ressuscite le passé, et avec quelques débris de pierre ou d'airain, fait surgir, tout vivants de la poussière des siècles, les témoins de l'histoire.

Cette passion dont je parle, Monsieur, et qui est la

joie même de vos travaux, n'est-elle pas la condition nécessaire de toute conception artistique vraiment digne de ce nom ?

Puisque aussi bien ma trop grande ignorance en architecture et en archéologie ne me permet pas de vous suivre plus loin dans votre travail sur l'un des plus beaux monuments religieux de notre pays, oserai-je profiter de ce travail lui-même et des caractères moraux que je viens d'indiquer, pour présenter sur les rapports de l'art avec la morale et les choses saintes quelques simples réflexions.

Dans tous les domaines de l'art, architecture, musique, peinture, sculpture, lettres ou éloquence, il y a toujours, en tout sujet leur appartenant, un *quid divinum* que l'artiste doit saisir de l'esprit et du cœur, pour le traduire ensuite selon ses règles et méthodes spéciales. Sans doute, celles-ci, dont nous reconnaissons l'absolue nécessité, peuvent être apprises et appliquées sans que la passion y soit pour rien. Et cependant, même pour l'acquisition de cet élément nécessaire, mais secondaire, qui ne reconnaît combien elle est déjà facilitée, et dirai-je, rendue aimable par la présence dans le cœur de l'apprenti ou de l'élève d'un amour tout particulier pour l'objet de ses études. Et combien, à plus forte raison, cet amour est-il indispensable pour sentir et traduire cette âme des choses, sans laquelle leur représentation, si habile soit-elle, n'est qu'œuvre morte. La vie seule peut communiquer la vie. L'œuvre d'où elle est absente peut être une admirable imitation, elle n'est point une œuvre d'art ; et son auteur n'est

qu'un virtuose, un copiste habile ou un parfait photographe.

C'est la passion dans le cœur de l'artiste pour son sujet qui, seule, fait son œuvre vivante, même sous les incorrections de la forme. Pourquoi Pygmalion voit-il Galathée jaillir vivante du bloc de marbre ? Parce qu'il l'aime. C'est son amour qui est le créateur et Galathée est la fille de son cœur autant que de son génie.

« De l'âme, de l'âme, et encore de l'âme, écrivait le grand peintre Meissonnier. Toute œuvre d'art a pour objet l'expression d'un sentiment. Si vous n'éprouvez pas ce sentiment, comment pourrez-vous l'inspirer aux autres ? La grandeur des primitifs, c'est d'avoir su faire passer chez les spectateurs l'émotion dont ils étaient pleins ; émotion naïve, brutale, incorrecte, si l'on veut, mais tellement saisissante que nul n'a su les égaler. Ayez-donc beaucoup de cœur, vous aurez toujours assez d'esprit. »

Cette puissance créatrice de la passion et de l'amour est si vraie qu'à elle seule on peut attribuer la malsaine beauté d'un trop grand nombre d'œuvres d'art. A les regarder, à les sentir si vivantes on devine qu'elles ont été faites *con amore*, que le pinceau, la plume ou le ciseau de leur auteur est tout vibrant des émotions de son cœur, et qu'elles révèlent autant sa corruption que son talent.

Oui, il peut y avoir un art merveilleux dans la représentation du mal comme dans celle du bien, parce que l'amour de l'un existe comme celui de l'autre. Si, selon Platon, le beau est la splendeur du vrai, le mal

a aussi la sienne qui lui vient du cœur de l'artiste et jaillit de son coupable amour.

N'est-ce point pour cette raison que la théorie bien connue de l'art pour l'art est incompatible avec les hautes exigences de la conscience morale, c'est-à-dire avec les vraies grandeurs, les titres de noblesse de l'âme humaine? Ce qu'il est de notre dignité de désirer, d'aimer, de poursuivre, pour nous en rapprocher chaque jour, n'est-ce pas l'idéal du vrai, du juste et du bien? Or, rechercher avant tout ce qui en est la négation, s'y complaire par la pensée ou l'imagination, le traduire sous une des formes quelconque de l'art, en y ajoutant, par la puissance créatrice de la passion, quelque charme nouveau, puis le contempler et y trouver, par l'intensité même de ses sensations, une source toujours ouverte de jouissances grossières ou raffinées, c'est faire de l'art une puissance d'avilissement et de destruction.

Sans doute, en une certaine mesure, il peut être cultivé pour lui-même, et la jouissance esthétique qu'il procure est un bien en soi. Le plaisir que nous goûtons dans l'exercice de nos facultés réceptives est aussi légitime que celui que nous trouvons dans l'activité de nos facultés productrices, et il n'y a rien de contraire à la morale dans le développement complet et harmonique de la nature humaine. Mais si l'art peut être cultivé pour lui-même et la satisfaction immédiate qui en découle, c'est à la condition de ne pas faire de celle-ci son but unique, de ne pas s'y renfermer tout entier, comme si rien de précieux n'existait en dehors de lui,

comme si tous les biens qui font l'honneur et la dignité de la vie pouvaient au besoin lui être sacrifiés. Il ne se peut pas que la vie purement esthétique de l'artiste, toute entière pénétrée et dominée par le goût exclusif du beau, indifférente au bien et au juste, sans autre but que de produire, d'exprimer ou de goûter quelque émotion, pure ou grossière, il n'importe, pourvu qu'elle soit sincère et puissante, ne réagisse pas en quelque degré sur sa vie spirituelle, et n'affaiblisse pas en lui la volonté comme le pouvoir de rechercher et de pratiquer tous ces biens moraux, dont, comme artiste, il ne tient aucun compte. « Un isolement complet de la vie esthétique, dit E. Naville, est impossible, et cela parce que nos facultés les plus distinctes ont entre elles des relations intimes, que toutes les fonctions de notre existence tiennent les unes aux autres, et qu'il n'est pas un des moments de notre activité spirituelle qui n'ait sur les autres un retentissement prolongé. »

C'est-à-dire que dans la vie fictive de l'art, l'indifférence à l'égard des vrais biens tend naturellement à se produire dans la vie réelle.

D'ailleurs, l'artiste n'est pas seul à en souffrir. C'est un des traits les plus caractéristiques d'une œuvre d'art que sa puissance de contagion. Celle-ci est d'autant plus active que celle-là est plus parfaite. Les sensations, les émotions qui l'ont créée ou qu'elle exprime vont en susciter ou en réveiller de semblables chez ceux qui la contemplent. L'art est par cela même un véritable créateur ou excitateur d'impulsions, d'activité, de vie morale, un puissant instrument poussant les âmes

dans sa propre direction. Est-il admissible qu'avec une telle action on ait le droit de déclarer qu'il est à lui-même son but unique, qu'il n'a pas à se préoccuper d'aider au bien plutôt qu'au mal, et qu'on puisse s'écrier : « Qu'importe le geste, pourvu qu'il soit beau. »

Jamais la droite raison, pas plus que la conscience elle-même, n'acceptera pour l'art, sous les apparences d'indifférence et de dédaigneuse hauteur, à l'égard des plus précieux trésors de l'âme humaine, un tel abaissement.

Instrument puissant, il doit l'être pour le bien et non pour le mal.

« L'œuvre d'art la plus haute, écrit M. Guyau (1), n'est pas faite pour exciter seulement en nous des sensations plus aiguës et plus intenses, mais des sentiments plus généreux et plus sociaux. L'esthétique n'est qu'un effort pour créer la vie, — une vie quelconque, — pourvu qu'elle puisse exciter la sympathie du lecteur, et cette vie peut n'être que la reproduction puissante de notre vie propre avec toutes ses injustices, ses misères, ses souffrances, ses folies, ses hontes même. De là un certain danger moral et social qu'il ne faut pas méconnaître ; tout ce qui est sympathique, encore une fois, est contagieux dans une certaine mesure... La misère morale peut donc se communiquer à une société entière par sa littérature. »

Si l'art peut être avant tout au service du vrai, qui

(1) *L'Art au point de vue sociologique.*

est le vrai beau, rien n'est plus légitime et ne lui vaut plus de respect que son effort pour s'élever vers lui, le saisir même sous sa forme la plus haute, jusque dans sa substance éternelle, et en le traduisant selon ses règles spéciales, en faire passer dans les cœurs le frisson divin.

Comment peut-on lui en avoir si souvent dénié le droit, au nom même de nos sentiments les plus sacrés.

Nous rencontrons ici une théorie qui, quoique fort opposée à celle que nous venons de combattre, l'indépendance absolue de l'art à l'égard de la morale, ne l'en découronnerait pas moins de l'un de ses plus splendides rayons.

L'art, à-t-on dit, n'a presque jamais d'autre objet que de donner des réalités matérielles ou spirituelles une représentation fictive, c'est-à-dire renfermant toujours une part plus ou moins grande d'artificiel et de factice; il n'est fait que d'apparence, ne donne que l'illusion de la réalité. En un mot, il ne serait qu'un trompe-l'âme.

L'artiste, à son tour, obligé, pour exprimer son sentiment ou sa pensée, de subir le joug souvent étroit et lourd des règles et procédés de son art particulier, devrait y plier ce sentiment lui-même, dans lequel pénétrerait ainsi le métier. Or, il est des choses si hautes et si sacrées que l'âme qui en est possédée éprouve je ne sais quelle pudeur et quelle répugnance à leur chercher et à leur donner péniblement des formes conventionnelles et factices, et à les profaner ainsi dans des apparences de jeu et de comédie.

Voyez-vous cet homme au cœur tout saignant de ses

blesures, mettre sa douleur en musique ou en vers, la forcer à chanter en mesure et pleurer avec art ! Et dans un ordre de sentiments encore plus élevés, vous représentez-vous un homme prosterné devant son Dieu, tout frémissant de sa présence et vibrant d'adoration et d'amour, vous le représentez-vous s'efforçant de donner une forme artistique aux émotions de son cœur et priant avec art !

Ou bien un prédicateur absolument dépreoccupé de lui-même, ardemment désireux de conquérir ses auditeurs à ce qu'il croit être la vérité, et cherchant dans la science la plus consommée du rhéteur et de l'acteur des moyens d'action ?

Pourquoi, à une seconde audition d'un discours de ce genre, l'auditeur, qui retrouve chez le prédicateur, aux mêmes passages, les mêmes gestes, les mêmes intonations, les mêmes signes d'émotion dont il avait été la première fois profondément remué, éprouve-t-il je ne sais quel froissement secret, alors qu'au théâtre, devant une répétition semblable chez l'acteur, son impression est tout opposée ? Dira-t-on qu'il a besoin de croire avant tout à la sincérité du premier et non à celle du second ? Mais qu'est-ce à dire, sinon que dans une émotion sacrée, l'art ne peut avoir sa place. N'est-ce pas la même incompatibilité qui se retrouve dans cette grande parole de Pascal, dont chacun sent la vérité : « La vraie éloquence se moque de l'éloquence », et dans cette pensée, si souvent exprimée : « Le comble de l'art c'est de ne paraître pas. »

Ne se retrouve-t-elle point aussi dans cette sorte de

résistance opposée en beaucoup de contrées, par le sentiment religieux à l'envahissement de l'art et de l'artiste qui n'est qu'artiste dans les cérémonies du culte ; dans cette crainte qu'on n'y aille chercher que ces émotions, ces jouissances de la sensibilité artistique, si vives sans doute quelquefois, mais si rapidement évanouies, au lieu de ces impressions sérieuses qui pénètrent jusqu'au fond des consciences et agissent puissamment sur la direction de la vie.

Que l'on ne soit point étonné de ces objections à la légitimité de l'art dans les rapports avec les choses saintes. Si étrangères ou opposées qu'elles soient au génie de notre nation, il est des peuples entiers qui en subissent encore la forte influence.

Elles nous paraissent méconnaître, à beaucoup d'égards, ce besoin de l'âme de s'élever avec toutes ses énergies spirituelles vers l'idéal sacré, de le saisir avec sa raison, sa conscience, son cœur sans doute, mais aussi avec cette imagination qui le rapproche d'elle, le met à sa portée, le traduit selon ses désirs sous une forme sensible, avec les grandeurs, les beautés, les perfections qu'elle ne peut pas ne pas lui attribuer. C'est précisément parce qu'elle ne les possède pas encore elle-même, mais y aspire de toutes ses forces, que ne les voyant pas réalisées dans sa propre vie, ou dans les êtres et les choses dont elle est entourée, elle les imagine, les invente ou les devine, et s'efforce d'en avoir au moins dans des œuvres d'art la fidèle représentation.

L'art vrai est une aspiration à l'idéal, un effort pour le réaliser, et il est d'autant plus divin que cette réali-

sation est plus complète et en donne une plus puissante impression. Mais si l'âme n'y est pas encore arrivée, quoi de plus naturel et de plus légitime que sa tentative d'en illuminer de quelques rayons les créations de son imagination et de son désir.

Elle ne le peut, sans doute, sans un lent effort et l'emploi de tous les moyens qui lui permettent de faire son œuvre aussi haute, aussi rapprochée que possible de l'idéal rêvé. Mais l'émotion première, la passion créatrice sans laquelle l'œuvre ne serait que chose morte, ne peut-elle persister à travers cette recherche elle-même, et tous les actes de réflexion, de jugement, de critique et d'exécution qu'elle suppose ?

Nous n'hésitons pas à répondre par l'affirmative. En effet, un des traits caractéristiques du véritable artiste, c'est une sorte de dédoublement, inconscient peut-être, de sa personne morale, en deux êtres, dont l'un, l'homme réel, peut souffrir, pleurer, jouir ou adorer, éprouver toutes les émotions créatrices avec une absolue sincérité, tandis que l'autre, calme et maître de lui-même, en gouverne l'expression, la soumettant à toutes les règles spéciales en dehors desquelles l'œuvre d'art n'existe pas. Assurément, ce n'est pas à l'heure même où son cœur se brise sous le coup de quelque terrible affliction, qu'il pensera à l'exprimer sous une forme artistique. Et cela parce qu'il est alors tout entier à sa douleur, tout entier dominé et écrasé par elle ; et que, par suite, le dédoublement ne peut se faire. Mais qu'on suppose assez de recul ou de temps écoulé pour que l'émotion, tout en gardant sa profondeur,

perde quelque peu de son agitation et de son angoisse et permette alors à l'âme de se ressaisir, aussitôt celle-ci retrouve la possibilité de la traduire sous la forme habituelle de ses impressions d'artiste.

Chacun connaît les admirables strophes de Victor Hugo sur la mort de sa fille. Qui pourrait n'y pas sentir la parfaite sincérité de sa douleur? Elles jaillissent du plus profond de son cœur déchiré. C'est toujours le père qui pleure, mais qui, maintenant, maître de lui-même, laisse le poète, toujours vivant en lui, un avec lui, mais distinct de lui, composer de ses pleurs ces vers immortels, diamants impérissables où aussi longtemps que vivra la langue française, trouveront leur expression et leur reflet les larmes de semblables détresses.

Ne peut-on constater l'alliance de cette même sincérité d'âme avec l'art le plus consommé dans l'acte religieux par excellence, la prière?

Qu'on relise cette page sublime où ce même père répand devant Dieu les gémissements, les angoisses, les révoltes, les soumissions de son inconsolable douleur.

Ah! que tout cela est vrai, senti, vécu! N'en doutez pas, c'est le père qui souffre, prie, supplie; c'est le poète, un avec lui mais distinct de lui, qui parle et le traduit en son langage spécial.

De même chez le prédicateur. L'orateur qui est en lui avec son art particulier, est au service du penseur et du croyant. Si la pensée ou l'émotion de l'un est parfaitement sincère et lui monte aux lèvres des profondeurs

de sa foi et de sa charité, il est rare qu'elle en sorte comme Minerve du cerveau de Jupiter, d'un seul coup, toute armée, c'est-à-dire avec la forme et les moyens dont elle a besoin pour atteindre les auditeurs et les conquérir à la vérité. Celle-ci, quoique trop souvent « une suppliante à la porte de nos cœurs. », ne doit pas être vêtue de haillons. Lui donner tout son charme et sa puissance en la montrant dans sa native et immortelle beauté, c'est-à-dire dégagée des inévitables scories et bavures du premier jet, voilà l'œuvre de l'orateur, de l'homme d'art, toujours affamé d'idéal. Qui peut dire qu'elle soit incompatible avec les émotions les plus sacrées ?

Objectera-t-on que leur sincérité, indispensable cependant, ne peut subsister avec la répétition, en diverses circonstances, des mêmes paroles, des mêmes effets oratoires, qu'elle serait alors jouée, fausse, mensongère, et par suite immorale, car la fin ne justifie pas les moyens. Certes non ! mais l'émotion persiste jusque dans ces répétitions mêmes, non seulement comme écho de l'émotion primitive, non seulement parce que le cœur d'où elle vient n'a rien perdu de sa foi et de son amour, mais parce que son expression même la ranimerait en lui, si elle y était affaiblie. Le vrai musicien se chantant à lui-même quelque divine mélodie d'un Beethoven ou d'un Mozart, ou le poète relisant quelque page parfaite d'un Lamartine ou d'un Hugo, est ému comme eux. Leurs sentiments, joie ou douleur, qui ont dicté ces chefs-d'œuvre, deviennent les siens. Ainsi de l'orateur, qui, au son de sa propre voix,

exprimant les mêmes idées dont son cœur fut d'abord remué, le sent vibrer de nouveau des mêmes émotions.

Cette auto-suggestion et cette puissance de contagion sont si vraies qu'on peut aussi en remarquer les effets chez l'acteur ou le comédien dont la manière de sentir et d'agir dans sa vie habituelle est peut-être complètement opposée à celle du personnage qu'il représente. Tout en se voyant faire et en se gouvernant toujours, il se dédouble ; quelqu'un en lui, sans cesser d'être lui, devient ce personnage ; souvent avec une telle puissance d'identification et de suggestion que l'homme réel, à son tour (passez-moi l'expression), empoigné et comme enlevé à sa personnalité et à ses sentiments habituels, disparaît tout entier dans l'acteur. Il sent, souffre, jouit avec lui, comme lui, et pendant quelque temps ne se reconnaît plus.

C'est le même fait qui se produit chez le spectateur ou l'auditeur. Il est soulevé hors de lui-même, ravi à son train ordinaire. Il oublie ce qu'il est, qui il est, pour devenir pendant quelques instants l'être fictif représenté devant lui. Et souvent, l'illusion a été si profonde, que quand il se ressaisit, il continue à voir l'acteur, sorti cependant de son rôle et rentré dans sa vie de chaque jour, à travers ce rôle lui-même. Il aime, admire ou déteste la personne à cause du personnage. Là est l'explication de ces attachements dont sont souvent l'objet des êtres qui, par leur valeur morale réelle en sont peut-être indignes. Ils ont représenté l'idéal et le restent quand même.

Si l'art a une telle puissance de transformation et

de création, comment, sanctifié dans ses moyens comme dans son but, mis au service du beau sans doute, mais en même temps du bien et du juste, personnifié en un être chez lequel l'homme et l'artiste se fortifient mutuellement et sont d'accord, comment, dis-je, ne serait-il pas l'un des plus légitimes et des plus puissants facteurs de la vie morale la plus pure et la plus sainte.

Aussi bien, l'art souverain, par excellence, c'est celui qui forme l'homme intérieur, lui donne toute sa stature et sa splendeur divine.

Certes, l'architecte qui voit grandir et monter sous le ciel l'édifice sacré, conception de son génie et de sa foi, où viendront s'agenouiller et adorer, dans la succession des siècles, les générations croyantes ; le peintre qui, de son crayon ou de son pinceau, fait resplendir sur la ressemblance d'un corps périssable l'âme immortelle ; le sculpteur qui, sous l'inspiration d'un modèle idéal, toujours présent dans sa pensée ou dans son cœur, dépouille le bloc informe de marbre ou de limon et en fait une sublime statue, accomplissent des merveilles. Mais il en est une plus merveilleuse encore et plus durable, celle de l'homme qui, inspiré par l'Artiste suprême, et sculptant son être intérieur sur un parfait modèle, dépouille peu à peu ses imperfections et ses misères, dégage de la masse confuse de ses instincts inférieurs et grossiers la personne intelligente et libre, et fait de son cœur et de sa vie le sanctuaire du Dieu vivant.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. l'abbé E. AUVRAY

MESSIEURS,

L'abnégation et ses touchants sacrifices, l'héroïsme et ses superbes élans ont fait l'objet de tant d'analyses variées, fines et profondes, que si j'avais pu songer un instant à les analyser à mon tour, je me serais bien vite appliqué ces mots de La Bruyère : « Tout est dit, et l'on vient trop tard. » Mais le cœur est moins difficile que l'esprit ; il aime les répétitions et se plaît à redire sa reconnaissance. Ne nous faisons-nous pas un devoir, chaque année, de rappeler, dans la séance publique de l'Académie, les titres de M. Dumanoir à notre gratitude ? Il est si doux de voir ses semblables heureux, que, outre le charme exquis que l'on goûte à leur faire du bien, on se félicite encore d'être à leur égard les simples dispensateurs des générosités d'autrui. Cette bonne fortune nous est échue, grâce aux témoignages durables d'affectueuse confiance accordés à notre Compagnie, par M. Dumanoir. A ce grave moment de l'existence, où l'homme de bien médite de perpétuer

sur la terre quelque chose de son cœur, M. Dumanoir arrêta délicatement sa pensée sur l'Académie ; il voulut, par elle, rendre à jamais hommage aux actes de dévouement qui s'accompliraient dans le pays qu'il avait aimé. Ce n'est pas qu'il s'imaginât que l'or fût un digne prix de l'héroïsme et de la vertu ; il savait trop bien que celui qui risque sa vie pour sauver la vie des autres, ou s'immole à chaque instant pour adoucir leurs infortunes, ne peut recevoir ici-bas sa juste récompense ; mais il était persuadé qu'on ne saurait trop mettre en lumière les belles actions, parce que le spectacle des âmes généreuses nous aide tous à devenir meilleurs.

Cette année, Messieurs, on vous a signalé plusieurs traits de courage ; votre préférence, motivée, n'en est que plus honorable pour votre lauréat.

Victor-Gaston Roussel est né à Duclair, le 17 février 1878. Son père, tailleur de pierres chez M. Collet, est un de ces ouvriers consciencieux, dont le travail assidu et la conduite exemplaire écartent du foyer les trop dures privations et la souffrance. La pensée des siens a toujours soutenu ses bras. L'aîné de ses trois garçons, Victor, avant de quitter les ailes de sa mère, savait déjà répondre à son amour, par l'obéissance et l'affection.

A l'école, qu'il fréquenta de bonne heure, il se montre bien soumis et studieux ; il y est très aimé de ses camarades. Où s'attachent les enfants, se trouve toujours la bonté. Dans les graves différends, qui parfois s'élevaient dans les jeux, lorsque les grands écoliers

de douze ans, amis de procédés que ne suggère pas l'amitié fraternelle, entreprenaient de trancher net les litiges, en recourant, tout comme des princes, à la raison du plus fort, Victor Roussel couvrait les plus jeunes de sa généreuse protection. On eût dit un preux chevalier, tout dévoué à la défense des faibles et des petits. Son maître l'avait en grande estime ; aujourd'hui il l'admire, et « considère comme un honneur, nous écrit-il, de l'avoir eu pour élève. »

Au sortir de l'école, Victor embrassa la profession de son père. Les promesses de son excellente nature ne se sont point démenties ; il est resté lui-même, c'est-à-dire affectueux envers ses parents et soumis à leur autorité. Laborieux, il ne raccourcit jamais sa tâche ; il l'allonge quelquefois. Le dimanche, il fait deux parts de sa journée ; l'une, il la consacre à ses devoirs religieux, l'autre à la promenade avec ses parents, sa grande sœur et ses deux petits frères. Telle est sa compagnie, et il s'y plaît tant qu'il n'en désire pas d'autre. En retraçant fidèlement la vérité, je crois rêver de l'idéal de la famille ouvrière et chrétienne.

Le pays natal de Victor s'étend derrière la légère courbe que trace, au fond de la presqu'île de Berville, la rive droite de la Seine. Cette courbe gracieuse a été rompue par un long quai rectiligne projeté sur la rivière. A l'extrémité du quai, à droite, une échelle ou escalier en bois, sans rampe, plonge ses dernières marches dans la Seine, à marée haute ; c'est là que les habitants du voisinage ont accoutumé de puiser de l'eau. Cent mètres plus bas, l'Austreberthe se précipite en bru-

yantes cascades dans le fleuve, dont elle trouble les eaux avant d'y confondre tranquillement les siennes. Le courant longe le quai, mais à peine a-t-il dépassé l'échelle, qu'il dévie brusquement à gauche, y rencontre un courant contraire déterminé par la chute de l'Austreberthe, est violemment ramené sous le choc vers la rive qui à son tour le rejette en arrière, de sorte que ces obstacles successifs lui font décrire un cercle dans lequel tourbillonnent de rapides remous. Cet endroit, vous le voyez, est extrêmement dangereux.

Entre l'échelle et l'Austreberthe, la berge de la Seine et la grande route de Duclair à Caudebec-en-Caux, s'élève, à vingt mètres du quai, une petite maison blanche, d'apparence assez coquette, habitée par M. Goimbault, receveur des contributions. Contre cette demeure est adossé un hangar sous lequel travaillent parfois les tailleurs de pierre.

Victor y travaillait dans la soirée du 23 février ; le froid était intense ; cinq heures venaient de sonner. Victor était libre de retourner à sa chère maison, mais il n'aime pas remettre au lendemain, même sa journée finie, l'ouvrage qu'il peut terminer le soir. Bien protégé par d'épais vêtements contre la rigueur de la température, enveloppé jusqu'aux pieds dans une blouse blanche que gonflait la bise, la tête couverte d'une lourde toque, il achevait de polir un marbre, quand un bruit confus vint frapper ses oreilles. Ce n'était pas le moment d'accueillir les distractions ; du reste, Victor, sous le hangar, ne les accueille jamais. Cependant le bruit vague devient plus perçant, plus net, et

le jeune ouvrier distingue ces cris : « Au secours, au secours. » A l'instant même le grattoir lui tombe des mains ; il s'élance sur la berge et aperçoit, au bas de l'escalier, une tête qui émerge de la Seine et des bras qui s'agitent ; il vole à l'échelle, et dans le costume que vous savez, avec une pleine connaissance du danger qu'il va courir, mais sans hésitation aucune, il se jette dans le fleuve.

Son père l'avait suivi jusqu'aux premières marches, aussi rapidement que le lui permettaient les pesants sabots de bois qui enserraient ses pieds. La place et la grande route étaient alors désertes ; seul, à l'autre extrémité du quai, un charbonnier débarquait sa marchandise ; il ne pouvait rien voir, et il n'avait rien entendu. A l'agitation du père Roussel, il comprit qu'un accident était arrivé. Une rumeur subite se répandit dans le voisinage, et quelques instants après, une centaine de personnes étaient rassemblées auprès de l'échelle, d'où était tombée la dame de la petite maison blanche. Heureusement, dans sa chute, l'air enflant ses vêtements l'avait empêchée de couler à fond ; mais elle s'enfonçait peu à peu, et elle était entraînée à douze mètres de la rive, quand Victor l'atteignit.

On sait que les naufragés, éperdus en face de la mort, tentent toujours, par instinct, de s'attacher à leurs sauveteurs, qu'ils exposent ainsi au danger de périr avec eux. C'est ce qui arriva. M^{me} Goimbault saisit Victor par la tête, paralysa ses mouvements, et tous deux disparurent dans le courant, profond de trente pieds. Un frisson agita les spectateurs. Tout près

du théâtre de ce triste événement flottaient d'énormes glaçons. Il était à craindre que portés par les remous, vers la berge, ils n'en recouvrirent les abords, comme une dalle recouvre un tombeau. Tandis que dans l'émoi et la confusion des esprits, on commençait à discuter vainement sur les moyens de sauvetage, le père Roussel écoutait son cœur et se lançait dans la rivière. Déjà il était entré dans le courant, il approchait de l'endroit où tous les témoins de ce drame, anxieux, tenaient leurs regards attachés, quand Victor reparut. Victor avait réussi à se dégager, sous les eaux, des étreintes de M^{me} Goimbault, mais il ne l'avait pas abandonnée et il la ramenait avec lui. Le père Roussel rassuré à cette vue, et craignant d'ailleurs de diminuer le mérite de son fils, en s'associant à son acte de dévouement, regagna l'échelle ; mais debout sur la dernière marche, il se tenait tout prêt à intervenir de nouveau, si son concours devenait nécessaire.

Afin de prévenir un second accident, qui sans doute eût été fatal, Victor, avec un sang-froid admirable dans un si grand danger, prend ses mesures, saisit la dame par les épaules, la maintient écartée de la longueur de ses bras, se renverse dans le fleuve et ne disposant, pour tout moyen de natation, que de ses pieds, il déploie toute son énergie, lutte héroïquement contre le courant et les remous, les traverse et attire lentement, devant lui, sur la rive, M^{me} Goimbault à demi-asphyxiée ; lui-même était à bout de forces. Les péripéties du sauvetage avaient duré environ dix minutes.

Le froid rigoureux de la température, qu'une brume

glaciale rendait encore plus pénétrant, transit le jeune homme dans le trajet de la Seine à sa demeure. Le lendemain il se reposa, parce que c'était dimanche, et dès le lundi, il finissait, sous le hangar, son travail interrompu ; toutefois les symptômes d'une grave maladie s'étant bientôt annoncés, il dut laisser, pendant huit jours, la scie et le ciseau, afin de soigner sa santé.

Quant à une récompense de sa belle action, qui avait mis deux fois ses jours en grand péril, il n'y songea point. Dans sa pensée il n'avait fait simplement que ce que tout le monde aurait fait, ce qu'il ferait encore, si une occasion venait à se présenter. Du reste, sa récompense, ne la trouvait-il pas déjà, et plus ample qu'il n'aurait pu l'imaginer, dans les félicitations de ses compatriotes, dans l'expression de la vive reconnaissance de la famille Goimbault et surtout dans la joie de son âme !

Tout cela ne satisfait pas M. le Commissaire de l'inscription maritime ; il sollicita et obtint du Ministère de la Marine, en faveur de Victor, une médaille d'argent de seconde classe.

Vous aussi, Messieurs, vous avez porté vos regards sur cet excellent jeune homme de dix-sept ans ; son remarquable sauvetage, accompli en des circonstances si difficiles, si périlleuses, si émouvantes, ont excité votre admiration ; vous l'avez jugé au-dessus de tout éloge, et vous êtes heureux de décerner à Victor Roussel la plus haute récompense dont dispose l'Académie, le prix Dumanoir.

RAPPORT

SUR LES

PRIX OCTAVE ROULAND

Par M. SAMUEL FRÈRE

MESSIEURS,

Tous les ans l'Académie récompense la vertu et tous les ans elle s'en excuse auprès de ses lauréats. En leur tendant des médailles, elle éprouve comme un sentiment de réserve. Ces modestes héros jardinent à l'ombre dans l'Éden du Bien ; quand nous allons leur y porter l'hommage de nos louanges, nous les rencontrons déjà couronnés par leurs propres mains. Notre besogne est à moitié faite.

Le dilettantisme dans le sacrifice, le dépouillement de ce *moi* si haïssable dont parle Pascal, le besoin de se répandre à flots, sans calculer ce que peut rapporter en revenu de gloire ou de profit matériel le capital de bonté que l'on risque sur la tête d'un inconnu, sauver au péril de sa vie un passant, un ennemi, s'improviser à cinquante ans la gardienne de petits qui ont à peine la force d'entrer dans la vie, donner aux vieux le

courage d'en sortir, souffrir volontairement les souffrances d'autrui, comme si l'on n'avait pas assez des siennes, et goûter, dans la réitération de cet holocauste, une saveur mystérieuse où l'approbation du public a la valeur d'un accessoire, tel est le patrimoine de ces êtres d'élite au milieu desquels nous choisissons, presque malgré eux, les titulaires des prix Rouland, Dumanoir, Lareinty.

Oui, presque malgré eux, car, conséquents avec eux-mêmes, les braves gens se dissimulent. Pour les découvrir, cachés derrière l'insignifiant appareil de leur apostolat, nous recourons à l'intervention de leurs obligés. Le murmure discret que la reconnaissance chante à leur porte nous les signale de loin; nous dépistons ainsi leur humilité et nous leur décernons, comme il convient, la palme dont ils sont dignes. De notre part cette démarche n'est pas seulement affaire de goût, c'est une mission, une des raisons d'être de notre rôle. Tant qu'il y aura sur terre des engagés volontaires dans l'armée de l'abnégation quand même, il y aura quand même aussi des Académies pour les décorer.

*
* *

Sur le principe nous sommes tous d'accord, la contradiction apparaît sur le terrain de l'application.

Oui, nous dit-on, récompensez les héroïsmes, mais ne diplômez pas les vertus de famille.

Encourager une femme généreuse recueillant les enfants de sa camarade d'atelier morte à la peine, passe encore, mais décerner le prix Rouland à cette autre

devenue par nécessité la protectrice de ses sœurs, du jour où les yeux de la mère se sont fermés, c'est confondre l'idée du devoir noblement envisagé, avec l'idée du sacrifice volontairement cherché.

A ce compte-là, médaillez le père laborieux, sobre, exemplaire, dont la vie s'use lentement et sûrement au service de ses fils. Tous les samedis soir, pendant que les camarades essaient de noyer au cabaret le chagrin de la veille ou le souci du lendemain, vous le voyez rentrer au logis les mains noires, mais l'œil fier ; dans sa poche, sa paie est intacte, elle y sonne clair ; pas un sou ne sera diverti de sa destinée sacrée : voilà le pain, le vêtement, la santé, l'honneur de la famille. Encore six mois de privations et il aura mis de côté de quoi payer le contrat d'apprentissage d'un de ses garçons. Allons, entre mon ami, assieds-toi sur cette chaise mal rempaillée où tu trônes entre la ménagère et les marmots. Tu n'as pas l'habit d'un duc, va, mais tu as le cœur d'un roi. Mange ta soupe en embrassant ta femme et en te laissant tirer la barbe par le bambino qui tête encore ; tu ne rougis pas, toi, de ces enfantillages ! Le syndicat t'accuse même de les préférer aux discours de ton député socialiste qui prêche la grève ce soir à la maison du coin du quai ! N'en aies cure, homme de sagesse et de bon sens, tu as choisi la meilleure part.

Franchement, par le temps qui court, ce père-là non plus n'est pas de race vulgaire.

Pourquoi, continuent les contempteurs des prix de vertu attribués à la famille, pourquoi ne pas l'admettre

aussi aux bénéfices de vos suffrages? Est-il scrupuleux par peur de la loi? Non, la loi n'atteint même pas les parâtres. Écoutez plutôt ce navrant dialogue entre le juge et le mauvais père, cité comme civilement responsable au tribunal correctionnel.

En face de l'homme de devoir, placez l'homme de lâcheté, un contraste pénétrant s'en dégage.

LE JUGE. — Vous ne vous occupez pas de votre enfant, il est devenu un voleur; cependant nous allons l'acquitter comme ayant agi sans discernement. Voulez-vous le reprendre et promettre de le bien élever?

LE PÈRE. — Non, je n'en peux rien faire, il ne veut pas m'obéir, gardez-le.

LE JUGE. — Il ne veut pas vous obéir! Mais êtes-vous sûr de savoir lui commander. Voyons, il n'a que dix ans, il s'amendera, à cet âge-là rien n'est encore perdu.

LE PÈRE. — Non, je n'en veux plus, il me donne trop de mal.

LE JUGE. — Réfléchissez : en lui imposant la vie, vous avez pris la responsabilité de le préparer à la lutte, si vous le refusez, nous allons être contraints de l'envoyer dans une maison de correction jusqu'à vingt ans, et il en sortira Dieu sait comme.

LE PÈRE. — Tant pis pour lui, je m'en lave les mains, et puis je n'ai pas le temps de m'en occuper!

Mot épique! il n'a pas le temps de s'en occuper! il ose le dire et il en a le droit, paraît-il. puisque les gendarmes ne l'arrêtent pas. Que pensez-vous de ce misérable repoussant froidement dans le gouffre sa propre

chair saignante à ses pieds? A côté de ce citoyen indigne et libre de l'être, le père soucieux de ses obligations jusqu'au scrupule n'est-il pas un admirable modèle?

Rapprochez-les et jugez-les.

Si vous réservez votre mépris au premier, pourquoi n'élevez-vous pas le second sur le piédestal où vous faites monter la sœur charitable, le frère aîné dévoué, ou plutôt pourquoi osez-vous pénétrer au foyer, si le père n'y est plus, tandis que vous vous arrêtez discrètement sur le seuil, s'il y gouverne. L'étroite solidarité de la famille place sur le même rang tous ses membres. Père, mère, frères, sœurs, bénéficient sans privilège des avantages de la communauté : qu'ils subissent parallèlement et sans se plaindre les souffrances communes. Ou bien tous font acte d'initiative et de liberté en se prêtant un mutuel appui, et alors leur mérite doit être également récompensé, ou bien tous aussi relèvent d'une loi naturelle et divine qu'ils ne sauraient enfreindre, et alors, en s'y conformant, ils n'ont droit à aucune distinction.

*
* *

Il y a, ce me semble, Messieurs, dans cette théorie radicale une vulgaire confusion. Non, nous ne plaçons pas sur le même rang le devoir du père et le devoir du frère; la famille a beau être solidaire, les liens qui en unissent les membres sont de nature différente. M. de la Palisse avait sans doute découvert cette subtile dis-

inction avant moi et je m'excuse presque de m'en servir.

Au père, vous pouvez toujours dire : Tu ne saurais te montrer ni trop bon, ni trop tendre, ni trop esclave de ton rôle, car ces vies, elles viennent de toi. Ces êtres sortis de ton sang n'ont pas demandé à naître, tu es leur cause, tu leur es garant de la destinée ; c'est à toi seul d'élever, de consoler, de guérir, de rendre heureuses et honorées ces âmes que tu as éveillé un soir dans le néant sans trembler ; créateur comme Dieu, tu réponds de ta créature, et tu ressembles à Dieu parce que tu es ton seul juge. Fasse qu'au jour du suprême repos, tes amis te regardant mourir sur la cime de ton œuvre illuminée d'un dernier rayonnement, puissent s'écrier comme la Genèse devant Jéhovah : *Et vidit quod esset bonum*.

Combien différent, combien moins étendu le devoir du frère.

La nature ne lui a pas donné charge d'existence, il n'est pour rien dans la fondation de la famille, il en subit les effets sans en avoir engendré le principe. Sans doute, d'une façon générale, et plutôt par contre-coup, la prospérité de la maison lui profite, mais dans l'exercice de ses intérêts matériels, les enfants de son père sont ses concurrents. Jeune, il est forcé de partager avec eux l'affection, les soins, les dons des parents ; plus tard surviennent les questions irritantes, l'héritage à diviser, puisqu'on n'est pas fils unique, les nuances inévitables des positions de fortune, le cortège des jalousies et des rivalités nées du métier,

des relations, des opinions : des étrangers auraient la faculté de se fuir, mais des frères ! ils vivent là côte à côte, rivés à la même chaîne, portant le même nom et la marque du même berceau.

Rappelez-vous le chapitre de Montaigne sur l'amitié :

« C'est à la vérité un beau nom et plein de dilection que le nom de frère, mais ce mélange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela destrempe merveilleusement et relasche cette soudure fraternelle, les frères ayant à conduire le progrès de leur avancement en mesme sentier et mesme train, il est force qu'ils se heurtent et choquent souvent. »

Racine n'est pas plus consolant que Montaigne :

Les autres ennemis n'ont que de courtes haines,
Mais quand de la nature on a brisé les chaînes,
Cher Attale, il n'est rien qui puisse réunir
Ceux que des nœuds si forts n'ont pas su retenir ;
L'on hait avec excès lorsque l'on hait un frère !

Voilà de tristes vérités, Messieurs, et dont l'âpreté contraste à n'en pas douter avec la chaleur de vos sentiments personnels. J'aperçois en effet plus d'un de nos collègues, sans me compter, qui des réflexions pessimistes de Montaigne, retiendra la première ligne et pas d'autre à son usage : « Frère, mot de dilection ». Seulement, il aurait tort de mesurer tout le monde à sa taille, et il a pu entendre sinon chez lui, du moins autour de lui, le lointain écho de ces dissensions anarchiques qui troublent parfois l'aïeul au moment où la vieillesse va lui arracher le sceptre des mains. Souhaitons que la

race des Caïn disparaisse, et qu'à la terrible question de la Bible : qu'as-tu fait de ton frère ? on n'entende plus jamais une voix railleuse répondre : « Est-ce que j'en avais la garde ? »

*
* *

Au fait, il n'y a pas moyen de le nier, la loi humaine autorise l'indifférence fraternelle. Notre code qui force le gendre à faire une pension alimentaire à ses beaux-parents, n'oblige pas l'ainé à aider son cadet s'il est dans le besoin. Il ne lui impose pas de tutelle légale. Il appelle dédaigneusement les frères des collatéraux, et il n'est pas de précautions qu'il ne prenne pour régler le choc de leurs rencontres, tant il semble au législateur qu'à propos de mariage, d'absence, d'interdiction ou de succession, on doive présumer qu'ils dépenseront leur temps à se tendre des pièges, de sorte que son texte en main, Étéocle peut désormais se dispenser de tuer Polynice au dernier acte, en le laissant tout simplement mourir de faim à sa porte.

Eh bien, Messieurs, une femme charitable a cru qu'il était temps d'honorer ceux qui réalisaient, vous le voyez, plus que leur devoir, en aidant leurs frères et sœurs. En cela M^{me} Rouland s'est mis d'accord avec la nature et la religion. Femme et chrétienne, elle a laissé parler son cœur. Elle n'a pas craint d'humilier les futurs lauréats de son prix en fondant pour eux deux donations annuelles de 300 francs.

Voici la quatrième fois que l'Académie distribue ces

récompenses, j'ai hâte de vous indiquer² quels en sont aujourd'hui les titulaires.

*
* *

Dans un coin reculé de la commune de Mont-Saint-Aignan, non loin du nouvel hospice Boucicault, il est une petite maison paisible devant laquelle les gens du pays ne passent pas sans avoir envie de sourire et de saluer. Par la porte entr'ouverte, vous devinez un mobilier dont la propreté est le vernis et l'ordre la parure. Sept enfant s'y abritent; l'aîné a dix-huit ans, le plus petit, trois; la place de la mère est vide, et quant au père, conducteur-chef au chemin de fer de l'Ouest, son service l'éloigne quelquefois plusieurs jours et plusieurs nuits de suite.

Qui donc est la gardienne du logis? et qui prend soin des orphelins? la sœur aînée Marie Querruel.

Née à Rouen le 6 mai 1871, Marie s'est donnée aux siens de toutes les façons.

Elle est entrée dans l'école de la vie, en s'improvisant garde-malade.

Un soir d'hiver, en 1887, un incendie éclate dans la commune, l'aîné des frères Querruel se lève à la hâte, arrive l'un des premiers au feu, et passe deux heures, les pieds dans une mare, pour organiser la chaîne. Le pauvre garçon devait payer cher cet acte de courage. Pendant trois ans sa santé chancelante inspire les plus tristes pressentiments, il meurt enfin en 1890, après une longue maladie, pendant laquelle Marie ne quitte pas son chevet.

A la même époque M^{me} Querruel, affaiblie par la douleur et les infirmités, tombe à son tour. Sa fille est encore là, elle ne se lasse pas de la servir, de la garder ; deux ans s'écoulent, et quand le 5 juillet 1891, la mort passe une seconde fois sur la chaumière, Marie se retrouve seule à côté du père désolé, en face des sept petits qui pleurent en murmurant le nom de l'absente.

D'autres eussent faibli devant les menaces de l'avenir. Marie n'hésite pas. Elle a vingt ans ; vingt ans ! l'âge où l'on rit, où l'on aime, où l'on donne pour recevoir, où l'on caresse, dans un rêve qu'on croit toucher, le voile des fiancées paré de la fleur d'oranger, où la mine rose des bébés apparaît derrière la figure de l'époux comme ces anges suspendus au fronton des cathédrales dans un nuage d'encens.

Ces espérances, ces rêves sont interdits à Marie ; ses frères ont besoin d'elle : M^{lle} Querruel se jure de ne les point abandonner.

Elle a, nous pouvons l'affirmer, dépassé les promesses de 1891 : depuis cinq ans, elle mène le ménage ; pas un jour ne lui a appartenu. Sa sollicitude veille à tout, prévoit tout ; elle est, à côté de son père, la main qui agit et la tête qui pense : prospérité matérielle, souci des intérêts moraux, M^{lle} Querruel cumule toutes les responsabilités et vient à bout de tous les labeurs.

Au printemps dernier, Querruel père est atteint de rhumatismes et cesse de travailler. Marie reprend son rôle de garde-malade. Personne autour d'elle ne doit souffrir d'un chômage de trois mois, c'est le mo-

ment de redoubler d'efforts. Elle conserve les plus jeunes auprès d'elle, elle envoie les autres à la classe : elle découvre de l'ouvrage pour les aînés ; elle se multiplie enfin avec un esprit de suite et de renoncement d'autant plus louable que la voici souffrante à son tour. Quand elle consulte les médecins, on lui conseille le repos. Ce genre de remède ne lui va pas : « Ah oui, dit-elle, j'ai bien le temps de me reposer ! Et mes enfants ? »

*
* *

La vie d'Augustine Rasse, au Petit-Quevilly, est peut-être plus édifiante encore.

A quarante-six ans, sa mère reste veuve avec trois filles : Ismérie, Berthe et Augustine.

Ismérie se marie et meurt veuve aussi, en 1877, laissant quatre enfants.

Augustine a dix-neuf ans, elle soutient déjà sa mère par son travail ; elle a soigné Ismérie pendant de longs mois, il semble qu'elle ait déjà rempli plus que son devoir : non, les âmes de cette trempe ne rationnent pas leur intervention ; elle recueille ses nièces, elle les adopte, la maison s'emplit : tant pis ou plutôt tant mieux.

Sur ces entrefaites, Berthe, sa seconde sœur s'est mariée à son tour ; un petit garçon est né de cette union peu fortunée ; le ménage est malheureux, presque sans ressources ; Augustine accourt, prend l'enfant et l'emmène rejoindre ses cousins. A présent le logis est comble ; Augustine gagne de 30 à 35 fr. par semaine

dans un tissage ; elle paie un loyer de 150 fr. et la voilà mère de quatre orphelins, sans compter M^{me} Rasse qui est à sa charge.

Jugez, Messieurs, quels prodiges d'ordre et d'économie elle a dû accomplir pour venir à bout d'une pareille tâche.

Le récit de cette vie laborieuse serait exempt d'événements dramatiques et d'incidents piquants, mais dans son austère contexture, vous le trouveriez autrement nourri et intéressant que l'histoire des coups d'éclat devant lesquels s'incline la foule.

Aussi bien la biographie de M^{lle} Rasse tiendrait en trois chapitres.

Quand ses neveux sont en bas âge, elle se fait leur berceuse, leur lit est à côté du sien ; elle se réveille pour les rendormir ; elle a pour eux des caresses de tante qui ressemblent à s'y méprendre à des caresses de maman. Elle calme leurs cris par ces interminables chansons qui valent des hymnes par l'accent et des poèmes par l'amour. Le matin elle les lave, elle les habille, elle les installe à côté de grand'mère et elle court au tissage gagner le pain quotidien. Aussitôt rentrée, elle leur fait à manger, elle les couche. Tante Augustine n'a de répit que si tout le monde ronfle les poings fermés..

Second chapitre : les neveux ont grandi, ils commencent à se servir, c'est l'âge de l'alphabet et du catéchisme. Augustine ne se fie qu'à elle pour les conduire à la classe ou à l'église. Il n'y a pas de danger qu'on les laisse courir l'école buissonnière dans les rues de Petit-

Quevilly ; aussi deviennent-ils sages et savants. Ses voisins lui en font compliment, et la pauvre tante est fière d'eux, en oubliant d'être fière d'elle-même.

Troisième chapitre : ils sont tout à fait grands. Elle place les garçons, et quant aux filles, elle leur trouve, dans son atelier, des emplois qui ne les éloignent pas ; elle les préserve ainsi des dangers qu'amène la puberté.

Elle va les marier enfin quand coup sur coup trois grands malheurs fondent sur son œuvre : ces êtres qu'elle a choyés, qu'elle a élevés à la sueur de son front, Dieu les rappelle à lui, et elle en est réduite à leur faire la dernière toilette, à les coucher au cercueil, en leur donnant le dernier baiser.

Aujourd'hui, elle a quarante-deux ans ; sa mère et son dernier neveu Albert lui restent ; elle se console du passé, en reportant sur ceux-ci les trésors d'affection qui débordent de son cœur. Augustine Rasse, Marie Querruel, vous êtes au-dessus des éloges et des mentions flatteuses, mais pourtant accueillez les nôtres comme un témoignage de notre respectueuse admiration. L'esprit de famille se perd, dit-on ? Vous donnez un démenti à ce mauvais bruit. Vous êtes en réalité celles qu'une littérature banale a appelé les anges du foyer.

Montrez-vous, saintes et excellentes filles, qu'on vous voie bien, qu'on vous applaudisse, et surtout qu'on soit tenté de vous ressembler.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

PRÉSENTÉ

Par M. BARBIER DE LA SERRE, vice-président.

MESSIEURS,

Il y a juste un an que votre Secrétaire a résumé devant vous les travaux de l'année qui venait de s'écouler. Il constatait alors, avec regret, que les études scientifiques tenaient une place fort restreinte dans les préoccupations de l'Académie ; il émettait le vœu et concevait l'espoir d'une plus grande extension de ces études, qui certes n'ont pas cessé d'être l'objet de la prédilection et d'avoir les sympathies de beaucoup de nos confrères.

L'année 1895 a-t-elle été, sous ce rapport, plus féconde que sa devancière ?

Le registre des procès-verbaux des séances, minutieusement compulsé, ne m'a fourni qu'un petit nombre de mémoires et leur examen sera vite achevé. Mais il ne

faudrait pas en conclure que nos collègues des sciences restent inactifs ; ils travaillent dans l'ombre et le silence, comme des Bénédictins, et le résultat de leurs travaux nous est annoncé, de temps à autre, par l'apparition d'une brochure ou d'un in-folio obligeamment offert par leurs auteurs à l'Académie, qui en enrichit aussitôt ses archives. Nous pouvons, à juste titre, revendiquer ces travaux qui se placent ainsi sous l'égide de notre Société, et je n'aurai garde de les omettre dans le compte rendu qui va suivre.

Les questions d'histoire naturelle, et spécialement la zoologie, sont du domaine des études de M. Suchetet, qui, dans un mémoire très riche en documents, a péremptoirement donné la solution d'une difficulté qui divisait les ornithologistes, ou plutôt rectifié une erreur commise par l'un d'eux et répétée depuis par plusieurs autres. M. Suchetet a, en outre, présenté, dans une solide étude, la suite des travaux qui l'occupent depuis plusieurs années : les oiseaux hybrides à l'état sauvage.

M. Niel nous a fait connaître, d'après un auteur américain, la monographie des proctotrypidées, famille d'insectes se rattachant à l'ordre des hyménoptères, d'une très petite taille et vivant en parasites sur le corps d'autres insectes.

Le même confrère nous a initiés aux découvertes du *Travailleur* et du *Talisman*, navires affectés aux sondages en eau profonde, dans le but d'établir la faune de ces mystérieux parages, qu'on avait cru longtemps dépourvus de toute espèce de vie ; un grand nombre

d'espèces nouvelles pour la science ont été ainsi mises au jour ; celles qui ont fait l'objet de l'examen de notre confrère appartiennent principalement à la classe des échinodermes.

De M. Niel, toujours, nous avons eu des détails intéressants sur l'organisation de la Smithsonian-Institution puissante association américaine, aussi remarquable par ses publications que par les riches collections qu'elle possède, et un compte rendu de l'ouvrage de M. Gadeau de Kerville sur la faune maritime de Normandie, que son auteur est allé étudier sur un des points les plus sauvages et les plus pittoresques de nos côtes, l'archipel des îles Chausey.

M. Niel a, de plus, offert à l'Académie plusieurs notices sorties de sa plume et se rapportant à des sujets tirés de la botanique : *Recherches sur la miellée des feuilles ; Histoire de deux plantes ; Note sur la nouvelle flore normande ; Remarques sur la végétation produite par les vases de la Seine.*

L'Académie a voté l'impression d'un travail de M. Niel que la section des sciences peut revendiquer à son actif, mais qui n'en est pas moins un sujet aimable et gracieux que le langage technique n'est pas venu enlaidir : *l'Industrie florale et les Marchés aux fleurs.* Vous le trouverez au précis.

M. Niel a encore été rapporteur d'une Commission composée de MM. de Sapincourt et Delabost pour l'examen des œuvres du docteur Boucher : ce rapport a été suivi de l'élection, comme membre résidant, de M. Boucher ; c'est une nomination que la section des

sciences accueille avec faveur, espérant qu'elle lui profitera, mais M. le docteur Boucher a prouvé, par ses envois, que les questions d'histoire et d'archéologie sont loin de lui être étrangères.

Avec M. Lechalas, nous quittons les sciences d'observations pour entrer dans le domaine de la métaphysique. Notre collègue, passant en revue l'année philosophique de M. Pillon, y a trouvé et analysé une étude sur la distinction entre l'étendue intelligible et l'étendue créée, distinction qui explique comment la seconde peut n'avoir pas les caractères d'infinité et de nécessité de la première. C'est, au fond, l'exposé de deux systèmes célèbres, le spinosisme et le malbranchisme et M. Lechalas ne cache pas ses sympathies pour ce dernier. Au reste, M. Lechalas ne s'est pas contenté de cette simple analyse, et, dans un ouvrage offert à l'Académie, il aborde de front ces redoutables problèmes de l'espace et du temps, que l'on peut aussi qualifier problèmes de la géométrie générale, d'une part, et de l'autre problèmes de la cinématique, cette partie de la mécanique qui tient compte de la notion du temps. Mais notre collègue ne se flatte pas d'avoir renseigné le lecteur sur la nature intime de ces entités qu'on nomme le temps et l'espace, qui demeureront toujours indéfinissables, tant au point de vue psychologique qu'au point de vue réaliste.

Je terminerai cette revue en rappelant que votre Secrétaire a essayé de vous faire connaître ce qu'était, sous l'ancien régime, une Réformation générale des Eaux et Forêts, par l'analyse des procès-verbaux im-

primés existant dans nos archives départementales. Les documents concernaient la Maîtrise de Rouen et les forêts de notre arrondissement.

L'Académie a eu le regret de ne pouvoir décerner en 1895 le prix Bouctot ; un seul mémoire a été produit et n'a pas paru, de l'avis d'une Commission, résoudre la question posée : « Procédé nouveau pour la mesure des hautes températures. » Le sujet proposé pour 1897 et qui, espérons-le, attirera plus d'un concurrent, est celui-ci : « Exposer la théorie de la teinture de la laine. »

LES MARCHÉS AUX FLEURS

ET L'INDUSTRIE FLORALE

Par M. E. NIEL

Il n'est personne qui n'ait été à même de constater la grande extension prise, depuis quelques années, par le commerce des fleurs en France. Cela n'a rien qui doive nous surprendre ; cette immense production florale prend sa source dans le développement du bien-être et du confortable qui règne aussi bien dans les classes élevées que dans les classes moyennes, et dans le raffinement luxueux des installations modernes.

Il est vrai de reconnaître que l'action stimulante et vivifiante des Sociétés d'horticulture, leurs expositions si complètes, si attrayantes, n'a pas été sans influence sur ce goût prononcé pour les fleurs.

De tout temps et à toutes les époques on a aimé les fleurs, mais leur emploi était plus restreint, le choix des variétés très limité. Au temps de Virgile on se contentait des simples fleurs des prés et des bois :

Pallentes violas, et summa papavera carpens,

(Virgile, *Bucoliques*).

Grâce à la facilité des transports, à leur bon marché, au perfectionnement des cultures, aux importations de plantes exotiques, la production des fleurs est allée toujours progressant : il y en a aujourd'hui pour tous les goûts, et l'on peut ajouter, pour toutes les bourses.

Les fleurs ne sont-elles pas intimement liées à notre existence ? Elles sont de toutes les fêtes : à notre naissance elles parent notre berceau, elles nous accompagnent jusqu'à notre dernier asile ; elles embellissent nos demeures, distraient et consolent les malades ; grâce à elles, la triste et froide mansarde de l'ouvrier prend un aspect plus riant, plus gai, plus vivant.

Un poète du siècle dernier, parlant des fleurs, s'exprimait ainsi :

L'aiguille et le pinceau viennent vous consulter :
Le chef-d'œuvre de l'art est de vous imiter.
Vous êtes des plaisirs l'emblème et l'attribut ;
Point de fête sans vous.....
Vous changez en bosquets le sein de nos maisons,
Et l'horreur des tombeaux se perd sous vos guirlandes (1).

En évoquant nos souvenirs d'il y a trente ans et plus peut-être, quelle était à Rouen l'importance du marché aux fleurs sur la place Notre-Dame ? Quelques petites tentes clairsemées abritant, tant bien que mal, des pots de geranium, fuchsia, giroflées, primevères, réséda...

Il n'en est plus de même aujourd'hui ; le marché de la place des Carmes donne asile à de nombreuses boutiques bien fermées, contenant quantité de fleurs et d'arbustes donnant lieu annuellement à des ventes im-

(1) A. M. Lemierre, *Les Fastes*.

portantes. Il est complété par de très beaux étalages de fleurs rares et variées, situés dans les rues les plus fréquentées de notre ville.

Beaucoup plus simples et plus modestes sont, les mardi et vendredi de chaque semaine, les étalages de fleurs, apportées souvent par quantités considérables avec les produits maraîchers. Fleurs printanières ou automnales, lilas, tulipes, boules de neige, anémones, giroflées, pied-d'alouette et glaïeuls, toutes provenant des environs de Rouen.

Nous pourrions ajouter à cette liste les fleurs des bois et des champs : les sylvies, les renoncules, les narcisses, le muguet et les jacinthes, sans oublier les élégantes fougères et les gracieuses graminées que, malheureusement, des teintures aux couleurs éclatantes et criardes rendent parfois méconnaissables au botaniste à l'œil le mieux exercé.

Qu'elles sont charmantes ces fleurs des prés et des champs ! Sous les doigts habiles des fleuristes, elles se métamorphosent, elles rivalisent par leur grâce, leur coloris et leur légèreté avec les fleurs les plus rares et les plus recherchées.

Quand les dures gelées de l'hiver s'opposent, sous nos latitudes, à la végétation et à l'épanouissement des fleurs, la chaleur artificielle des serres remplace l'absence des rayons solaires, et ses produits viennent combler les vides occasionnés par la saison rigoureuse.

Mais s'il n'y avait que cette coûteuse production pour alimenter nos marchés, le prix des plantes serait

inabordable. C'est alors que les plantes méditerranéennes font leur apparition.

Alphonse Karr pressentait, il y a trente ans, l'importance que devait prendre le commerce des fleurs dans le Midi lorsqu'il écrivait ces lignes :

« Le climat de Nice permet de cultiver et de multiplier à l'air libre presque toute la serre tempérée de France, de Belgique et d'Angleterre. Ces conditions amèneront une économie dans les frais de production qui rendra impossible, dans un temps donné, aux autres établissements de lutter de bon marché avec lui. C'est encore un luxe qui se met à la portée de tout le monde. »

D'une manière générale, la température se trouve régentée par les latitudes, mais que de variétés de climats, de différence de chaleur, d'humidité, d'éclairement solaire sous une même latitude.

Ce que l'on appelle la région méditerranéenne en est un exemple. Par ses températures d'été et d'hiver, par la limpidité du ciel, par l'ardeur du soleil, par son régime pluvial et sa végétation naturelle ou acquise, elle tranche nettement sur les régions qui l'entourent. La Méditerranée en est le bassin central et c'est sur ses contours que s'épanouit cette belle flore européo-africaine.

« Cependant elle ne se ressemble pas sur tous les points », écrit M. Ch. Naudin (1), « les différences locales y sont sensibles, et l'horticulteur, en particulier, sait les mettre à profit. En allant de l'Ouest à

(1) Ch. Naudin, *Revue générale de Botanique*, 13 mai 1894.

l'Est, on la voit se caractériser de plus en plus, et telle plante qui prospère à l'air libre à Cannes, Nice ou Menton, ne peut se passer d'abri à Marseille ou à Montpellier, ni même à Perpignan. C'est le grand rempart des Alpes qui détourne les vents du Nord de la partie orientale de la Provence pour les rejeter à l'Ouest, où aucun relief du sol, tant soit peu considérable, ne les arrête. »

Je disais donc que c'est de la région méditerranéenne que nous venait cette gracieuse moisson qui parvient maintenant sur nos marchés, en moins de vingt-deux heures, bien emballée dans de légères corbeilles en roseau et souvent enveloppée dans du coton.

D'après M. de Vilmorin (1), deux mille paniers sont en moyenne apportés journellement sur le carré de la halle. Les commissionnaires opèrent dans les envois, le plus souvent faits avec précipitation par les producteurs, une sélection qui sépare ce qui est très beau de ce qui est médiocre ou ordinaire, le reste est cédé à bas prix aux marchands ambulants. Ainsi s'explique ce fait étrange à première vue, que les fleurs du Midi se vendent parfois à peine aussi cher dans les rues de Paris qu'à Nice ou à Cannes même.

C'est la saison des mimosas, des tulipes, des œillets, des anémones, de l'ail blanc de Naples, des anthemis et le *Friesia-leichlini*, cette curieuse Iridée voisine des glaïeuls, cette plante au parfum pénétrant, inconnue il

(1) L. de Vilmorin, *Les Fleurs à Paris, Culture et Commerce*, Paris, Baillière et fils, 1892.

y a quelques années, nous est maintenant abondamment fournie par notre littoral méditerranéen.

Le Midi, et surtout la Provence, depuis Toulon jusqu'à la frontière italienne, fournissent un appoint considérable au commerce des fleurs.

De tous temps on a cultivé les fleurs aux environs de Cannes et de Grasse, non seulement pour le plaisir des yeux, mais aussi pour le commerce de la parfumerie. Ollioules a la spécialité des giroflées, du réséda et des œillets; Cannes et Grasse, comme toute la vallée de la Siagne, cultivent les roses, les tubéreuses, le jasmin, les violettes de Parme pour la parfumerie, mais beaucoup de ces fleurs sont souvent détournées de leur destination première pour être dirigées sur les marchés.

Cannes expédie également les anémones, les roses-thé, principalement celle connue sous le nom de thé-safrano et appelée couramment rose de Nice.

« Cette fleur, ajoute M. de Vilmorin, justifie la faveur dont elle est l'objet par l'abondance et la continuité de sa floraison, par la jolie forme de ses boutons, par sa teinte saumonée si fraîche, et par sa gracieuse propriété à fleurir, même quand l'abaissement de la température ne permet plus aux autres roses de se développer. » On cultive également d'autres variétés telles que le Souvenir de la Malmaison, la Gloire de Dijon et le Maréchal Niel. C'est par centaines de mille que ces roses naissent sous des abris vitrés, s'étagent les unes au-dessus des autres dans les pentes ensoleillées de la Californie, de Vallauris et du Golfe Juan.

Un autre produit du Midi dont la culture est limitée

aux environs de Cannes, c'est l'*Acacia dealbata*, vulgairement connu sous le nom de mimosa. Ce sont de fort beaux arbustes au feuillage élégant et léger, d'une vigueur et d'une rapidité de croissance surprenante, puisqu'un pied peut atteindre, en cinq ou six ans, une hauteur d'environ dix mètres.

Il n'est pas rare, d'après M. de Vilmorin, qu'un seul arbre produise annuellement un revenu de quarante à cinquante francs.

On trouve sur les marchés d'autres acacias-mimosas, mais bien moins communes que l'*Acacia dealbata*. On arrive difficilement à évaluer la production florale du Midi, néanmoins on estime que Nice expédie par an pour plus d'un million de fleurs diverses, Cannes et Antibes autant.

Puisque je mentionne le très intéressant ouvrage de M. de Vilmorin, je lui emprunterai encore quelques renseignements intéressants sur les cultures forcées des environs de Paris.

Ainsi, la culture du rosier se fait à Grenelle, à Vanves, à Montrouge. Cette dernière localité cultive plus particulièrement les tulipes, les tubéreuses, les jacinthes et les narcisses. Cette fleur, un peu délaissée par les amateurs français, serait très recherchée par nos voisins d'Outre-Manche, et certaines variétés sont cotées chez eux à des prix qui, chez nous, sembleraient démesurés.

Le vieux narcissé des poètes, à la couronne safranée, le narcissé vulgairement nommé porillon ont fait leur temps, et ce n'est plus qu'aux halles et dans les

voitures des marchands des quatre-saisons qu'on peut encore les trouver.

C'est à Montreuil, aux environs de Paris, que se fait spécialement l'élevage des camellias, des azalées et des gardenias ; les cinéraires et les primevères de la Chine viennent de Sceaux, de Fontenay et de Bourglala-Reine.

Ainsi, l'industrie du lilas forcé est une des plus importantes et des plus parisiennes parmi les branches de l'horticulture florale. Bien que Paris n'en ait pas le monopole, M. de Vilmorin pense que la culture et le forçage du lilas mettent en circulation, chaque année, près d'une somme de deux millions de francs.

Vitry-sur-Seine est le centre de cette production. Deux cent-soixante hectares environ sont consacrés, dans cette seule commune, à la production des plants, et, comme ils ne sont à point que de la cinquième à la huitième année, un sixième est exploité chaque année, soit quarante-cinq hectares qui donnent un millier et demi de pieds à forcer. Ceux-ci, portés chez les chauffeurs au fur et à mesure des besoins, sont émondés, taillés et réduits aux pousses qui doivent donner des fleurs, puis plantés dans les serres à forcer. Chose curieuse c'est le lilas à fleurs rouges, de la variété dite de Marly, qui sert à la production du lilas blanc aussi bien que du lilas coloré ; la différence dans le coloris résulte de la façon différente dont on conduit le chauffage dans un cas ou dans l'autre.

Il paraît acquis aujourd'hui que l'obscurité n'est pas indispensable à l'obtention des fleurs blanches au

moyen d'un lilas coloré, question d'intensité de chaleur ; il est très admissible que la formation du principe colorant ne se produise qu'entre certaines limites de température, que l'on dépasse dans les cas de forçement rapide.

La production des roses forcées est une industrie déjà ancienne. Je disais, il y a quelques instants, qu'elle s'exerçait à Grenelle, à Vanves, à Montrouge et à Paris même, mais les plants viennent de la Brie. Deux ans suffisent à préparer les pieds de rose de la reine, variété non remontante, à grosse fleur très pleine, d'un beau coloris et employée jusqu'à l'exclusion de toute autre ; quelques espèces sont également préparées pour le forçage : le Souvenir de la Malmaison et Anna Diesbach.

Je signalerai aussi, en passant, la culture forcée du muguet de mai (*Convallaria maialis*), dont les racines ou greffes sont en général importées d'Allemagne ou de Hollande. Cette culture a pris une grande extension dans ces dernières années. J'ajouterai également celle des cyclamen de Perse, tellement améliorée depuis dix ans qu'on hésite à y reconnaître la même plante. Aux azalées, dracena, broméliacées et autres plantes à feuillage ornemental, on peut joindre les orchidées epiphytes dont la culture n'est plus aujourd'hui seulement réservée aux riches amateurs et dont les admirables fleurs font un si bel effet dans l'étalage des fleuristes.

« Le commerce des fleurs », dit M. de Vilmorin, « n'est pas un commerce ordinaire et exige un véri-

table talent, une aptitude innée. Arrêtez-vous un peu devant l'étalage des fleuristes que vous rencontrerez ; à part quelques produits rares que vous verrez seulement chez les faiseurs en renom, partout vous verrez les mêmes roses, les mêmes lis, les mêmes azalées, les mêmes œillets ; mais considérez l'arrangement des fleurs, les bouquets, les corbeilles et les massifs, et vous ne tarderez pas à reconnaître la façon merveilleuse dont une imagination éveillée et une main habile peuvent faire valoir les trésors de grâce et d'harmonie que nous présentent les fleurs (1) ».

Cette passion pour les fleurs, passion qui s'est développée avec tant d'intensité depuis quelques années est due, comme je le disais tout à l'heure, aux splendides expositions florales qui se sont faites aussi bien à Paris qu'en province ; elle est également le résultat des explorations lointaines accomplies sur tous les points du globe. Ces richesses végétales, ces plantes inconnues jusqu'alors ont été bien souvent acquises au prix de grandes souffrances physiques et de fatigues courageusement supportées.

Certes, ces belles fleurs exotiques seront toujours admirées et recherchées ; cependant n'avez-vous pas remarqué, depuis quelque temps, cette tendance très prononcée de nos horticulteurs à se rapprocher de la nature en revenant aux fleurs simples. Il n'y a pas bien longtemps encore, on recherchait les fleurs étranges, monstrueuses, on inventait les combinaisons

(1) L. de Vilmorin, *loc. cit.*

les plus excentriques et les plus bizarres, les teintes les plus fausses ; on en était arrivé à créer des roses qui ressemblaient à des pivoines. Les horticulteurs ont eu le bon goût de revenir aux fleurs qui charmaient nos pères, aux fleurs de nos climats, aux simples, et on peut dire que les expositions actuelles sont le triomphe des fleurs modestes ; question de mode, direz-vous ; qu'importe, c'est avec une véritable satisfaction qu'on revoit ces verveines, ces petunia, ces clématites et tant d'autres plantes trop longtemps délaissées ; fleurs charmantes qui faisaient les délices de nos ancêtres, émailaient leurs parterres de leurs vives couleurs et répandaient autour d'elles les plus suaves odeurs, vous serez toujours les préférées.

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

POUR L'ANNÉE 1894-1895

Par M. CHRISTOPHE ALLARD, Secrétaire.

MESSIEURS,

Il me faudrait commencer ce rapport par l'expression des regrets que nous devrions éprouver en voyant, au début de l'année, la plume du Secrétaire de la classe des Lettres passer dans d'autres mains que celles de M. Le Verdier : notre dévoué collègue, avec un ordre absolu et la précision d'un style à la fois net et sobre, avait su, pendant quatre ans, donner un réel intérêt à des comptes rendus dans lesquels la vraie physionomie de nos travaux n'était jamais parée de louanges inutiles. Mais ce sentiment si naturel de regret ne nous est même pas permis : au lieu, en effet, de résumer vos travaux, votre ancien Secrétaire les dirigera pendant l'année académique qui commence. Vous avez reconnu les services qu'il vous avait rendus en l'appelant à la vice-présidence, puis à la présidence de

notre Compagnie, et je n'ai rien à ajouter à cette appréciation formulée par vous. Notre président lui-même ne me permettrait d'ailleurs pas d'insister.

Il m'appartient à mon tour, Messieurs, pour chercher à justifier l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant aux fonctions de Secrétaire, de vous présenter le compte rendu très simple de nos travaux pendant la dernière année. Je voudrais avant tout avoir un mérite, celui de la brièveté, et ne pas oublier la modestie du rôle d'un rapporteur, qui n'a jamais consisté à prendre les œuvres dont il doit faire l'analyse, comme thème de variations hors de proportion et de situation.

Un devoir s'impose à moi dès le seuil de cette notice, c'est de vous indiquer, en unissant mes regrets aux vôtres, les pertes subies par notre Compagnie. Par une heureuse fortune que nous n'avions pas eue, hélas ! les années précédentes, la mort n'a atteint aucun des membres résidants de l'Académie, mais elle nous a enlevé quatre de nos membres correspondants. C'est d'abord le vénérable docteur Fortin, d'Evreux, officier de l'Instruction publique, président de l'Association des médecins de l'Eure, auteur de nombreux ouvrages scientifiques, également connu par sa charité et par son talent, et qui, âgé de quatre-vingt-douze ans, était depuis plusieurs années le doyen de l'Académie, à laquelle il appartenait depuis 1831.

Plus tard, nous avons à regretter le décès de M. Eugène Marchand, de Fécamp, ancien pharmacien, chimiste distingué, l'inventeur du lacto-butyromètre, qui fut, pendant de nombreuses années, l'expert obligé de

toutes les affaires litigieuses ou criminelles nécessitant une analyse délicate ; celui du docteur Ebrard, pendant longtemps médecin de l'hospice de Bourg (Ain) ; enfin la mort de M. Sangiorgi, professeur de législation à l'Université de Bologne, dont la renommée juridique était connue du monde savant, à l'étranger aussi bien qu'en Italie.

Depuis longtemps, l'âge ou l'état de santé de nos quatre confrères ne leur permettait plus de s'associer de loin à nos travaux. Nos regrets ne sont pas moins justifiés par la séparation que la mort nous a imposée, alors que nous nous rappelons qu'ils appartenaient à la Compagnie : le docteur Fortin, depuis soixante-quatre ans, M. Marchand, depuis cinquante et un ans, le docteur Ebrard, depuis vingt-quatre ans, et M. Sangiorgi, depuis vingt-six ans.

Conformément à son pieux usage, et obéissant d'ailleurs à un article de son règlement, l'Académie a fait célébrer un service funèbre en mémoire de ses membres et de ses bienfaiteurs décédés.

Deux autres de nos confrères, l'un et l'autre membres résidants, nous ont quittés, mais cette double séparation n'est pas de celles qui provoquent des regrets sans consolation. M. le docteur Blanche était entré dans la Compagnie en 1855, M. Decorde en 1859 ; s'apercevant que l'âge et le soin de leur santé ne leur permettaient plus d'être assidus à nos séances, ils ont cru tous deux, après de si longs services, qu'ils ne pouvaient plus conserver le titre de membres résidants, et c'est en obéissant à ce sentiment honorable qu'ils vous ont adressé

leur démission. Mais nos collègues démissionnaires, tous deux anciens présidents de l'Académie, sont de ceux auxquels on tient à rester toujours attaché; si leur participation actuelle à nos travaux se fera forcément plus rare, le souvenir de leur utile et longue collaboration était présent à l'esprit de tous quand vous avez tenu, par l'expression unanime d'un sentiment qui contentait leur secret mais cher désir, à leur conférer le titre si vaillamment et si consciencieusement mérité de membres honoraires. Vous avez fait plus encore en ce qui concerne M. Decorde. Comment oublier qu'après avoir rempli, pendant douze années, de 1860 à 1872, les fonctions de Secrétaire de la classe des Lettres, qu'il n'avait quittées que pour être appelé à celles de vice-président, puis de président, il était depuis dix-sept ans, avec un dévouement qui égalait son exactitude, l'archiviste de la Compagnie, et qu'en cette qualité il avait rédigé le catalogue, demeuré manuscrit, de la bibliothèque de l'Académie? Le titre d'archiviste honoraire, décerné par acclamation à notre vénéré collègue, a été pour lui la légitime récompense d'une vie entière de dévouement éclairé à nos intérêts, et rattache non seulement à la Compagnie, mais aussi à votre bureau, celui qui en avait fait si longtemps partie.

La diminution du nombre de nos correspondants a commencé à être compensée par l'élection de nouveaux membres dont le mérite n'est point tenu en moindre considération. L'Académie a été heureuse d'admettre dans son sein, sur un rapport de M. G. Prevost, M. le

comte d'Auxy de Launois, dont l'érudition et les recherches historiques, pour s'être exercées principalement sur les anciennes familles, les antiques monuments et les vieilles coutumes de la Belgique, sa patrie, n'en ont pas moins été appréciées par vous avec l'intérêt que méritaient ses nombreux travaux. En s'adjoignant M. Henri Bailleul, alors directeur de la troisième circonscription pénitentiaire, c'est sur un membre résidant que l'Académie, au rapport de M. le docteur Delabost, pensait porter ses suffrages, mais elle avait compté sans les éventualités de la carrière administrative, qui, par un avancement mérité, ont appelé votre élu, peu de mois après le vote et avant sa réception, à la résidence de Marseille. Espérons que, comme membre correspondant, M. Bailleul portera de loin à l'Académie le même intérêt que s'il avait partagé nos travaux, et qu'il ajoutera à notre profit plus d'une page à ses diverses études, œuvres dont le sujet, traité avec une grande compétence, est malheureusement toujours actuel, et qui ont pour titre : *Du Patronage, de la Publicité des exécutions capitales, de la Folie dans les maisons centrales*.

Vous avez eu la satisfaction d'admettre, comme membres résidants, M. le docteur Coutan et M. le docteur Boucher. Je n'ai pas à vous faire connaître ce dernier, que vous avez pu, depuis 1887, apprécier comme membre correspondant, et qu'il vous sera permis de juger plus complètement encore lors de sa très prochaine réception. Quant à M. Coutan, vous savez quelle est sa passion éclairée et savante pour l'architecture

religieuse de notre pays. Avec quel soin il l'a étudiée, notre merveilleuse architecture normande, avec quelle compétence il en a approfondi les moindres détails, ceux-là le savent qui ont lu ses ouvrages, et plus encore ceux qui ont visité avec lui nos monuments qu'il connaît si bien. N'est-ce pas d'ailleurs le plaisir d'une semblable visite qu'il nous a donné à tous, dans la séance publique de l'Académie, en prenant la cathédrale de Rouen pour sujet de son discours de réception, en cherchant à déterminer l'époque exacte, la dimension et l'emplacement de l'ancienne cathédrale romane élevée au ^x^e siècle par l'archevêque Maurille, et la date de la tour Saint-Romain, dont il a décrit avec précision les détails extérieurs et intérieurs? — M. Roberty a répondu à cette étude d'art religieux en démontrant l'insuffisance de la théorie de l'art pour l'art, et en développant l'influence de la foi, du cœur et de l'amour sur toutes les branches des conceptions artistiques.

Nos réunions hebdomadaires ont été, pendant l'année 1894-1895, au nombre de trente et une; dix-sept de ces séances ont été occupées, en totalité ou en partie, par des lectures intéressant la classe des Belles-Lettres et des Arts. Sans compter le discours de réception et la réponse à ce discours, dont je viens de parler, et les rapports sur les prix de vertu lus à la séance publique, ces lectures comprennent quatorze travaux originaux et trois rapports sur ouvrages. Vous avez voté l'insertion au *Précis* de trois de ces travaux, et écarté, sui-

vant l'usage, ceux que leurs auteurs avaient destinés à une autre publicité et les rapports.

Si les sujets de ces études ont été singulièrement variés, le plus grand nombre d'entre eux se rattache à l'histoire, à l'archéologie, à la littérature. Exceptons toutefois de cette classification un travail envoyé par M. Danzas, membre correspondant, habitant actuellement l'Alsace, mais toujours fidèle dans ses affections et dans ses souvenirs à la France et en particulier à notre ville. *Un terme défectueux dans la traduction française du Symbole de Nicée*, tel est le sujet de cette étude d'érudition et de linguistique.

M. P. Le Verdier nous a donné lecture d'une étude sur les prénoms les plus usités, au XVI^e et au XVII^e siècles, dans la partie de l'élection et de la vicomté d'Arques qui forme maintenant le canton de Longueville. Cette étude sera plus intéressante encore à lire dans le *Précis* où vous avez voté son insertion, qu'elle n'a été à entendre, l'auteur ayant dû, pour plus de clarté, résumer en plusieurs tableaux, dont il n'a pu vous donner connaissance, le résultat de ses investigations à travers les registres de l'état-civil de vingt-neuf communes.

Continuant et terminant ses recherches sur saint Bernard, M. l'abbé Vacandard a lu un dernier extrait de la vie de l'illustre moine, chapitre qui est le couronnement et la conclusion de cet important ouvrage. C'est une étude sur la gloire posthume et la canonisation du grand abbé de Clairvaux. M. Vacandard a également communiqué une note sur Pierre l'Ermite, dans laquelle, d'après le livre du critique allemand Hagenmeyer, il a

dégagé son histoire des légendes dont elle est surchargée.

Des recherches qu'il poursuit sur les premiers siècles du christianisme et qui formeront le sixième et dernier volume de son *Histoire des persécutions*, M. Paul Allard a détaché un chapitre dans lequel il étudie le rôle et l'influence politiques de l'aristocratie chrétienne pendant les règnes de Constantin et de Constance. Les dignités profanes, les hautes magistratures étaient indifféremment conférées par les empereurs aux païens et aux chrétiens, mais chez les uns comme chez les autres, ces dignités étaient moins estimées qu'aux siècles précédents. L'aristocratie provinciale demeure à peu près étrangère au mouvement politique et religieux, qui se concentre dans les familles nobles habitant Rome et siégeant au Sénat. Dans cette assemblée, les luttes entre païens et chrétiens apparaissent à peine, et ne prendront une réelle intensité que dans la seconde moitié et surtout le dernier quart du IV^e siècle.

M. de Beaurepaire a, au cours de cinq séances différentes, mis au service de l'Académie les ressources de son inépuisable érudition. Dans un premier travail dont l'impression au *Précis* me dispense de présenter une analyse développée, il a résumé, en ses éléments les plus intéressants, d'après un compte de tutelle de 1583, la condition d'une famille de bourgeois habitant les environs d'Yvetot. Les diverses étapes de l'éducation des deux fils, à Rouen, à Caen et à Paris, sont la partie la plus curieuse de ce travail et abondent en menus faits précieux pour l'histoire locale. L'Académie n'a pas

entendu avec moins d'intérêt une lecture de M. de Beaurepaire sur de Valincourt. Etrange ironie des choses : qui connaît maintenant de Valincourt autrement que par la onzième satire de Boileau sur l'honneur, satire à lui dédiée ? Valincourt fut cependant honoré de l'estime particulière de Bossuet, de l'intime amitié de Racine et de Boileau ; il remplaça le premier de ces deux poètes comme membre de l'Académie française, et il eut à faire, comme chancelier de cette Académie, l'éloge public du second. Que ne fut-il pas encore, jusqu'à grand amiral de France, qualité en laquelle il entretenait avec le riche commerçant rouennais Pierre Legendre, une correspondance suivie, dont une partie, inédite et précieuse, vous a été communiquée par M. de Beaurepaire ?

Notre dévoué collègue vous a ensuite fait connaître un curieux document judiciaire duquel résulte l'existence, antérieurement à la Révolution, dans la paroisse de Saint-Aubin-la-Campagne, actuellement Saint-Aubin-Celloville, canton de Boos, au hameau d'Incarville, d'un petit hospice privé pour le traitement des aliénés. Il a, dans une autre séance, communiqué à l'Académie d'intéressants renseignements sur cette famille de médecins qui, au ^{xvi}^e siècle, ont joui, à la cour de Lorraine et à la cour de France, d'une grande célébrité sous le pseudonyme rassurant d'Akakia. Il a enfin donné à l'Académie la primeur d'un savant travail, depuis reproduit dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, sur la construction du principal portail de notre cathédrale dans les

quinze premières années du xvi^e siècle, d'après le plan magnifique dressé par les maîtres maçons Jean et Roulland Le Roux, et grâce aux libéralités des deux cardinaux d'Amboise et du Chapitre.

M. Gustave Prevost, qui, plusieurs fois déjà, avait tenu l'Académie au courant de ses travaux sur la noblesse rurale et la féodalité au moyen âge, a étudié devant vous cette question : Comment grandissaient autrefois les familles ? et déterminé, par des exemples et des faits, les conséquences de l'édit, spécial à la Normandie, rendu en 1470 par Louis XI, déclarant que tous les non-nobles, propriétaires de fiefs d'une certaine espèce, deviendraient nobles moyennant finance.

M. Héron n'a pas voulu éditer, dans le dernier volume de *Mélanges* publié par la Société de l'Histoire de Normandie, *la Règle de saint Benoît*, traduite au xiii^e siècle en vers français par un religieux du nom de Nicole, sans faire auparavant connaître à la Compagnie l'introduction qui précède cette publication et qui est le savant commentaire du manuscrit de la Bibliothèque de Rouen d'après lequel elle est reproduite.

M. Christophe Allard a, de même, soumis à l'Académie l'introduction à la publication de soixante et onze Noëls normands du xvi^e siècle, qu'il a édités, avec musique gravée et notes, pour la Société des Bibliophiles normands, d'après deux manuscrits appartenant au marquis des Roys. Il a également fait part à la Compagnie des résultats de fouilles entreprises récemment dans la commune de Bosnormand (Eure) et qui ont été couronnées d'intéressantes découvertes archéologiques.

Enfin, pour terminer cette énumération par un travail qui n'a été lu qu'à la dernière de vos séances, mais que vous avez été heureux néanmoins de comprendre dans le *Précis*, M. l'abbé Tougard, membre correspondant, vous a envoyé une étude sur les « Petits auteurs normands du siècle de Louis XIV. » En parcourant, dans un autre but, une collection du *Mercurie galant*, en examinant notamment les suppléments trimestriels du *Mercurie*, appelés « extraordinaires », il a rencontré et noté ces correspondants du journal qu'il appelle « les infiniment petits ou du moins les profondément inconnus du siècle de Louis XIV » ; il a cherché à dévoiler leurs pseudonymes, il a indiqué avec soin leurs lieux d'origine, et le résultat de ce travail de patiente érudition constitue une contribution à notre histoire normande qui ne sera pas sans utilité.

Malgré le nombre et l'intérêt des études que je viens d'analyser, il est impossible d'oublier qu'elles ne constituent qu'une faible partie des travaux des membres de l'Académie. Sans parler des *Noëls normands* auxquels j'ai déjà fait allusion, et pour indiquer seulement les œuvres les plus importantes, vous ne me pardonneriez pas d'oublier que M. l'abbé Vacandard a fait paraître cette *Vie de saint Bernard* dont la plupart des chapitres étaient connus de vous avant d'être livrés au public ; que M. Héron a publié la *Règle de saint Benoît* dont j'ai parlé plus haut, que M. Le Verdier vient de faire paraître, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, les curieux poèmes du fameux théologien et orateur Jean Petit, l'apologiste du meurtre du duc

d'Orléans, et que, enfin, l'un de nos membres correspondants, M. Emile Travers, a édité pour la Société des Bibliophiles normands, le *Traité du Vin et du Cidre* de Le Paulmier.

Je ne veux pas oublier davantage que, sur la proposition de M. Homais, appuyée par M. Decorde et M. de Beaurepaire, l'Académie s'est montrée soucieuse des intérêts de l'art en émettant un vœu qui a été de suite transmis à M. le Maire de Rouen, à M. le Préfet de la Seine-Inférieure et à M. le Ministre des Beaux-Arts, pour la conservation de la chapelle du Lycée, l'un des rares monuments du XVII^e siècle qui subsistent dans notre ville.

Après m'être fait l'interprète de vos félicitations à l'égard de notre distingué collègue M. Houzeau, récemment promu officier de la Légion d'honneur, après avoir mentionné que la médaille d'or mise par notre Compagnie à la disposition de la municipalité, à l'occasion de la trente-quatrième Exposition des Beaux-Arts, a été attribuée par le jury de cette Exposition à M. Paul Lafond, graveur, je n'ai plus qu'à vous rendre compte des prix de vertu qui ont été décernés dans notre séance solennelle. Sur un rapport de M. l'abbé Auvray, le prix Dumanoir a été attribué, au milieu de l'ovation des assistants, à un jeune ouvrier de dix-sept ans, Auguste-Victor Roussel, qui, la nuit, en hiver, au milieu des glaces, a opéré le sauvetage d'une femme en Seine, dans des circonstances exceptionnellement périlleuses, et a failli payer de sa vie son héroïsme. Sur un rapport de M. Samuel Frère, les deux prix Octave

Rouland ont été décernés à M^{lles} Augustine Rasse et Marie Querruel : leur vie entière n'avait été qu'un admirable exemple de dévouement pour des neveux orphelins et pour de jeunes frères et sœurs, et le bonheur de ces braves et simples filles, en recevant la plus inattendue des récompenses, n'a pas été plus grand que celui de l'Académie en couronnant leur mérite.

DÉPENSES SCOLAIRES

A ROUEN, CAEN ET PARIS

D'APRÈS UN COMPTE DE TUTELLE DE 1582-1583.

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE.

MESSIEURS,

Les notes que j'ai l'honneur de vous communiquer n'ont trait, je m'empresse de vous en avertir, ni à des événements notables, ni à des particuliers de quelque célébrité. Elles présentent tout simplement cet intérêt, de nous fournir certains renseignements sur les habitudes d'une famille bourgeoise de la ville de Rouen, vers la fin du xvi^e siècle, principalement en ce qui touche l'instruction de la jeunesse. Pendant longtemps, dans toutes les œuvres de l'esprit : art, histoire et poésie, les rois, les princes, les grands personnages de l'État, ont été proposés à l'attention du public, complaisant, respectueux pour eux, comme il convenait à l'égard de gens qui disposaient des honneurs et des dignités. Les changements survenus depuis plus d'un siècle dans notre société, ont élargi notre horizon et modifié sensiblement nos goûts ; et plus d'un homme

sérieux (pour m'en tenir à l'histoire), ne trouverait guère moins de charme à suivre, si cela était possible, dans son développement et ses transformations, la condition d'une famille de bourgeois, de paysans et d'ouvriers, qu'à étudier la généalogie d'une famille puissante, en possession de grands domaines et pourvue d'importants emplois. Autrefois le journal du sire de Gouberville eût été mis au rebut, comme n'offrant que les détails insignifiants de la vie d'un gentilhomme campagnard, confiné dans un étroit domaine et tout entier à l'administration de son modeste patrimoine. Aujourd'hui, ce journal, rédigé sans le moindre souci de publicité, et, par cela même, d'une sincérité non suspecte, a, pour nous, la valeur d'une véritable révélation ; et nous en sommes à regretter que son auteur n'ait point eu de nombreux imitateurs. Mais si, jusqu'à ce jour, du moins dans notre province et pour le xvi^e siècle, on doit le considérer comme un document unique en son genre, il n'est pas impossible de recueillir ailleurs, çà et là, des renseignements analogues à ceux qu'il nous présente en bloc, et parfois, il faut en convenir, avec une abondance et une monotonie un peu fatigantes. C'est la pensée qui m'est venue en parcourant un compte de tutelle de 1582-1583, dont je ne pourrai, à cause de son étendue, vous présenter que de courts extraits.

Ce document commence ainsi :

« Compte de la recepte, mise et entremise de l'administration du bien et revenu appartenans aux enfans soubz-aages de deffunct Estienne Basire, escuier, que

baille et rend en justice noble homme maistre Nicollas Basire, advocat en la Court de Parlement de Rouen, tuteur principal et oncle paternel d'iceulx soubzaages. »

Etienne Basire était décédé en mai 1567, laissant cinq enfants mineurs : deux garçons et trois filles.

La mère, Jeanne Auberon, qui avait vécu séparée, quant aux biens, d'avec son mari, avait obtenu d'abord la tutelle de ses enfants, par acte de *tution* passé par devant le bailli vicomtal de la principauté d'Yvetot, le 17 juillet 1568. Mais, par un autre acte passé au même siège, le 3 janvier 1571, Nicolas Basire avait été élu tuteur principal à sa place.

Le bien à administrer, situé à Saint-Clair-sous-les-Monts (1), n'était guère considérable. Il consistait en 44 acres une vergée et demie de terre, avec un petit bois, nommé la *Pépinière*, planté en pommiers et en poiriers, le tout loué à raison de 100 sous l'acre, sans compter quelques poinçons de cidre et quelques mines de blé ; une mesure et un closage où l'on avait semé « quelque *glaiide* (probablement de la guède) qui n'avait point profité. »

Les trois filles, Perrine, Marguerite et Anne, furent laissées aux soins de leur mère qui habitait Saint-Clair-sous-les-Monts. Le tuteur ne fit pour elles d'autre dépense que celle que nécessita leur habillement, fort simple, on peut le croire. L'aînée, après avoir été placée chez Etienne de Saint-Remy, fut mariée à un

(1) Commune près d'Yvetot.

cultivateur de Blacqueville, Pierre Cosnard, à qui elle apporta 600 livres de dot par traité du 4 septembre 1575. A part les vêtements qu'il eut à lui fournir, le tuteur ne dépensa pour elle que 9 sous à l'achat d'un plat d'étain destiné à être offert comme étrennes à la fille d'un nommé Navarre, qui se mariait, et pareille somme pour des pruneaux, du raisin de Damas et un carteron de sucre, comme remède dans une légère maladie. Les autres filles restèrent jusqu'à la fin avec leur mère, à qui l'on paya 247 livres pour onze années, à raison de 22 livres 10 sous par an, avec 9 poinçons de cidre et 7 mines de blé.

Les deux garçons vinrent à Rouen chez leur tuteur. Il faut admettre qu'ils avaient un solide tempérament, à en juger par les frais de maladie des onze années de leur minorité.

Pour l'aîné, Jean Basire, le 6 mai, on paya à M. de Bèthencourt, médecin, 1 sou 8 deniers; à maître Jean Deshaies, barbier, pour une saignée, 5 sous; à De la Broy, apothicaire, 10 sous. Au mois de juin suivant, maladie déclarée et d'un caractère plus grave, mais qui ne paraît pas avoir été l'objet de vives préoccupations, à preuve ce simple et unique article de dépense : « Pour ce que Jehan Basire seroit acouché malade, le 23^e jour de jaing, d'une fièvre, et après luy est arrivé la petite véreulle, à luy achapté une livre de sucre de 12 sous. »

Daniel Basire fut plus éprouvé. Quand on l'eut amené à Rouen de chez sa mère, son tuteur s'aperçut qu'il avoit « une espèce de rongne qui ressembloit

taigne », il l'envoya à Saint-Clair se faire soigner au bon air ou plutôt par le bon air, chez un parent. L'enfant revint rétabli, le 6 juillet; mais, le 10 août suivant, « après disner, il fut prins d'une plurésie qui lui causa une véhémence fièvre, pour raison de quoy M. de Laigle, médecin, l'alla voir en la maison du tuteur, le lendemain dimanche, et luy ordonna une saignée et autres receptes, 12 sous. — Ledit jour, M^e Jehan Deshaies le seigna, 6 sous. Ledit jour, pour du coural et eau de chardon bénist avec escalles de petites noix pulvérisées, 3 sous. — Au dit de Laigle, médecin, 3 sous. — A l'apothicaire, ayant baillé les médecines, 21 sous. — A Ollyve, femme de Cavelier, pignerre, pour avoir gardé le dit Daniel durant sa maladie, 35 sous. — Pour du sucre scandi et sucre blanc, 3 sous ». — Le 13 juin 1572, nouvelle maladie; Daniel « *acouche* encor malade d'une plurésie fort vivement. » On l'envoie à M. de Béthencourt qui se contente d'ordonner une casse, 20 deniers. Le 15, il ordonna un clystère et une saignée, 2 sous. — « A l'apothicaire, 4 livres; — à Jehan Deshaies, barbier, pour saignée, 5 sous. Pour 2 livres et demie de sucre à faire eau sucrée pour bruvage, 38 sous. Pour une femme, qui garda le malade huit jours entiers, 45 sous; pour la dépense de la garde, 1 écu sol; pour un pigeon à mettre sur le côté du malade, 20 deniers; pour de la poudre aux vers, 16 deniers. » La guérison ne venant pas, le 16 juillet, Daniel est mené par devers monsieur Bailleul, médecin, à 9 et 10 lieues de Rouen, accompagné d'un homme à cheval, pour faire lequel voyage

« fut séjourné l'espace de six jours, 8 livres ou 2 écus sol, 40 sous ». La guérison était enfin obtenue. L'enfant, entré en convalescence, fut mené chez sa mère et resta près d'elle trois mois entiers (1).

Daniel Basire était venu chez son tuteur le 5 février 1571, n'apportant avec lui que des « accoutrements rompus et décyrez et 4 vieilles chemises. » Il y resta jusqu'au mois d'octobre 1582. Du 5 février 1571 au 25 février 1574, il avait payé à son tuteur, pour sa pension, 40 livres par an. A partir de cette dernière date, le prix de la pension fut porté à 20 écus par an. Pendant cette seconde période, il employa une partie de son temps au Palais « pour apprendre la pratique ». Il était devenu une sorte de commis ou de secrétaire de procureur, emploi qui lui procura, par suite de gratifications, plus ou moins volontaires, des clients, une somme de 47 livres, laquelle, dans les derniers temps, se trouvait en garde entre les mains de sa cousine, Marie Basire, fille de son tuteur, épouse d'un autre avocat au Parlement, Pierre Chrétien.

On prit quelque soin de son instruction, qui, sans le moindre doute, avait été commencée chez le magister de son village. Dès le mois d'avril 1571, son tuteur l'envoyait à l'école, en compagnie de son fils, chez un nommé Robert Jolis, à qui l'on payait 10 sous par mois.

(1) Pendant de longues années il y eut à Angerville, dit depuis Angerville-Bailleul, des médecins ou chirurgiens du nom de Bailleul qui s'étaient acquis une grande réputation et qu'on venait consulter de très loin. J'ai eu l'occasion de parler d'eux dans mes *Notes sur l'état des Campagnes* et dans une notice sur un procès criminel à Montivilliers.

Au mois de juin 1572, le tuteur, voyant que son pupille avait « quelque commencement aux lettres, » le mena au collège des Bons-Enfants. Cette maison, après avoir été une sorte d'hôpital pour les pauvres enfants de la ville, était devenue un collège, dans le sens que nous attachons à ce mot, avec principal et régents, et où l'on enseignait le latin et même le grec. Cet établissement, dont un nom de rue conserve le souvenir, eut, à la fin du xvi^e siècle, des professeurs de mérite et des élèves d'un rang distingué. Il suffit de citer, parmi les premiers, Hallé, Behourt, Louis Martel, et parmi les autres, le fils du premier président Groulard, à qui Behourt dédiait, en 1606, un recueil de sentences latines.

Daniel Basire entra au collège des Bons-Enfants avec son frère Jean et Timothée, fils de son tuteur. Il y resta jusqu'en 1575, ayant pour régents Jean Joustel, Grucoq, Le François et Petit. De 1575 à 1579, ses études furent interrompues, vraisemblablement à cause de ses occupations chez son tuteur. Il les reprit en 1579 avec un nommé Jacques Marcel, musicien, clerc de Saint-Patrice. Le 12 septembre 1580, il retournait aux Bons-Enfants, mais pour un temps assez court, parce qu'on jugea qu'il en savait assez pour l'emploi auquel on le destinait. Aux Bons-Enfants, on avait payé pour lui 10 sous par mois, ce qui revenait pour tout le temps, à 21 livres d'écolage, non compris 20 sous pour les étrennes offertes à son maître, soit pour sa part du gâteau des Rois, soit pour le vin de la Saint-Martin. Les fournitures scolaires s'étaient

réduites pour lui à 7 écritaires ou casses d'écriture, 22 mains de papier à 1 sou ou 16 deniers la main, 3 livres à écrire, *unes matines* d'un sou, 3 *Donnests*, sorte de grammaire d'un auteur latin du IV^e siècle (*Ælius Donatus*), fort en usage jusqu'au XVII^e siècle, dont le prix varie de 15 deniers à 20 deniers, et *unes Déclinaisons*, dont je ne puis indiquer l'auteur, et qui coûta 15 deniers. En portant à 25 livres ce qui fut dépensé pour l'instruction de notre écolier nous devons être assez près de la vérité.

On prit plus de soin de l'instruction de son frère Jean, non parce que celui-ci montrait plus de dispositions, mais parce que c'était l'aîné.

Sa mère l'avait mis en pension chez Roger De la Mare, maître d'école de la paroisse d'Auzebosc (1),

(1) Ces sortes de maîtres n'étaient pas rares dans les campagnes, même à une époque bien antérieure. Dans une sommation au curé de Veauville-les-Baons, de la part du Chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, 17 novembre 1488, on note comme présents à cet acte de procédure : Jean Mesard, curé de Barneville, le recteur des écoles de Veauville et dix-huit écoliers de cette paroisse, qui se trouvaient alors à ces écoles : Guillaume Fiérescoq, Gaultier Crevel, Robert Touv..., Robert Bouequoys, Jaquet et Jehan dits Clouet, Cardin Voysart, Pierre Perrenot, Robert et Robinet dits Le Prevost, Robert Romain, Robert Croquet, Guillaume Le Flamenc, Jaquet Le Flamenc, Vincent Clouet, Pierre Petit, Robin et Etienne dits Malerbe. — (Arch. de la Seine-Inférieure. G 7476)

Boissay-le-Châtel, 28 avril 1469. Bail pour 6 ans par les tuteurs, parents et amis de Gervais Le Fevre, mineur, âgé de 7 à 8 ans, à messire Jean Martin, prêtre ; l'enverra à l'école les deux premières années et lui trouvera livres. (Plaid de Boissay-le-Châtel).

Le Theil, 3 septembre 1492. Bail par les tuteurs, parents et amis de Marion Boucher, à sa mère ; la tiendra à l'école pendant 3 ans et lui trouvera livres à ce nécessaires. (Plaid de la Haye-du-Theil).

On trouve des dispositions analogues dans les Plaid de la haute jus-

moyennant 40 livres par an, qui furent assez inexactement payées pour que ce pédagogue, afin d'obtenir paiement de ce qui était dû, se crût obligé de faire arrêt sur les fermages du fermier de la famille.

Il fut tiré de cette école le 18 avril 1571 et amené chez son tuteur, qui le garda jusqu'en 1579, le logeant et le nourrissant à raison de 40 livres par an, jusqu'au 8 avril 1574, et de 50 livres par an, à partir de cette dernière date jusqu'au 2 mars 1579. Comme son frère, il fréquenta le collège des Bons-Enfants, mais d'une manière plus suivie et avec moins d'économie dans tout ce qui pouvait servir à son instruction ou le faire bien voir de ses maîtres. Dès le début, on lui paya, pour un *Donnest* et *unes Déclinaisons*, 3 sous; pour le *bertauder* (1), 3 deniers; pour une écritoire et un

tice d'Elbeuf. 23 mars 1470, tenir Andrieu Eustache, âgé de 7 ans, 2 ans à l'école; 27 août 1471, tenir à l'école Perrin, Le Frère, de Caudebec-lès-Elbeuf, âgé de 5 ans. — 5 octobre 1489, obligation à la veuve de Laurent Hays d'entretenir à l'école; en leur baillant livres, Jeanne, sa fille, âgée de 8 ans, et son fils Laurent, âgé de 10 ans. — 28 avril 1490, obligation à la mère d'entretenir à l'école son fils mineur, Guillaume Martin, de Boscroger; — 14 juin 1490, bail des corps des mineurs Pierre et Simmonnet Lestourny, l'un âgé de 4 ans, l'autre de 6; obligation de les entretenir à l'école par charité; — 14 décembre 1490, entretenir à l'école pendant 3 ans, Jean, enfant de Guillaume Daré, âgé de 9 ans; — 12 octobre 1503, bail à leur mère des 3 fils mineurs de Guillaume Gallot, du Grand-Couronne, l'un de 15 mois, l'autre de 4 ans, le 3^e de 5 ans; les tenir à l'école et leur bailler livres, etc. Autres baux de tutelle, 4 mars 1504, 15 janvier, 6 décembre, 16 février 1523 (v. s.), 18 janvier 1524, 16 septembre 1525, 2 novembre 1525, 12 avril 1526.

(1) Roquefort, dans son Glossaire, donne à *bestourder*, *bertauder*, *bestourdir*, la signification de couper, tondre irrégulièrement, *bis-tondere*. Je croirais volontiers que ce mot signifiait une coupe des cheveux particulière, telle qu'il convenait à un écolier d'une classe aisée.

cornet, 1 sou; pour un second livre de *Déclinaisons*, 3 sous; pour une seconde écritoire, 1 sou 8 deniers; pour un sac à porter les livres, 1 sou 3 deniers.

On le mit en état de contribuer plus généreusement que son cadet aux étrennes de ses maîtres, au gâteau des Rois, au vin de la Saint-Martin. Le tout pourtant n'alla jamais au-delà de quelques sous, si ce n'est en 1575 et 1577 qu'il donna à son maître, le jour des étrennes, un chapon d'une valeur de 7 sous 6 deniers. Il semble aussi qu'il ait eu à rétribuer, outre le principal, Geoffroy Hallé, les régents qui enseignaient sous la direction de cet habile instituteur. Une fois, il est question de 1 sou 8 deniers qui lui sont donnés pour *friteler* avec son maître, mais je ne sais trop quel sens attacher à ce mot *friteler*(1). Outre les mains de papier qui ne lui furent pas trop épargnées, il eut un *lochet* à pendre son écritoire, de 3 deniers; des livres à gloser ou à écrire ses leçons, recouverts en parchemin, et dont le prix varie de 6 sous à 9 sous. On lui acheta successivement, en 1571, un Donnest, 3 sous; un livre des *Déclinaisons*, 3 sous; — en 1572, un Despautère, 1 sou 6 deniers; un Caton (*Cato cum commento*), 2 sous; *unes Epistres de Cicero*, 5 sous; — en 1573, une Syntaxe, 10 sous; un Tèrence latin et français, 13 sous; un Dictionnaire de Robert Estienne, 15 sous; — en 1574, un livre de Vivès, en latin et français, 7 sous;

(1) Qu'on rattache ce mot à *Fritilla (cibus)*, friteau, ou bien à *Fritticula (ganeum aut popina)* du glossaire de Ducange, toujours est-il qu'il désignait une sorte de régal modeste.

une Grammaire grecque, 4 sous; — en 1575, une Grande Syntaxe, 14 sous; — en 1576, un livre de Cicéron, 10 sous; un autre livre, 2 sous; un Virgile, 7 sous 6 deniers; — en 1577, une quantité de Panthaléon (auteur qui m'est inconnu), 8 sous; un livre des Elégances de Laurens Valle, traduit en *carmines* (*Laurentii Vallæ Elegantiarum libri carmine redditi*), 3 sous; un Alphabet grec relié avec une *Oraison*, 6 sous 9 deniers; un livre de Marcelle Pali-gennense, autre auteur que je ne connais pas, et que je ne vois pas figurer dans la collection de livres pédagogiques, récemment formée par le Ministère de l'Instruction publique, 5 sous; — enfin, en 1578, un livre de plusieurs Oraisons de Cicéron, 2 sous (1).

Le lundi de Pâques 1579, le tuteur part du pays de Caux avec son fils Timothée et son pupille; il se rend à Caen pour leur choisir des précepteurs; il les met au collège Du Bois, où la pension était de 85 livres par an. A Caen, les habitudes n'étaient pas tout à fait les mêmes qu'à Rouen. Entre autres particularités, il n'est plus question du vin de la Saint-Martin qui, du reste, à Rouen, était en usage, aussi bien dans les corporations de métiers, que dans les écoles, mais du vin de la Saint-Jean, pour lequel on eut à payer 15 sous.

Il va sans dire que, l'enseignement étant plus élevé,

(1) Plusieurs des ouvrages mentionnés dans ce compte étaient en usage dans toutes les écoles. Arch. de la S.-Inf., G 2639, année 1584-85, acheté pour les enfants de chœur: « A Richard Lallemant, libraire, pour 6 auteurs qui sont Donetz, Rudiment, Principes, Cathon et la Manière de tourner les Verbes, impression de Paris, 56 sous. »

il lui fallut de nouveaux livres, dont je n'ai pas la liste, et qui coûtèrent en somme ronde 6 écus.

Je ne sais pour quelle raison notre écolier ne resta pas à Caen. Il revint à Rouen sur un cheval de louage, et obtint la permission d'aller continuer ses études à Paris. Son tuteur l'y conduisit avec son fils Timothée, afin de leur choisir un collège et un précepteur. On fit la route à cheval (1) avec un long arrêt à Portijoie. On s'entendit pour les leçons avec un maître nommé Frédéric Sager, auquel on offrit tout d'abord un déjeuner qui coûta 20 sous. Cette affaire réglée, le tuteur reprit la route de Rouen, et dépensa pour son voyage 1 écu 6 sous, payés au maître des coches de l'*Escouvette* à Paris, « pour le vin et rétention de la bonne place » ; — 11 sous pour coucher à Pontoise ; — 12 sous pour dîner à Magny ; — 18 sous pour souper à Ecouis.

Outre le prix de la pension de Sager, qui était de 50 écus par an, le tuteur envoya à ce maître pour ses deux écoliers, 2 chapons, 1 poule d'Inde, un grand fromage d'Angleterre, une potée de beurre de 34 livres, à 4 sous la livre, un quartaut de harengs de 100 sous qui fut porté par le bateau du capitaine Baudry ; de plus, 15 livres de pruneaux, 3 livres de raisin pers, 3 livres de raisin séché au soleil, le tout estimé 30 sous.

Pendant la semaine sainte, l'avocat Basire fit un nouveau voyage à Paris pour juger des progrès de son fils et de son neveu.

(1) Le cheval de louage pris au messenger Vengeon coûta 40 sous. Basire dépensa en route 21 sous. Pour ses hardes, elles lui furent rapportées par le messenger, moyennant 21 sous, 1579.

Tout allait bien, et il est à croire que les études des deux écoliers se fussent achevées à Paris, si, au mois de juin 1580, la maladie de peste qui régnait dans cette ville ne leur eût inspiré de sérieuses inquiétudes, et ne les eût fait revenir en toute hâte à Rouen, où pourtant l'état sanitaire ne devait pas être bien meilleur. On approchait, du reste, de l'époque des vacances. Logé chez son tuteur, Jean Basire employa son temps à l'étude de la musique. Un musicien, nommé Jean Levesque, lui apprit à chanter en musique et à jouer de l'épinette, moyennant 1 écu par mois. On lui acheta un mandocordion 1 écu sol, et l'on paya, en plus, pour cordes et façon, 15 sous.

Les vacances finies, il fallut se remettre au travail. Cette fois, il fut résolu que Timothée et Jean se rendraient à Caen, où un messenger, Marin Thierry, leur porta leurs hardes. Ils entrèrent en pension chez un professeur en renom, Jean Rouxel, sieur de Bretteville, dont les œuvres littéraires ont été publiées à Rouen, en 1600, par Raphaël du Petit Val, sous ce titre : *Poemata Joannis Ruxelii Britovillani Cadomensis jurisconsulti Oratoris et poetæ elegantissimi*. L'édition est dédiée au premier président, Claude Groulard, par Taneguy Basire, avocat du Roi à la Chambre des Comptes de Normandie, beau-frère du savant professeur caennais. Rouxel avait épousé Philippe Basire, d'une famille noble de Caen, qu'il perdit après dix-huit ans de mariage, le 26 juin 1581, pendant le séjour de nos deux écoliers dans son pensionnat. Pour prévenir toute équivoque, je dois dire qu'il n'y

avait point de lien de parenté entre eux et la femme de leur maître. Voici quelques extraits du compte des dépenses faites à Caen par le tuteur :

« D'autant que ledit Jehan, par plusieurs missives, avoyt escript que l'on fist quelque présent à la damoiselle femme dudit sieur de Breteville, icelle damoiselle auroit reçu un coffret et collet à rabat à point couppe figuré, avec les rebratz, jouxte la missive de ladicte damoiselle, du dernier janvier, lequel présent valloit la somme de 1 écu.

« Le cinquiesme febvrier, envoyé à ladicte damoiselle de Breteville, pour Timothée et Jehan Basire, ung pain de sucre de 3 livres et demye, à 48 sous la livre, vault 63 sous.

« *Item* 26 livres de pruneaux, à cinq sols la livre, vallent 26 sous.

« *Item* 8 livres de raisin au soleil, à 4 sous la livre, vault 32 sous.

« *Item* 8 livres d'autre raisin à cuire, à 2 sous 6 deniers la livre, 10 sous.

« 8 livres de figues, à 2 sous 3 deniers la livre.

« Pour le port desdits estoremens à porter à Caen, 14 sous 6 deniers.

« A remonstré le tuteur que par plusieurs missives et, entre autres, par celles du 24 janvier, ledit Jehan auroit rescript qu'il falloit pour la joustte de son Régent, 2 écus, au lieu du Lendit (1), et que c'estoit la coustume, 2 écus sol.

(1) Le Lendit était grande fête de l'Université de Paris.

« Et d'autant que ledit soubz-aage par plusieurs lettres des 7, 12 et 25 apvril, auroit escript qu'il vouloit apprendre la musique, et qu'il avoit faict prix avec ung musicien pour luy monstrier, auquel il donnoit un escu par moys, pour ceste cause à luy envoyé les livres de Bony, musicien, et ung escu pour le mois de son précepteur d'épinette, 1 écu 20 sous.

« Ayant esté adverti par ledict soubz-aage que ledit sieur de Bretteville vouloit avoir aussi grand prix d'icelluy soubz-aage, comme du fils du seigneur Barthélemy Halley, bourgeois de Rouen (1), duquel il avoit 100 escus par an, et trente escus pour son serviteur, et que partant il ne vouloit plus recepvoir à sa pension icelluy soubz-aage, s'il n'augmentoit de prix pour sa dicte pension, icelluy soubz-aage, par missives des 4 et 5 may, n'avoit cessé de rescripre d'envoyer un chapperon de velours à la damoiselle femme dudit sieur de Bretteville, pour luy présenter, ce qui faict avoit esté, preuve la missive de réception de ladicte damoiselle, du 18 may, et autres missives dudit soubz-aage, des 17 may et 8 juing ensuivant, contenantes que ledit de Bretteville croyoit fermement que l'on avoit donné ledit chapperon à sa femme; aussi ledict chapperon avoit esté donné : le velours duquel chap-

(1) On trouve des membres de cette famille Hallé au Parlement et au Chapitre de Rouen.

Le 10 octobre 1584, Denis du Thot, maître ès arts en l'Université de Paris, régent pédagogue à Rouen, réclamait à Pierre de Bessin, sieur de Mathonville, et à Charlotte de Saldaigne, sa femme (les grands parents de la célèbre M^{me} de Motteville), 33 écus et 4 poinson de vin pour une année de la pension et instruction de leur fils Raoul de Bessin.

peron avoit cousté 8 livres 10 sous; la doubleure de taffetas, 15 sous 6 deniers; le cresse, 30 sous; la façon du chapperon, 30 sous, et le coffrect pour le mettre, 3 sous 6 deniers, le tout montant à la somme de 12 livres 9 sous ».

A Caen, Jean Basire était tombé malade, et sa maladie avait entraîné une dépense de 5 écus un tiers, dont M^{me} de Bretteville avait été remboursée. Mais le détail manque.

Il est aussi question d'un écu qui avait été envoyé à Jean Basire pour la Sainte-Catherine de son régent, et qu'il avait employé à l'achat d'un coffre, parce que cette somme était inférieure de moitié à celle qu'il fallait pour cette sorte de fête scolaire.

Jean Basire prolongea son séjour à Caen jusqu'au 12 février 1582; il revint à Rouen, resta chez son tuteur jusqu'au 5 mars, à raison de 120 livres de pension par an. Il retourna à Paris pour y poursuivre ses études, se mit en pension, moyennant 12 écus et demi par trimestre. Il était de retour à Rouen en juillet, et bientôt après on le faisait déclarer *aage-personne* (autrement dit majeur), par sentence du bailli d'Yvetot.

Les frais d'instruction des deux frères sont moins élevés que ceux des procès auxquels donna lieu l'administration de leur bien, quoiqu'il fût des plus médiocres : procès en première instance, et, bien entendu, en appel, contre les deux fermiers De la Brière et Quiédeville, avec intervention de trois avocats pour les consultations, de deux pour les plaidoyers, minutes de requêtes et d'appel. Les consultations sont plus payées

que les plaidoyers. Une consultation faite en la Cour avec trois avocats, vaut à chaque avocat 1 écu ; une autre, 10 sous. Je compte pour une seule affaire plus de 15 plaidoyers que le tuteur marque avoir payés 15 ou 10 sous ; mais invariablement les commissaires du Parlement réduisirent les honoraires de moitié, ils les mirent à 5 sous, et même un plaidoyer devant le bailli d'Yvetot est réduit par eux de 5 sous à 2 sous 6 deniers. Et cependant les avocats auxquels Basire s'était adressé avaient quelque réputation. L'un d'eux était Jacques de Bretignières, qui devint plus tard procureur-syndic des États de Normandie et procureur général au Parlement. L'autre était Geoffroy Le Metel, qui suivit le Parlement royaliste à Caen pendant la Ligue, et dont le fils, né en cette ville, par suite de cette circonstance fortuite, est connu sous le nom de l'abbé de Boisrobert.

Je voudrais pouvoir dire ce que devinrent Jean et Daniel Basire. Je suis porté à croire que Jean devint avocat comme son oncle ; et qu'il n'est autre qu'un Jean Basire qui se qualifie écuyer, sieur de Préaumont, avocat en la Cour, domicilié sur la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré, dans un acte du 12 février 1588 (1). Daniel, son frère, n'a pu faire qu'un clerc de procureur, comme Olivier de Vouilly, âgé de 14 ans, cité en 1580, comme écrivant au banc de Guillaume de Saint-Saire, procureur. On donnait à ces commis le titre de praticien. En 1702, je vois encore cité J.-B. Tesnières, praticien au banc de M. Jacques Jehan, procu-

(1) Archives de la Seine-Inférieure. F. Bigot de Graveron.

reur. — Quant au tuteur Basire, il n'est pas douteux que, de son temps, il occupait un rang assez considérable au barreau de Rouen. Il était seigneur de Blancmesnil et fut nommé intendant de la police de Rouen, le 15 novembre 1576 (1).

Le 9 août 1583, après un long examen, le compte de la tutelle des enfants Basire fut vérifié aux Requêtes du Palais, par deux conseillers, Jacques Le Chandelier et Louis Le Masson, à qui il fut payé, pour cela, 12 écus.

En débutant, dont le désir pouvait être de prouver qu'il avait profité des leçons qu'on lui avait données, Jean Basire avait préludé aux exercices de sa profession par un procès contre son tuteur, procès dont j'ai cru inutile de chercher le dénouement.

APPENDICE

Le compte entre dans de longs détails en ce qui concerne l'habillement des mineurs Basire. Je n'en rapporte que quelques extraits.

« Le 26^e jour de mars ou dit an 1571, baillé à Richard Quiédeville, un quartier et demi de creseau pour porter audit soubz-âge (Jean Basire), demourant encor alors à Auzebosc, pour lui faire un bas de chausses. 11 s. 3 d.

(1) Dans un acte du 19 août 1605, il est question de Noble homme maître Nicolas Basire, avocat en la Cour, seigneur du Mesnil-Varin, propriétaire d'une maison à l'enseigne de l'*Épée*, paroisse de Saint-Éloi de Rouen. Il est question, dans un arrêt du Parlement du 18 mars 1507 (v. s.), d'un Jean Basire sur lequel avait été décrétée la seigneurie de Touffreville-la-Corbeline, localité voisine d'Auzebosc et de Saint-Clair-sur-les-Monts, ce qui nous autorise à supposer que ce Basire pouvait être de la même famille que notre avocat.

« Le jeudy 19^e d'apvril, achapté pour led. Jean, demye aulne d'estamet, tainct en escarlade grise, pour luy faire ung soye 37 s. 6 d.

« Pour 3 gros de soye jaulne à l'enrichir. 6 s. 9 d.

« En boutons de soye jaulne. 2 s.

« En toile noire pour le doubler. 6 s.

« Pour le couturier 8 s.

« Le dernier jour de may, achapté pour led. Jean une aune d'estamet, taincte en escarlade grise, pour luy faire, unes guerguesses et 2 paires de bas. 1 écu 20 s.

« Pour un gros de soye jaulne pour les arrière-pointer 2 s. 3 d.

« Pour demye aulne de toile de chanvre pour les doubler 5 s.

« Pour la facon desd. chausses 9 s.

« Pour ungs paire de souliers. 7 s. 8 d.

« Pour demye douzaine d'esguillettes. 6 d.

Dépenses pour l'habillement de Jean Basire, 1578.

« Le dixiesme jour du moys de janvier, pour la refaçon de ses souliers. 1 s. vj d.

« Le vingtiesme jour dudit moys, pour la refaçon de son hault de chausses et de son bas 11 s. vj d.

« Le vingt-septiesme jour de febvrier, achapté de Houdemare, drappier, deux aulnes demy quart de creseau couleur de ramyer pour faire ung haut de chausses et deux paires de bas. 1 escu xxxv s. vj d.

« Pour quartier et demy de creseau blanc à doubler lesdictes chausses. xiiij s. ij d.

« Pour trois quartiers et demy de frize noyre.
xxij s. viij d.

« Achapté de Perier, tissotyer, une once, gros et demy de baton rompu, à mettre sur lesdictes chausses.
xxiiij s. vj d.

« Pour quartier et demy de toile de chanvre pour mettre aux canons v s. iiij d.

« Payé à Adam, chaussetier, pour la soye, pouchettes et groisse toile xix s.

« Pour la façon des dictes chausses et deux paires de bas xxij s. vj d.

« Pour ung chapeau. xxv s.

« Pour ung paire de souliers. xx s.

« Pour ung paire de jartiers. l s. viij d.

« Le vingt-neufiesme jour de mars, pour une douzaine d'esguillettes l s. v d.

« Le saiziesme du mois d'apvril, pour la refaçon de ses souliers. iiij s. iiij d.

« Le dict jour, pour une douzaine de boutons à son cazaquin. l s. vj d.

« Pour la refaçon d'icelluy. l s.

Le vingt-huictiesme may, pour unes semelles à ses souliers x s.

« Le jour Saint-Jehan, païé au cousturier pour la façon, boutons et fil blanc d'un pourpoint. 17 s. vj d.

« Le dict jour, pour la refaçon de son bas de chausses vj d.

« Le sixiesme jour d'aoust, pour ung paire de souliers xviiij s.

« Le viii^e dudit moys, pour la refaçon d'un bas de chausses l s. xij d.

« Le saiziesme jour d'aoust, pour ung pourpoint de toille de chanvre, pour la toille, boutons et façon. xxvij s. vj d.

« Le premier jour de septembre, pour la refaçon de ses souliers. vj s.

« Le vingt-septiesme jour du moys d'octobre, pour unes semelles à ses souliers. x s.

« Pour une douzaine d'esguillettes. l s.

« Pour la refaçon de ses souliers iiij s.

« Le vingt-huictiesme dudict mois d'octobre, achapté de Toustain, drappier, quatre aulnes de drap, couleur de grix de guede, à cent dix solz l'aulne, pour faire une robbe et ung manteau audict Jean, vingt-quatre livres quinze solz, réduicts à huit escus quinze solz. viij escus xv s.

« Plus ung quartier dudict drap pour parachever le manteau xxx s.

« Plus deux aulnes trois quartz de baguette pour doubler ledict manteau et ladicte robbe, à quarante solz l'aulne. l escu 4 s.

« Ledict jour, pour huit aulnes de bâton rompu de soye à border ledict manteau. xvj s. vj d.

« Le unziesme décembre, pour troys aulnes troys quartz de creseau, couleur de grix de guede, à quarante-sept solz six d. l'aulne, pour faire une casaque, ung hault de chausses et deux paires de bas. iiij escus xxxv s. vj d.

« Ledict jour, pour demie aulne de creseau blanc à

doubler lesdictes chausses, à trente-cinq solz
l'aulne. xvij s. vj d.

« Pour une aune de petite frize pour doubler
lesdictes chausses. x s.

« Pour du baston rompu, à mettre sur lesd. chausses
et casaque xxxviiij s.

« Pour ung chapeau. xxviiij s.

« Pour demy aulne demy quart de baguette noyre,
à xxxviiij s. l'aulne. xxij s. ix d.

« Pour des esguillettes ij s.

« Pour des jartiers. ij s. viij d.

« Pour une ceinture ij s.

« Pour la soye à accoustrer le passément desdictes
chausses. vj s. vj d.

« Plus pour quartier et demy de toile de chanvre
pour doubler les canons desdictes chausses. . v s. ix d.

« Pour demy peau de cuir à faire des pouchettes. .
. iiij s.

« Pour du ruban à border lesd. chausses. . l s. iiij d.

« Pour de la grosse toile à faire les plis desdictes
chausses. iiij s.

« Pour la façon desdictes chausses . . . xvij s.

« Le xiii^e dudict mois, païé au cousturier qui a faict
la robbe pour la soye verte qu'il y a mise pour coustre
la bande et l'arrière-pointer xj s.

« Pour le gros bouton de soye. vj s. vj d.

« Pour la façon de lad. robbe xxv s.

« Ledict jour, au cousturier pour la soye noyre à
coustre le parement dudict manteau. vij s.

« Pour ung bouton de soye à mettre audict manteau vj s. vj d.

« Pour la façon dudict manteau. xx s.

« Le mesme jour, pour de la soye à coustre ledict cazaquin et le passement vij s. vj d.

« Pour les boutons dudict cazaquin. v s.

« Pour demye aulne de toille noyre à doubler les manches de ladicte cazaque. vij s.

« Pour la façon de ladicte cazaque. xx s.

« Le vingtiesme dudict moys, pour la refaçon de ses vieilles chausses et collets. ij s. vj d.

*Dépenses pour Perrine Bazire en habillements,
1572-1573.*

« Ung paire de souliers 13 s.

« Une aulne de futaine grise d'Autebour, pour faire 2 corps de corset. 11 s.

« *Item* demye aulne de toille pour les doubler. 5 s.

« Demye aulne et demy quart d'estamet teinct en escarlate grise, pour luy faire unes brassières. 50 s.

« 2 aulnes et demye de bende de velours pour bender. 18 s.

« Ung gros de fil de soye noire pour arrière-pointer. 20d.

« *Item* achapté du bougren, happes et fil de soye qu'il convenoit pour faire lesd. bracherolles 10 s.

« Pour la façon de 2 corps de corset et des brassières 10 s. »

En 1573, quand elle vint voir le prisonnier (à la

cérémonie du Privilège de Saint-Romain), on lui bailla
« 3 aulnes de creseau turquin, à 32 s. l'aulne, pour
une cotte et 2 corps, 1 écu 36 s.; ung paire de sou-
liers. 13 s. »

LES PRÉNOMS

DANS LE CANTON DE LONGUEVILLE (SEINE-INFÉRIEURE)

AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Par P. LE VERDIER

Ce n'est pas temps perdu que celui passé à feuilleter les registres de catholicité des paroisses rurales. Donnant, en effet, le catalogue des naissances, mariages et sépultures des habitants des campagnes, ces registres de l'ancien état-civil offrent, aux divers points de vue de l'histoire et de la statistique de précieuses ressources. On y trouve même parfois d'intéressants hors-d'œuvre. Suivant que, plus ou moins fidèle historiographe, le curé ou le vicaire, chargé de leur tenue, trouvait utile de conserver le souvenir de faits concernant sa paroisse, il ne craignait pas d'insérer, entre deux mariages, des notes étrangères à son sujet. C'est là, par exemple, qu'on peut rencontrer la mention des quelques actes, rares en ce temps, de la vie municipale des villages : les réunions du *commun* ou du *général* de la paroisse, qui se tenaient sous le porche, voire même anciennement dans l'église, les élections des collecteurs des

tailles ou du sel, du prévôt de la seigneurie, plus tard celles du syndic (1). Ailleurs le curé note les proclamations, les significations des sergents, faites devant la porte, le dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, et reçoit sur son registre les signatures de quelques électeurs ou témoins. Ailleurs encore un curé note des événements extraordinaires, la visite d'un haut seigneur, d'un prélat, les accidents causés par le vent, une épidémie, quelque grand travail accompli à

(1) « Ce jourd'huy dimanche... octobre 1700, issue de la messe paroissiale a esté fait election des collecteurs par le general de lad. paroisse pour l'année 1701. Premier collecteur, Jacques Bertelemy, second, Jacques Bertelemy fils, troisième, Adrien Delacroix. Collecteur du sel, Pierre Danet; par Nicolas Le Boucher, Jean-Marie, Abraham Marie, Nicolas Langlois, Jacques Secard, François Blondel. » (*Registres de Belmesnil, 1700.*) — Souvent aussi le collecteur sortant élisait son remplaçant : *sic*, mêmes registres, 1698.

« Ce jourd'huy 27 janvier 1727 nous principaux parroissiens et anciens trésoriers et trésorier en charge, assemblés en état de commun, issue de grande messe, après l'annonce faite au prosne et le son de la cloche, pour procéder à l'élection d'un sindic pour l'année présente 1727, d'un commun accord avons élu et élisons pour faire et gérer les fonctions de sindic de cette paroisse de Belmesnil, élection d'Arques, la personne de Jean-Baptiste Monnehard, laboureur, laquelle ellection a esté faite présence de monsieur le curé, *etc.*

« Ce jourduy dimanche 29 de décembre 1726, nous principaux habitants et anciens trésoriers de la paroisse de Belmesnil, assemblés en état de commun, issue de messe paroissiale, après l'annonce faite au prone, et au son de la cloche, en la manière accoutumée, pour proceder à l'elexion d'un trésorier, d'un commun accord et d'une commune voix nous avons élu et elixons la personne de François Cousin pour gerer les deniers dud. trésor et faire les autres charges nesaicerre en ladite qualité de trésorier pendant l'année 1727, ce que nous avons singné ce jourd'uy et an que dessus. » (*Registres de Belm., 1726, 1727.*)

Ces extraits permettent de reconnaître le système électoral du temps.

l'église (1). J'ai vu des registres, véritables confidents du pasteur, conserver mention de ses dépenses ou de ses affaires personnelles. Sur un feuillet de garde j'ai trouvé, quelque part, soigneusement inscrit le jour où la coche du presbytère avait mis bas ses petits : à ces innocents aussi, c'était un acte de naissance (2).

Ce sont là sans doute des exceptions, amusantes diversions à l'aride lecture des nomenclatures d'actes. Mais à s'en tenir à ce que les registres doivent donner, et le plus souvent d'ailleurs donnent exclusivement, il y a encore profit.

Dans une petite région de l'ancien pays de Caux, que je connais plus particulièrement, ayant appartenu autrefois à l'élection et à la vicomté d'Arques, et formant aujourd'hui le canton de Longueville, je me suis livré, en ouvrant ces registres, à une enquête sur l'usage en matière de prénoms, et j'ai fait porter mon examen sur deux époques, prises à cent ans d'intervalle, au XVI^e et au XVII^e siècles.

Et d'abord quelle période d'années peut-on exploiter ?

(1) « Anne Genevieve de Bourbon, aagée de 58 ans et sept mois et demi, princesse du sang, douairière de Longueville, fille unique de Henry de Bourbon, 2^e du nom, prince de Condé, et de Charlotte Marguerite de Montmorenci, décéda en son hostel aux fauxbourg St Jacques le samedi quinze avril mil six cens et soixante dix neuf, sur les quatre heures du matin. Chon corps repose dans l'eglise des Carmelites du fauxbourg St Jacques proche le corps de madame sa mere et de mesdemoiselles ses deux filles, et son cœur en l'abbaye de Port Royal des Champs. Priez Dieu pour le repos de son âme. Le Goupil pbre. » (*Registres de Crespeville*, ancienne paroisse réunie à Criquetot-sur-Longueville).

(2) *Registres de Gonnevill-sur-Longueville*, canton de Tôtes.

Réglémentés pour la première fois par l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539, puis de nouveau, en 1577, par celle de Blois, et enfin définitivement par la célèbre ordonnance de 1667 (1), les registres de paroisses donnent d'abord les baptêmes et les mariages, quelquefois les testaments ; les sépultures y apparaissent seulement après l'ordonnance de Blois. Enfin ils ne sont tenus en double expédition que depuis celle de Louis XIV. Jusque-là les registres étaient déposés au greffe du bailliage vicomtal : on continua pour l'un des doubles, et l'autre resta à la paroisse. Ce qui subsiste se trouve ainsi conservé aux greffes des tribunaux civils d'arrondissement, héritiers des bailliages, et aux mairies, héritières des paroisses (2).

Malheureusement, avant l'ordonnance de 1667, les cahiers étaient irrégulièrement tenus et irrégulièrement déposés ; de sorte que, si, d'une part, j'ai rencontré des séries à peu près complètes depuis 1670 ou 1680, pour toute la partie antérieure il faut se contenter de fragments, séparés par des vides plus ou moins considérables

(1) Ces redoublements de législation témoignent des hésitations de l'application : aussi les lacunes sont-elles fréquentes jusqu'à la fin du xvii^e siècle ; du xvii^e il ne reste d'ordinaire que des fragments.

(2) Ne pourrait-on pas émettre le vœu que les anciens registres, au moins dans les petits tribunaux, soient enlevés aux greffes ? Relégués la plupart du temps dans les greniers, ils sont la proie de la poussière et de tous les ennemis du papier. Malgré la bonne volonté des greffiers (et je remercie ici M. Domard, greffier en chef du tribunal de Dieppe, des facilités qu'il a bien voulu m'accorder), ces documents sont peu accessibles. Ne serait-il pas possible de les confier à la garde de conservateurs de profession, plus sensibles à l'attrait des vieilles écritures et moins absorbés par d'autres soins ?

et plus ou moins répétés. Je parle de la collection conservée au greffe du tribunal de Dieppe, car, pour ce qui est de celles des mairies, bien peu subsistent aujourd'hui pour l'époque antérieure à la Révolution.

Avec ces ressources incomplètes, voici ce que j'ai fait :

Opérant sur les vingt-neuf paroisses anciennes réunies aujourd'hui dans le canton de Longueville (1), j'ai relevé au greffe du tribunal civil de Dieppe tous les baptêmes des cinq dernières années du xvii^e siècle, 1695-1699 ; si parfois une année manquait, je prenais, quand il était possible, parmi les précédentes, une des plus voisines pour compléter. La même règle me conduisait à recueillir les baptêmes des années 1595 à 1599 : c'est ce que j'ai fait en principe. Mais, à cette époque, les lacunes sont très fréquentes : par suite, lorsque ces mêmes années faisaient défaut, je choisissais cinq autres, plus anciennes, consécutives autant que possible, et les plus rapprochées des années prises pour règle ; parfois, faute de mieux, je me contentais d'une année ou deux, quand je ne trouvais pas davantage. Trois paroisses n'ont pu rien me fournir pour le

(1) De ces vingt-neuf paroisses, dix-huit dépendaient autrefois du doyenné de Longueville, savoir : Anneville-sur-Scie, Bois-Robert, Bois-Hulin, la Chapelle-du-Bourgay, Le Catelier, Cent-Acres, la Chaussée, Étables, Sainte-Foy, le Mesnil-Saint-Germain, Saint-Honoré, Longueville, Manéhouville, Muchedent, Notre-Dame-du-Parc, Pelletot, Torcy-le-Grand, Torcy-le-Petit. Onze dépendaient du doyenné de Basqueville : Belmesnil, Bertreville, Crespeville, Saint-Crespin, Criquetot-sur-Longueville, Cros-ville, Denestanville, Heugleville, Lintot, qui n'était qu'une succursale, Saint-Ouen-bren-en-bourse, Vaudreville. L'ensemble forme maintenant vingt-trois communes.

xvi^e siècle ; trois aussi, rien pour le xvii^e siècle. De cette façon, j'ai opéré sur un ensemble de cent années au xvi^e siècle et de cent deux au xvii^e, ensemble deux cent deux années, qui m'ont permis de recueillir un total de 1,536 prénoms donnés au baptême, 628 pour le xvi^e siècle, 908 pour le xvii^e, comprenant 767 prénoms masculins et 769 féminins.

Les 1536 prénoms relevés se décomposent en 119 prénoms différents, savoir 63 masculins, 56 féminins : le coefficient des patrons invoqués est donc sensiblement le même du côté des hommes et du côté des femmes ; celles-ci même, disséminant un peu moins leurs affections, n'auraient pas été les plus mobiles.

On trouvera tous ces prénoms classés suivant l'ordre alphabétique dans le premier des deux tableaux ici annexés. La première colonne indique combien de fois chaque prénom a été rencontré au xvi^e siècle, la seconde, combien de fois au xvii^e, la troisième donne les totaux des deux premières. Les trois colonnes suivantes font connaître dans combien de paroisses chacun a été relevé, d'abord au xvi^e siècle, ensuite au xvii^e, et enfin aux deux époques réunies : il importait en effet de pouvoir vérifier si le prénom était d'un usage général ou fréquent dans la contrée, ou bien s'il était accidentel ou particulier à une localité.

Un deuxième tableau donne la liste des mêmes prénoms, au moins les principaux, classés, à chacune de nos époques, suivant l'ordre numérique : on pourra ainsi mesurer la faveur dont chacun a pu jouir, et observer ceux dont la vogue a diminué ou augmenté d'un siècle à l'autre.

PRÉNOMS		NOMBRES RECUELLIS			NOMBRE DES PAROISSES OU LE PRÉNOM S'EST RENCONTRÉ		
MASCULINS	FÉMININS	au xvi ^e siècle	au xvii ^e siècle	TOTAL	au xvi ^e siècle	au xvii ^e siècle	aux deux époques réunies
Abraham.....			1	1		1	1
Adrien.....		17	14	31	13	11	19
	Adrienne.....	4	2	6	2	2	4
	Agnès.....	3		3	3		3
Alexandre.....		1		1	1		1
André.....		5	5	10	1	4	5
	Anne.....	23	70	93	10	24	25
	Annette.....	3		3	3		3
Antoine.....		11	17	28	7	13	18
	Antoinette.....	11	2	13	7	2	9
	Dont : Toinette.....	(3)	(1)	(4)	(2)	(1)	(3)
Aubin.....		1		1	1		1
	Angélique.....		2	2		2	2
	Barbe.....	1		1	1		1
	Blanche.....	1		1	1		1
	Cardine.....	1		1	1		1
Catherin.....		2		2	2		1
	Catherine.....	28	62	90	16	21	24
	Cécile.....	4	3	7	2	3	5
Charles.....		17	17	34	9	12	16
	Charlotte.....	3	3	6	3	3	6
Christophle.....		2	2	4	2	2	4
	Claire.....		1	1		1	1
Claude.....		7	5	12	5	5	10
	Colette.....	13		10	5		5
Cosme.....		1		1	1		1
Crépin.....		1		1	1		1
David.....		1		1	1		1
	Denise.....	1		1	1		1
	Diane.....	1		1	1		1
	Elizabeth.....		4	4		3	3
Etienne.....		2	6	8	2	5	7
	Etiennette.....	4		4	4		4
	Dont : Thiénote.....	(3)		(3)	(3)		(3)
	Fleurence.....	1		1	1		1
Florestan.....			1	1		1	1
François.....		16	54	70	8	20	22
	Françoise.....	15	26	41	10	14	20
					Ensemble 24 par.		

PRÉNOMS		NOMBRES RECUEILLIS			NOMBRE DES PAROISSES OU LE PRÉNOM S'EST RENCONTRÉ			
MASCULINS	FÉMININS	au xvie siècle	au xvii ^e siècle	TOTAL	au xvie siècle	au xvii ^e siècle	aux deux époques réunies	
Gabriel	Gabrielle		1	1		1	1	Ensemble 3 par.
Gédéon		2	2	4	2	1	3	
.....	Geneviève	2		2	2		2	
Gervais			4	4		4	4	Ensemble 6 par.
Gilles		1		1	1		1	
.....	Gillette	4		4	3		3	
Guilbert		3		3	3		3	Ensemble 18 par.
Guillaume		2		2	2		2	
.....	Guillemette	19	10	29	13	6	16	
.....	Hélène	5		5	5		5	Ensemble 23 par.
Henri		7		7	6		6	
Hoger			3	3		2	2	
Hubert		1		1	1		1	Ensemble 7 par.
Isaac		1	1	2	1	1	2	
.....	Isabeau		2	2		2	2	
Jacques		5		5	4		4	Ensemble 19 par.
.....	Jacquette	27	42	69	12	18	22	
.....	Jacqueline	1		1	1		1	
Jean		9	1	10	6	1	7	Ensemble 2 par.
Jean-Baptiste		55	51	106	23	18	26	
.....	Jeanne		6	6		4	4	
Jonas		27	8	35	12	6	15	Ensemble 1 par.
Joseph		1		1	1		1	
.....	Justine		2	2		2	2	
Laurans ou Laurent		1		1	1		1	Ensemble 1 par.
.....	Laurence	7	1	8	5	1	5	
.....	Liénord	2		2	2		2	
Louis		1		1	1		1	Ensemble 2 par.
Dont : Loys		13	25	38	7	14	17	
.....	Louise	(1)		(1)	(1)		(1)	
.....	Louison	8	2	10	5	2	7	Ensemble 2 par.
Lucas		1		1	1		1	
.....	Lucette	1		1	1		1	
.....	Lya	1		1	1		1	Ensemble 24 par.
.....	Madeleine	1	41	49	7	19	19	
Marc		8		8	1		1	
Marguerin		3		3	1		1	Ensemble 24 par.
.....	Marguerite	1		1	1		1	
.....		28	65	93	16	24	24	

PRÉNOMS		NOMBRES RECUEILLIS			NOMBRE DES PAROISSES OU LE PRÉNOM S'EST RENCONTRÉ			
MASCULINS	FÉMININS	au xv ^e siècle	au xv ^e siècle	TOTAL	au xv ^e siècle	au xv ^e siècle	aux deux époques réunies	
	Marie.....	23	163	186	13	25	27	Ensemble 27 par.
	Mariette.....	2		2	2		2	
	Marion.....	11		11	7		7	Ensemble 2 par.
Marin		1		1	1		1	
	Marine.....		1	1		1	1	Ensemble 4 par.
	Marthe.....	2	3	5	2	2	4	
Martin.....		4	1	5	3	1	4	Ensemble 4 par.
	Martine.....		3	3	3		3	
	Massette.....	2		2	2		2	Ensemble 20 par.
Médard			1	1		1	1	
	Melline	2		2	2		2	Ensemble 26 par.
Michel.....		8	24	32	7	14	18	
	Michelle	3		3	3		3	Ensemble 5 par.
Moreau		1		1	1		1	
Nicolas	Nicolle.....	47	78	125	21	23	26	Ensemble 3 par.
		3		3	3		3	
Noël.....	Noëlle	2	1	3	2	1	3	Ensemble 3 par.
			2	2		2	2	
Nobert.....		2		2	2		1	Ensemble 4 par.
Olivier.....		1	1	2	1	1	2	
Pasquet.....		1		1	1		1	Ensemble 3 par.
Paul.....			2	2		2	2	
	Pauline.....	1		1	1		1	Ensemble 3 par.
	Perrette.....	5		5	5		5	
	Perrine.....	2		2	2		2	Ensemble 4 par.
Pierre		14	42	56	7	18	19	
Philippe.....	Philipote		1	1		1	1	Ensemble 3 par.
		4		4	2		2	
Raoul.....			2	2		1	1	Ensemble 3 par.
Raulin.....		4		4	3		3	
Regnault.....		1		1	1		1	Ensemble 3 par.
René.....		1	1	2	1	1	2	
Richard.....		4		4	4		4	Ensemble 3 par.
Robert.....		7	4	11	7	2	9	
Roger.....		3		3	3		3	Ensemble 3 par.
Romain.....		1	1	2	1	1	2	
Salomon.....		1		1	1		1	Ensemble 3 par.
Sandret.....		3		3	2		2	
	Suzanne	3	5	8	3	4	6	

PRÉNOMS		NOMBRES RECUEILLIS			NOMBRE DES PAROISSES OU LE PRÉNOM S'EST RENCONTRÉ		
MASCULINS	FÉMININS	au xvi ^e siècle	au xvi ^e siècle	TOTAL	au xvi ^e siècle	au xvi ^e siècle	aux deux époques réunies
Thomas.....	Thérèse.....	2	3	3	2	3	3
Toussaint.....		1	7	9	1	5	7
Vincent.....		2		1	1		1
.....		2		2	2		2
.....	Yolande.....	4	1	5	4		4
.....	Dont : Yolante..	(3)		(3)	(2)		(2)
.....	Dont : Yolette..	(1)		(1)	(1)		(1)
Zénon.....		1		1	1		1
TOTAUX.....		628	908	1.536			

Soit..... 767 prénoms masculins.

Soit..... 769 prénoms féminins.

Total..... 1.536

29 paroisses étudiées.

PRÉNOMS MASculINS

PRÉNOMS	au XVI ^e siècle	nos d'ordre	PRÉNOMS	au XVII ^e siècle
Jean	55	1	Nicolas	78
Nicolas	47	2	François	54
Jacques	27	3	Jean	51
Guillaume	19	4	Jacques	42
Adrien	17	5	Pierre	42
Charles	17	6	Louis	25
François	16	7	Michel	24
Pierre	14	8	Antoine	17
Louis (12), Loys (1)	13	9	Charles	17
Antoine	11	10	Adrien	14
Michel	8	11	Guillaume	10
Claude	7	12	Thomas	7
Laurent	7	13	Etienne	6
Robert	7	14	Jean-Baptiste	6
André	5	15	André	5
Martin	4	16	Claude	5
Raulin	4	17	Robert	4
Gilles	4	18	Laurent	1
Thomas	2	19	Martin	1
Etienne	0	20	Raulin	0
Jean-Baptiste	0	21	Gilles	0

PRÉNOMS FÉMININS

PRÉNOMS	au XVI ^e siècle	nos d'ordre	PRÉNOMS	au XVII ^e siècle
Marie (23) .. } Mariette (2).. } Marie... Marion (11).. }	36	1	Marie	163
Catherine	28	2	Anne	70
Marguerite	28	3	Marguerite	65
Jeanne	27	4	Catherine	62
Anne (23), Annette (3) ..	26	5	Madeleine	44
Françoise	15	6	Françoise	26
Colette (10), Nicolle (3) ..	13	7	Jeanne	8
Antoinette, (8) Toinette (3)	11	8	Elizabeth	4
Jacqueline (9), Jacqueline (1)	10	9	Cécile	3
Louise (9), Louison (1) ..	9	10	Adrienne	2
Madeleine	8	11	Antoinette (1), Thoinette (1) ..	2
Hélène	7	12	Louise	2
Isabeau	5	13	Jacqueline	1
Guillemette	5	14	Yolande	1
Perrette	5	15	Colette, Nicolle	0
Adrienne	4	16	Etienne, Thénote	0
Cécile	4	17	Guillemette	0
Etienne, Thénote (3) ..	4	18	Hélène	0
Philipote	4	19	Perrette	0
Yolande (3), Yolette (1) ..	4	20	Philipote	0

Du côté des garçons, c'est Nicolas qui tient le record de la popularité ; s'il n'est que bon second au ^{xvi}^e siècle, il est premier avec une forte avance au ^{xvii}^e, et inversement Jean, qui tenait d'abord la tête, passe alors au troisième rang. Avec eux, Jacques et François sont les plus recherchés ; Pierre, Louis, Michel, Étienne gagnent des places au ^{xvii}^e siècle, Guillaume, Adrien et Charles en perdent par compensation ; Antoine s'est maintenu ; Laurent est délaissé ; Claude, Robert, André, Martin n'ont plus que de rares fidèles. Baptiste ou Jean-Baptiste et Joseph ne paraissent pas avant le ^{xvii}^e siècle.

Du côté des filles, moins de variété. Ce sont Catherine, Marguerite, Jeanne et Anne qui ont d'abord le plus de filleules ; Marie ne vient qu'après, car on ne peut guère compter comme inspirées par la Sainte Vierge les Mariette et les Marion qui l'accompagnent. Mais au ^{xvii}^e siècle c'est évidemment la dévotion à la Mère du Christ qui suscite les cent soixante-trois Marie, laissant cette fois bien loin derrière elles les Marguerite, Anne et Catherine qui la précédaient tout-à-l'heure. Madeleine est venue les rejoindre ; Jeanne est maintenant plus négligée ; Françoise est en faveur comme François. Et voilà les principaux prénoms que se partageaient nos grand'mères, aux environs de Longueville ; les autres ne leur étaient distribués qu'avec parcimonie : pourtant le voisinage des Nicolas, Jacques, Antoine a fait germer d'abord un groupe sérieux de Collette, Antoinette, Jacqueline, mais dans la suite la mode en a passé.

On peut observer que les noms d'hommes féminisés,

assez en faveur à la première époque, sont en baisse au xvii^e siècle : alors plus ou presque plus de Colette, Nicole, Antoinette, Jacquette, Jacqueline, Guillemette, Perrette, Perrine, Etiennette, Lucette, Gillette, Phlipote, Massette (féminin de Mathieu, diminutif de Thomas) ; de même les noms féminins masculinisés ont disparu : tels, Catherin, Marguerin.

Les diminutifs et les formes familières, que les générations précédentes semblent avoir affectionnés, sont abandonnés aussi : plus de Marion, Mariette, Massette, Jacqueline, Liénord, Annette, Louison, Toinette, Thiénote, Lucas, Raulin, Sandret.

Les noms *moyenageux* ne sont plus qu'un souvenir au xvii^e siècle : si je trouve encore une Yolande, je ne trouve plus une seule fois Hoger, Moreau, Pasquet, Regnault, Guilbert, et même sont effacés des noms moins archaïques comme Richard, Aubin, Cosme, Roger, Nobert, Barbe, Isabeau.

Au point de vue philologique, il faudrait remonter plus haut pour faire des observations sérieuses. Au xvi^e siècle, en effet, les formes sont fixées. Dire que Loys se rencontre parfois, que Isabeau n'est pas encore devenu Isabelle sont des remarques sans valeur.

Je n'ai pas constaté non plus qu'il y ait eu, aux deux époques observées, des noms nobles et des noms roturiers : seigneurs ou vassaux, damoiselles ou filles se vouent aux mêmes patrons. Comment en serait-il autrement d'ailleurs, si les deux classes se prêtent mutuellement des parrains et des marraines, et si ce sont ceux-ci qui imposent les prénoms, comme je le conclurai ?

Il serait intéressant de rechercher quelles influences ont dicté le choix des noms de baptême. Je l'ai tenté. J'ai fait porter mon examen successivement, et je puis ajouter sans succès, sur toutes les causes qui, à mon sens, pouvaient être efficaces ; j'en consignerai ici les résultats, et je conclurai que, dans le passé, et le présent imite assez le passé sous ce rapport, il ne faut guère chercher d'explication à la faveur des prénoms que dans le caprice ou la mode.

La piété ou les dévotions particulières, qu'il convient tout d'abord d'interroger (le patron n'est-il pas en effet, et selon la foi catholique et suivant l'étymologie, le premier intercesseur offert à chacun auprès de Dieu ?), la piété et les dévotions aux saints m'ont paru n'avoir eu qu'un médiocre effet. Cette observation s'accroît d'ailleurs d'autant plus que l'on remonte davantage dans le passé. C'est seulement au XVII^e siècle que commence à s'accuser un peu l'influence des personnages de l'Évangile ; auparavant ils s'effacent, et, quand le sentiment religieux intervient, ses préférences vont d'ordinaire à quelques saints populaires qui n'ont rien de commun avec les temps apostoliques.

On en trouvera la preuve dans les tableaux joints à cette étude. Sans doute au XVII^e siècle, mais à ce moment seulement, un élan incontestable voue à la Sainte Vierge l'immense majorité des filles, et entraîne à sa suite sainte Anne et sainte Madeleine, qui gagnent aussi en faveur. Saint Pierre, saint Michel aussi, semblent alors un peu moins oubliés ; sainte Marthe, sainte Élisabeth obtiennent quelques représentants ;

mais il ne faut pas oublier que c'est à cette époque seulement que, complètement oubliés jusque-là, saint Joseph et saint Jean-Baptiste apparaissent pour la première fois : encore ne recueillent-ils, le premier, que deux, le second, que six filleuls. Mais en même temps le succès continue à s'affirmer des Nicolas, des François, des Marguerite, des Catherine. Enfin ne peut-on pas dire que la foi chrétienne est sans influence sur le choix des prénoms quand on voit, au xvi^e siècle, presque ou tout à fait délaissés les princes des apôtres, Pierre et Paul, et venir simplement au rang des Marguerite et des Catherine et Françoise, malgré l'insigne dévotion que lui avait vouée la Normandie pendant le Moyen-Age, la Vierge Marie, la mère du Rédempteur (1). Et la constatation serait encore bien plus accentuée si l'on remontait aux siècles précédents : alors, en effet, les prénoms sont légion qui n'ont pas ou ne paraissent pas avoir de représentant au ciel.

Lorsque s'exerçait le sentiment religieux, c'était d'une façon plus naïve et plus populaire : on en trouve la preuve dans les nombreux filleuls que le xvi^e et le xvii^e siècles ont voués à sainte Marguerite, qu'invoquaient les femmes en couches ; à sainte Catherine,

(1) Canel (*Blason populaire de la Normandie*, I, p. 96) rapporte ce dicton :

Saint Martin et sainte Marie
Se partagent la Normandie.

A l'exagération près, ce dicton peut bien avoir quelque vérité à l'égard des vocables des églises ; en ce qui concerne les prénoms, il est faux, et, vis-à-vis de Marie, il l'est d'autant plus qu'on remonte plus loin dans le passé.

la patronne des filles, petites et grandes, et non pas seulement des vieilles filles, comme disent les méchantes langues ; à saint Nicolas, le patron des garçons.

Saint Jacques et saint Jean sont incontestablement affectionnés aux deux époques que j'ai étudiées : ils l'ont toujours été. Pourquoi ? La raison m'échappe pour saint Jean ; ce prénom a été très répandu pendant le Moyen-Age : je suis tenté d'en expliquer la vogue, pour le temps qui a suivi, par le simple effet de l'habitude. Quant à saint Jacques, ce n'est pas à sa qualité d'apôtre qu'il a dû la faveur dont il a joui anciennement, mais bien au pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, et, aux époques qui nous occupent, ce n'est plus que la force acquise qui le conserve. En effet, les grands pèlerinages d'autrefois étaient, avec Jérusalem et Rome, ceux de Saint-Jacques-de-Galice, de Saint-Gilles-en-Provence, de Saint-Michel-du-Mont ; mais il est évident que ces dévotions, d'ailleurs très amoindries après le Moyen-Age, et après la Réforme, sont devenues sans influence quand je ne relève que quatre Gilles au XVI^e siècle, dernier mais bien refroidi souvenir, et aucun au XVII^e, et quand saint Michel ne reprend faveur qu'à cette dernière époque, précisément alors que son pèlerinage obtient moins d'éclat.

Ainsi je puis d'abord formuler une conclusion : dans le choix des noms de baptême, l'influence de l'Évangile est effacée d'abord par les dévotions populaires, celles-ci sont amoindries à leur tour au profit de la première au XVII^e siècle, et, quand des faveurs anciennes se conservent, c'est à la force de la coutume qu'elles le

doivent. En d'autres termes l'oubli des personnages des temps apostoliques est très marqué au Moyen-Age ; cette indifférence s'atténue par la suite, mais elle est encore très appréciable au xvi^e siècle et même au xvii^e : c'est tout ce que j'entends démontrer.

Les dévotions locales, qu'on aurait pu croire puissantes, m'ont paru sans action.

J'ai fait un premier examen : j'ai rapproché, dans chaque paroisse, le patron de l'église de la liste des prénoms qu'elle m'a fournis : aucune influence n'en résulte. Ainsi saint Valery, saint Remy, saint Georges, saint Martin, saint Julien, saint Laurent, saint Aubin, saint Germain, saint Honoré, saint Ouen, sainte Foy, saint Ribert, saint Denis, qui se partagent le patronage de seize des paroisses étudiées, n'ont pas trouvé un seul filleul dans les sanctuaires qui leur sont voués, soit à la première, soit à la seconde des périodes consultées. Notre-Dame, saint Jean-Baptiste, saint Nicolas même, partout populaire pourtant, sont tout à fait oubliés, à la première époque, dans les huit églises qui portent leur nom, et n'y reçoivent, à la seconde, qu'un mince honneur. Saint Pierre obtient un peu plus de fidélité de ses trois paroisses : Longueville lui donne d'abord quatre filleuls et plus tard un, la Chapelle-du-Bourgay un et un, Crosvile un et puis zéro. A Saint-Crespin, je trouve un Crespin en 1570. Et c'est tout. Pour être un peu moins accusée, peut-être, au xvii^e siècle, l'indifférence à l'égard du patron du clocher n'en est pas moins manifeste.

J'ai porté ensuite mon examen, dans chaque paroisse, sur les vocables des autels secondaires, sur les saints dont des statues anciennes attestent la popularité, sur ceux qui y étaient — et y sont restés la plupart du temps — l'objet de pèlerinages, sur les saints enfin qui sont en honneur dans le diocèse ou dans la contrée : là encore l'influence est nulle.

Ainsi les titulaires des chapelles rencontrent partout la même froideur, par exemple celles que j'ai trouvées, dédiées à saint Michel, à saint Gilles, à saint Ursin, à sainte Madeleine n'ont fait naître aucun représentant du même nom dans les paroisses qui les possédaient. Des pèlerinages en honneur, comme ceux de saint Ribert à Torcy et Anneville, de saint Firmin à Saint-Honoré, de saint Laurent à Pelletot, de saint Lubin à Saint-Ouen-Bren-en-Bourse, ne leur ont donné personne dans ces mêmes paroisses ; celui de saint Michel, l'un des plus fréquentés, doublé d'une confrérie du même nom, à Dénestanville, n'y a fait naître qu'un seul Michel au XVII^e siècle et aucun au siècle précédent ; celui de saint Adrien au Bois-Hulin, le grand pèlerinage de la région (1), ne correspond dans cette paroisse même qu'à deux Adrien au XVI^e siècle et n'en fournit aucun au siècle suivant : il est vrai que s'il n'a pas été prophète en son pays, on peut croire à son succès au-

(1) Aujourd'hui même, de plusieurs lieues à la ronde, le lundi de la Pentecôte, on se rend, soit isolément, soit processionnellement, clergé en tête, au pèlerinage de Saint-Adrien du Bois-Hulin, et ce n'est pas un spectacle banal que la réunion de plusieurs milliers de paysans entassés autour de la petite église de ce hameau, où les messes se succèdent et dans laquelle un tout petit nombre peuvent tour à tour pénétrer.

delà du village et attribuer à l'influence de son pèlerinage les trente et un Adrien que je trouve dans la contrée à mes deux époques réunies ; c'était d'ailleurs un saint populaire, dont on rencontre la statue en mainte église. Les confréries que j'ai pu noter de saint Hubert, à Bertreville, de saint Laurent, à Pelletot, n'ont pas été plus efficaces.

Quant aux saints les plus célèbres de la contrée, ceux qui l'ont évangélisée : saint Ribert, saint Valery, saint Waast ; ceux qui des premiers ont occupé le siège de Rouen, comme saint Mellon, saint Godard, saint Filleul ou Flavius, saint Evode ; ceux qui ont donné leur nom aux puissantes abbayes de Saint-Ouen, Saint-Amand, Saint-Wandrille, Saint-Philbert, toutes plus ou moins riches en biens dans la contrée ; les saintes de qui les pays qu'elles ont édifiés ont retenu les noms, comme sainte Honorine, sainte Austreberthe, dont l'église de Belmesnil garde une antique statue en grès : aucun d'eux ne voit son nom porté même une seule fois dans les paroisses que j'ai interrogées. Saint Romain, le grand protecteur de son peuple, dont l'Ascension célèbre tous les ans les bienfaits dans une cérémonie aussi magnifique que populaire, dont la foire chaque année fait descendre à Rouen le pays de Caux, saint Romain n'obtient que deux filleuls. D'Amboise, le grand archevêque rouennais, d'hier pourtant, ne vient pas au secours du saint guerrier, dont j'ai trouvé cependant en plusieurs églises de vieilles statues, et ne suscite pas un seul Georges.

Que conclure de tout cela, sinon que ce n'est pas la

dévotion ni le culte des saints qui détermine le choix des noms de baptême ?

Après les souvenirs religieux, j'ai passé aux causes patriotiques ou politiques.

Le duc Guillaume doit sans conteste réclamer les innombrables Guillaume qui, dans notre province, ont longtemps attesté sa popularité. Toutefois celle-ci est déjà bien déchue au xvi^e siècle ; les Guillaume se font plus rares, ils le seront tout à fait au xvii^e. Mais Bertrand, le bon connétable, le comte de Longueville, ne voit personne relever son nom dans la contrée qui avoisine son château ; Jeanne, la Pucelle, malgré la procession annuelle de la Cathédrale de Rouen, ne peut, pas plus en Normandie que dans le reste de la France, revendiquer les Jeanne qui naissent à peu près dans toutes les paroisses.

Faut-il attribuer les trois Geneviève, de Criquetot, Muchedent et Sainte-Foy, de la fin du xvii^e siècle, à l'héroïne de la Fronde, Anne-Geneviève de Bourbon, morte en 1679, et les trois Henri, de Cent-Acres et Saint-Honoré, au duc de Longueville, Henri, d'Orléans, son mari ? C'est fort douteux ; cependant ce sont peut-être là quelques rares exemples du fidèle et reconnaissant souvenir d'un fermier ou d'un serviteur.

Nos rois ne rencontrent pas plus d'écho. Au milieu même de son règne, le roi de la poule au pot n'obtient pas un seul Henri. Si Louis gagne quelques rangs dans la liste du xvii^e siècle, en même temps François en gagne plus encore, un siècle et demi après la mort du

roi-chevalier. La reine Anne, la bonne duchesse, n'a pas eu plus de puissance, puisque c'est en plein règne de Louis XIV que ce nom, déjà recherché auparavant, acquiert sa plus grande popularité.

L'action du protestantisme sur les prénoms s'est manifestée d'une façon incontestable. La noblesse cauchoise donna volontiers dans la Réforme, et c'est certainement à cette cause qu'il faut attribuer les Abraham, David, Gédéon, Isaac, Jonas, Salomon, Zénon, Diane, Lia, Suzanne que j'ai recueillis en divers lieux. Mais le catholicisme ayant repris sa place, j'ai eu l'occasion de constater le discrédit dans lequel tombèrent ces prénoms au XVIII^e siècle.

Il faut maintenant conclure, et je crois pouvoir le faire sans hésitation. Si l'on met de côté l'influence de l'Ancien Testament au temps qui suivit la Réforme, ce n'est guère dans les sentiments religieux, ni dans les croyances populaires, pas du tout dans les sentiments patriotiques ni dans les affections politiques qu'il faut chercher la raison des noms de baptême en faveur. La mode, l'habitude les dictait presque toujours, et la tradition les perpétuait, non par voie d'hérédité directe, mais par une transmission que j'appellerais oblique, car c'était le nom d'un de ses parrains ou marraines que recevait le nouveau-né.

Je puis affirmer que dans l'immense majorité des cas le filleul recevait son prénom de l'un de ceux qui le présentaient au baptême : je l'ai constaté 501 fois sur 640 baptêmes à la première époque étudiée, 527 fois

sur 701 baptêmes à la seconde, ensemble 1,028 fois sur 1,341 baptêmes observés à ce point de vue. C'était donc la règle. Et n'est-ce pas de là qu'est venue l'expression encore usuelle : nommer un enfant pour dire en être le parrain ou la marraine ; l'honneur de lui imposer le nom entraînait celui de lui transmettre le sien.

J'ai remarqué que c'est ainsi que se sont produites des attributions de prénoms assez insolites, rencontrés à l'état d'unités dans quelques paroisses. David, René, Lia, à Manéhouville, Marc, Melline, Fleurence à Dénestanville, Gabriel à Muchedent, Aubin à Saint-Ouen-Bren-en-Bourse, Médard à Anneville, Gervais à Saint-Honoré, Guilbert et Zénon à Heugleville, Yolande à Pelletot, Nobert à Belmesnil, dont je parlerai tout à l'heure avec la tribu des Isaac, ont tous reçu leur nom d'un parrain ou d'une marraine.

En même temps qu'ils transmettaient leurs noms, j'ai observé aussi que les parrains et marraines s'empruntaient volontiers de classe à classe, noblesse et tiers-état. Les seigneurs d'une paroisse, les membres de leur famille, femme ou enfants, les simples gentilshommes, habitant à l'ombre du même clocher, présentaient volontiers au baptême des enfants de condition roturière. Il est incontestable que dans nos campagnes cachoises les classes étaient plus rapprochées jadis qu'aujourd'hui : les gentilshommes y étaient nombreux, ils résidaient constamment, un grand nombre étaient peu fortunés, et, si ce n'est qu'ils prenaient place sur un chapitre distinct, le chapitre des exempts,

au rôle de la taille, leurs vies et leurs rangs acceptaient facilement d'être confondus.

Les registres des sacrements omettant souvent les qualifications nobiliaires, surtout à l'époque ancienne, mon examen n'a pu être qu'incomplet sur le chef qui nous occupe en ce moment ; si donc j'ai noté des parrains nobles à des filleuls roturiers quand les qualités le démontraient ou quand le nom qui pouvait m'être connu me le révélait, il est certain aussi que plusieurs cas qui devraient entrer en ligne de compte m'ont échappé. Et cependant j'ai pu observer un noble nommant un roturier 118 fois, au ^{xvi}^e siècle, sur 606 baptêmes, et 54 fois seulement, au ^{xvii}^e, sur 752 baptêmes, soit au total 172 fois sur 1,358 baptêmes qui pouvaient être examinés à ce point de vue. La proportion moyenne, 12.66 0/0 est notable ; on voit toutefois qu'elle s'abaisse d'un siècle à l'autre et de 19.47 descend à 7.18 0/0. C'est dans les paroisses de Longueville (le bailliage royal y retenait un certain nombre de personnes nobles ou vivant noblement), Manéhouville, Muchedent et Belmesnil que le cas m'a paru le plus commun.

Inversement j'ai rencontré assez fréquemment des filleuls nobles avec un ou plusieurs parrains ou marraines roturiers. Je n'ai relevé, aux deux époques réunies, que 42 baptêmes d'enfants nobles : 22 ont eu tous leurs parrains et marraines nobles, mais 19 ont eu un ou plusieurs parrains ou marraines roturiers ; c'est presque la moitié. La proportion a diminué au cours du ^{xviii}^e siècle. Ce touchant exemple de fraternité chrétienne m'a paru bon à signaler. Il est rare

aujourd'hui que ceux qui tiennent dans la société la place qu'occupaient autrefois les seigneurs, nomment les enfants de leurs fermiers ou de leurs serviteurs, et réciproquement ; jadis la chose semblait naturelle.

Les prénoms Nobert, Hector et Isaac de nos listes m'en fournissent des exemples assez remarquables.

Nobert, que je vois écrit invariablement Nobert, sans signe d'abréviation, et non Norbert, est assez répandu à Belmesnil du milieu à la fin du xvi^e siècle ; il en est de même du prénom Hector. Or, en 1570 environ, y demeurait Nobert de Larbre, écuyer, alors seigneur de cette paroisse, et y habitait aussi un autre gentilhomme, Hector Le Cler, écuyer, à la famille de qui échut bientôt, par mariage, la seigneurie de la même paroisse. Tous les deux figurent de temps en temps aux actes de baptême : c'est évidemment de là que bon nombre de manoirs ou de chaumières ont eu à Belmesnil leur Hector et leur Nobert.

Isaac se rencontre assez souvent au xvii^e siècle, même encore au xviii^e, sur la rive gauche de la vallée de la Scie. Il y a été importé par des huguenots : Isaac Martel de Bacqueville, châtelain de Lindebeuf (1), Isaac Dumont, sieur de Bostaquet et de la Fontelaye l'auteur des *Mémoires*, le même qui, au xvii^e siècle, avait établi un prêche dans son fief de la Fontelaye (2),

(1) Je le vois en 1634 parrain, dans l'église de Belmesnil, aux baptêmes *catholiques* de Isaac Verdier, avec Marguerite de Montpellé, et en 1636, dans la même église, de Nicolas de Quiefdeville avec Marie Le Mercier.

(2) *Mémoires de Dumont de Bostaquet*, publiés par Waddington, p. 40.

Isaac de Civile, écuyer, sieur de Saint-Mards, qui en avait fait autant (1). Or, par l'effet du parrainage, et puis aussi par raison d'imitation, le prénom se propagea, passant à bien d'autres, nobles et non nobles, protestants ou bons catholiques, et parmi ces derniers je relève, entre autres, Isaac Suzanne, écuyer, sieur du Clariel, procureur fiscal du bailliage de Longueville; Isaac Suzanne, écuyer, sieur de la Romaine, Isaac du Puis, à Biville-la-Rivière, frère du sieur de Royville, Isaac Fiéret, sieur de Baudribosc, à Saint-Pierre-le-Viger, Isaac Martel de Frion, président de l'élection d'Arques, Isaac de Thierry, sieur de la Motte à Beaunay, Isaac Le Verdier, bourgeois de Dieppe, demeurant à Belmesnil, etc., tous au milieu du XVII^e siècle : malgré leur catholicisme, ils acceptaient et transmettaient un prénom, qui n'a rien de chrétien ; le parrainage l'avait fait passer des trois seigneurs huguenots dans toutes les classes.

Je terminerai enfin cette étude par quelques dernières observations que m'a suggérées la lecture des registres paroissiaux.

Le Concile de Trente avait prescrit que l'enfant fût présenté au baptême par trois parrains et marraines, savoir : deux parrains et une marraine pour un garçon, un parrain et deux marraines pour une fille ; la règle m'a paru universellement suivie au XVI^e siècle,

(1) *Hist. de la Réformation à Dieppe*, par G. et J. Daval, publiée par E. Lesens (Rouen, 1879), t. II, p. 195. — *Hist. de la persécution faite à l'église de Rouen*, publiée par E. Lesens (Rouen, 1874), p. 161.

mais elle tombe plus tard en désuétude, et, à la fin du xvii^e, l'enfant n'est plus tenu sur les fonts, comme aujourd'hui même, que par un seul parrain et une seule marraine.

Au xvi^e siècle, il ne reçoit qu'un seul prénom, c'est seulement dans la suite qu'apparaissent les prénoms doubles ou multiples ; ils deviennent assez fréquents à la seconde période étudiée, 1695 à 1700. Alors j'en rencontre 140 exemples sur 763 baptêmes ; à la période précédente je n'en avais pas relevé un seul sur 628 baptêmes enregistrés.

Est-ce un hors-d'œuvre d'ajouter que, dans les familles rurales du pays de Caux, il est assez d'usage aujourd'hui (et cet usage doit venir de loin) de désigner dans les relations domestiques l'aîné des garçons par le nom patronymique seul : j'ai entendu des parents appeler ainsi leur fils, sans recourir à son prénom. De leurs droits anciens, c'est tout ce qui reste aux aînés de Caux.

Un autre usage existe aussi, qui tend à laisser à la femme mariée son propre nom de famille. Comme on l'a connue, fille, sous son nom patronymique, on le lui conserve, après son mariage, avec la forme féminisée qu'il avait reçue : une fille Hamelet, Giffard, Vautier ou Ledoux, mariée à un Dumont ou à un Duval, reste pour le public une Hamelette, une Giffarde, une Vautière ou une *Douche*, etc. Au xvi^e siècle, pour revenir à nos prénoms et clore avec eux ces notes, l'usage était inverse, au moins dans les registres des sacrements. En ce temps-là, en effet, et jusqu'en 1580, 1590 et

même 1600, les livres de catholicité ne désignent la femme mariée que par son seul prénom, ou, s'ils lui donnent un nom patronymique, ce n'est pas le sien, dont il n'est plus question, c'est celui de son mari (1).

S'il fallait donner une conclusion à cette étude, dont les dernières lignes, je l'avoue, contiennent plus d'une digression, je dirais que l'on se trompe si l'on croit que les familles, au moins en Normandie, avaient adopté des prénoms qu'elles se transmettaient fidèlement, et comme un patrimoine, de génération en génération. Si la chose a pu être vraie à une époque ancienne, et j'en doute, elle ne l'est plus, ou rarement, aux siècles qui se rapprochent du nôtre. La vérité c'est que le répertoire était peu étendu, l'esprit d'imitation, la coutume et la mode l'avaient limité, à ce point qu'une demi douzaine de prénoms de chaque sexe se partageaient à peu près toute la population d'un village ; ceux qu'apportaient les parrains se retrouvaient le plus souvent chez les parents ou chez les aïeuls de l'enfant, et ainsi ce qui n'était que l'effet du parrainage a souvent été pris pour le résultat d'une transmission héréditaire.

(1) Exemples : « 1547. Baptismata. 23 novembris Johannes Fosse, filius Caroli et Johanne ejus uxoris », etc. — « Registre des sépultures faites par moi, Claude Lengloys, pbre, curé de la paroisse de Belmesnil, depuis l'an six cens jusqu'à ce jour (1614) : Jean Agasse ; Jehanne, sa femme... ; Michel Forestier ; Barbe, sa femme... ; Jehanne, femme de Hector Verdier... » etc. (*Registres de Belmesnil.*)

PETITS AUTEURS NORMANDS

DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Par l'abbé TOUGARD

L'occasion fait le travailleur tout aussi bien que le larron. Un lot du *Mercurie galant* m'étant tombé sous la main a montré une fois de plus la sagesse de Bossuet, qui blâmait la satire, même purement littéraire. Le « immédiatement au-dessous de rien » de La Bruyère, qui semble vouer à un irréparable dédain les petits volumes de de Vize, n'est qu'une odieuse méchanceté, et non un jugement littéraire. Un de nos plus érudits confrères voit dans ce recueil une abondante mine d'informations, curieuse à exploiter.

La preuve, s'il en était besoin, résulterait de ces deux cents notes, et plus, qu'un rapide coup d'œil m'en a fait tirer pour l'un des plus beaux ouvrages de bibliographie que nous possédions, cette *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus* qui a dû imprimer douze mille colonnes gr. in-4°, avant d'atteindre au-delà de l'article RODRIGUEZ.

Cette recherche, d'une utilité immédiate, avait été

seule entreprise. Mais le moyen de se désintéresser, ne fût-ce que par simple délassément, d'une foule d'autres informations qui s'offraient d'elles-mêmes à l'ouverture des volumes? Comment, par exemple, ne pas cueillir au passage cette « infinité » (terme favori du *Mercur*) d'auteurs de quatrains, de dizains, de madrigaux, de sonnets, de lettres et de notices qui appartiennent à la Normandie, et sur lesquels les biographies et les bibliographies sont insuffisantes ou absolument muettes? Si oubliés qu'ils soient, si effacé qu'ait été leur rôle dans le mouvement intellectuel de l'époque, ils ont tenu une petite place au soleil littéraire du grand siècle : et à ce titre il devait être permis, pour une fois, de leur accorder une ligne dans les fastes poétiques ou érudits de notre chère province.

Aussi, à tout hasard, et sans être assuré que ces notes prendraient jamais une forme quelconque, en ai-je glané d'assez jolies gerbes, dont l'ensemble d'ailleurs ne saurait constituer une moisson complète, et cela pour deux raisons : le *Mercur*, avant même de s'appeler le « *Mercur de France*, » compte, en chiffres ronds, cinq cents volumes ; où donc rencontrer une telle suite sans lacunes? L'exemplaire de la Bibliothèque de Rouen, qui en a hérité des archives de l'Académie (1), est décapité de ses vingt premiers volumes ; et maintenant n'a plus ses douze volumes (et encore faudrait-il collationner les mois doubles, les trente *Extraordi-*

(1) Un volume (septembre 1699), relié par exception en parchemin, porte deux fois au feuillet de garde : « Durie de Villeneuve à Saint-Vallery-en-Caux. »

naires, et les *Relations* spéciales). Puis, à moins d'y sacrifier bien des semaines, comment se flatter de n'avoir absolument rien omis ? Tout sérieux travailleur peut prendre pour devise les vers du poète :

*Quid quisque caplet nunquàm homini satis
Cautum est in horas.*

Une circonstance fortuite m'a fait relire et grouper mes notes. L'un de vos correspondants les plus distingués a eu l'heureuse pensée de réunir dans une remarquable galerie tous les Normands qui sont entrés à l'Académie française(1). A l'heure où était ainsi ravivée la gloire de nos princes des lettres, auxquels le fauteuil académique a conféré une immortalité officielle, sinon effective, il m'a paru opportun, ne fût-ce que pour le contraste, de reprendre par l'autre extrémité nos annales littéraires et de ranger dans ces pages les infiniment petits ou du moins les profondément inconnus d'entre les écrivains normands du règne de Louis XIV. Cette multitude de vers de notre cru qui ont rempli des pages du *Mercur*e, a dû être pour quelque chose dans l'opinion, communément reçue alors, que : être né Normand était une recommandation à être regardé comme bon poète.

Dans les suppléments trimestriels appelés *extraordinaires*, le fort de cette littérature normande consiste à rimer les énigmes d'un volume précédent, ou même dans la simple mention honorable de ceux qui les ont

(1) Tel a été l'objet des leçons professées à la Faculté des Lettres de Caen, par M. Armand Gasté, pendant l'année 1894-1895.

devinées. Comme il ne s'agit pas ici d'une bibliographie méthodique et minutieuse, pour ne pas abuser de la bienveillance de l'Académie ni de l'hospitalité de son *Précis*, les premiers seront désignés par leurs vers, et sous le terme de *citation* seront classés les seconds.

Il importe de signaler tout de suite une particularité qui ne m'a été révélée qu'au jour même où je prenais mes dernières notes : c'est qu'en ses vingt premières années, le *Mercuré galant* fut en quelque façon une œuvre normande par les retouches qu'y put faire une des plus illustres plumes de la province. Voici en effet l'aveu qu'en fait loyalement de Vizé en 1710, dans son éloge de Thomas Corneille : « Je tiens de lui tout ce que je sais de la langue française, et pendant un assez grand nombre d'années j'ai soumis mes ouvrages à sa correction ; ce qui était cessé depuis douze années. » (Janvier 1710, p. 297.)

L'extraordinaire de janvier 1678 donne une lettre de Caen signée Couture (p. 340-350) ; Masseville a écrit la suivante (p. 350-355) datée de Coutances. Faut-il comprendre parmi les œuvres normandes une troisième lettre (p. 438-441) qui a pour auteur Hébert de Rocmont ?

Merville, déjà cité comme organiste de Saint-Jacques de Dieppe, habile musicien et poète, a inséré une lettre dans l'extraordinaire de juillet.

Plus loin, quatre stances sur la paix ont pour auteur « Duhamel, de Cany-en-Caux. » Bouilhet a-t-il jamais

soupçonné cet obscur précurseur ? Suit un sonnet de l'abbé Angerville, de Caen.

Notons enfin, pour mémoire, « le Faux-Crisante, de Rouen, » à cause de son énigme, puis de son quatrain qui l'explique. Ces pseudonymes plus ou moins bizarres ne seront plus recueillis : car, à moins d'une clef inespérée, que pourraient-ils nous apprendre (1) ?

Depuis janvier 1679, Rault de Rouen fut un des plus fidèles et des plus féconds écrivains du *Mercur*. Car, au moins jusqu'en janvier 1687, ses vers ou son nom sont d'ordinaire plusieurs fois insérés dans chaque volume. Et ce ne fut pas qu'un pauvre *énigmatiste*. Sur d'autres cordes de sa lyre il fit vibrer des odes *A l'Harmonie* et à *la Poudre à canon*, comme aussi une *paraphrase* du « *Super flumina Babylonis.* » Il aborde même l'érudition dans ses mémoires sur *l'origine et l'usage des Masques*, sur *l'origine des Couronnes* et celle des *Tombeaux* ; un peu plus, il serait archéologue, à propos d'une statue de Diane, trouvée à Arles (2).

Au même volume se rencontrent encore des vers de Deslignerles, de Rouen, et de son compatriote Du Perche. De la Coudre, de Caen, y commence une collaboration poétique, qu'il poursuivra dans les tomes suivants. Si d'Abloville, d'Argentan, n'est que cité, du Bois-Roger, lieutenant assesseur du criminel à Évreux,

(1) Juin 1678, p. 206 ; Extraordinaire juillet, pp. 208, 364, 366 et 64.

(2) Extraordinaire janvier 1680, p. 280 ; octobre 1680, p. 76 ; décembre 1680, p. 316 ; Extraord. avril 1681, p. 234 ; *item*, 1682, p. 235 ; *item*, janvier et juillet 1685.

et Hugo (pseudonyme probable) de Gournay ont les honneurs de l'insertion.

Dès 1678 (extraord. d'octobre), Germain, de Caen, publiait des vers sur les *Mouches* (ornement). Sans travailler pour chaque volume, il ne reste pas au dernier rang, surtout s'il fallait l'identifier avec l'abbé Germain, auteur d'un sonnet au roi, et d'une centaine de pages *sur la Chasse*, entremêlées de tirades en vers. Sa spécialité semble être dans les dissertations académiques : *Sur la Médecine*; *Traité de la Pourpre* qui remplit le tiers d'un volume; enfin un *Traité des Couronnes*, que quatre volumes se partagent (1).

En avril 1679, l'extraordinaire donne (p. 125) onze vers du « chevalier de Léry. » Est-ce un Normand ?

Trois mois plus tard surgit un nouveau groupe de poètes : De la Coissière et de la Villette, de Rouen ; le Celier, curé de Saint-Jacques, de Dieppe ; Blondel, seigneur de Beaurepaire, près Cherbourg ; enfin Petit, conseiller au Parlement de Normandie. Ce dernier, littérateur connu, devait écrire, en octobre 1684, trois madrigaux sur la mort de Corneille ; il figure aussi dans l'extraordinaire d'octobre, avec Masseville de Montebourg, et « Alexandre du Val de l'évêché à Coutances (2). » Une dissertation sentimentale (p. 93-105)

(1) Extraord. avril 1679, p. 347 ; *item* janvier 1681, pp. 169-259 ; *item* octobre, pp. 155-266 ; *item* avril 1682, pp. 9-148 ; *item* janvier-octobre 1683.

(2) Il faut voir sans doute son compatriote dans cette signature d'un dizain : « Viète, maître de la poste de Constance (sic). »

est l'œuvre de Soret, de Carentan. « De Reneville, le fils, du Havre, » n'a qu'une simple citation.

De Coutances viennent aussi, pour l'extraordinaire de janvier 1680, un petit mémoire sur *les Talismans*, par S.-André, docteur en médecine, et un autre sur *l'Origine de la Poudre à canon*, signé Le Cesne. Le même donnera deux ans plus tard un assez long article sur *l'Éloquence ancienne et moderne*. Un rimeur qui reparaitra dans les deux extraordinaires suivants, s'intitule : « le contrôleur des Muses de Montasnel, en Basse-Normandie ; » et finalement déclare se nommer de Losme. Onze vers en deux pièces sont de Goullé, avocat au Parlement de Rouen. Se partagent les citations : Cabut le jeune, de Rouen ; Lebourg, médecin, de Caen ; et M^{lle} Petou, de Honfleur.

De Bérigny, conseiller au présidial de Caen, insère dans l'extraordinaire d'avril une *Ode au Dauphin* sur son mariage. Une dissertation sur *la Sympathie et l'Antipathie des Corps* est due au « philosophe inconnu de Coutances (1). » Suivent des vers de Bellenger le jeune, avocat à Falaise, de « F. Ha... (*sic*) du Mesnil de Cambrais, en Normandie ; » de d'Ambreville de Lisieux, qui réservera trois poésies au volume suivant. Mentions : Dorigny, de Reims, de présent à Rouen ; de Glos, hydrographe à Honfleur ; Guépin, de Rouen.

Les questions du volume précédent sont résolues dans l'extraordinaire de juillet par de Glos, d'Honfleur,

(1) Les extraordinaires suivants publièrent du même : *Traité des Esprits follets* (juillet, pp. 196-221), et quelques pages sur les *Effets des Eaux minérales* (janvier 1681, pp. 97-107).

et du Campoussin, de Rouen. Une citation est faite au profit de Beauvallet, de Rouen.

Alençon fournit quelques collaborateurs à l'extraordinaire d'octobre : M^{lle} Le Comte, proche le Palais ; de Champrosier, du quartier du Palais ; « le Pesant et les Solitaires des dix vertus, de la même ville. » Léger, docteur en médecine de Mortain, signe sept vers. Enfin est cité Bridours, « prieur de Boisguilbert, en Normandie. »

Dans l'extraordinaire de janvier 1681, Rouen occupe le premier rang. Outre un Albaniste (apparemment un habitant de la cour d'Albane) qui n'en resta pas à ce début, Plinauts et le physicien Boetard y ont inséré des vers. Aux mentions figurent : Augustin France et de la Mare-Chesnevarin, lequel revint à la charge, notamment par un madrigal sur une libéralité du roi (1). Le reste de la Normandie réclame parmi les autres mentions : Roussel, prêtre à Conches : l'abbé de Grayes, proche de Caen ; le chevalier Desville, du Pont-Audemer ; de Saint-Joseph d'Andely en Vexin ; le Cellier, P. de C. (? prieur de la Chartreuse), près Vernon ; de Plémont, capitaine réformé de la forêt de Lions, en Normandie. »

Le Havre le dispute à Rouen dans l'extraordinaire suivant (avril) ; mais, avec une modestie méritoire, ses poètes se voilent d'un pseudonyme, et l'un d'eux va jusqu'à écrire : « Floridor, de la *petite ville* du

(1) Extraord. avril 1681, p. 318.

Havre (1). » Rouen leur oppose Pigache, Le Febvre, les abbés Langlois, prêtre de Saint-Lô, et de Beaumaigre, enfin le jurisconsulte Frolant, avocat au Parlement. La rédaction normande comprend encore Drouart de Roconval, du Pont-de-l'Arche ; Le Vaillant, de Saint-Lucien ; Baudouin, de Lisieux ; un faux Sylvandre, de Caen, et même un de Corday, près Falaise ; est-ce un aïeul ou seulement un grand-oncle de Charlotte ? — Citations au volume ordinaire d'avril : Ragot, de Saint-Julien en Normandie ; Francis et du Cey de Franqueville, de Rouen.

Il faut sans doute prendre pour l'anagramme de Le Blanc le « de Clelban, de Normandie, » qui publie quelques vers dans l'extraordinaire d'octobre, puis au tome de novembre (pp. 35-38) un billet sur le voyage du roi. Laigle réclame en octobre six vers dus à F. Brac. Les mentions abondent ; de Rouen : Le Danois, Le Perrier, Pinchon et les nobles Poulains de la rue Senecaux ; de Caen : Le Hot ; Clacy, avocat au Parlement de Paris, et Le Cordier. Joignez-y : Canival, prieur de la Bucaille, d'Andely ; Desormiaux, du Pont-Audemer, et L. Doré, de Pontorson.

Une oraison funèbre à Honfleur serait aujourd'hui un événement, surtout si elle avait pour objet un personnage de la ville. Mais la meilleure raison de relater ici celle du gouverneur est qu'elle fut prononcée par l'abbé Main, choriste de Saint-Léonard (juin 1682, pp. 204-206).

(1) A l'extraordinaire de juillet, il se dit « de la petite paroisse du Havre. » Veut-il désigner Saint-François ?

Les Normands font toujours bonne contenance en cette année 1682. Le premier extraordinaire débute par deux poétesses : M^{me} de la Vallée, de Passy en Normandie, et M^{me} Dorival, de Conches. Avec elles : Du Puis, vicomte de Bernay ; Allard, du Vexin ; Le Seigneur, de Vaux, près Lyre ; « l'aimable de Bretignières, de Tilliers, près Verneuil, au Perche, » forment une petite pléiade de l'Eure. Un libraire de Caen, Le Cordier, suit « Du Hamel, précepteur de M. Hébert, de Rouen, » et « l'enfant de 2 (? des 9) sœurs, d'Aumale. »

Outre plusieurs morceaux de longue haleine indiqués ailleurs, l'extraordinaire d'avril nous présente des vers de Avice, « de Caen, rue de la Harpe, et de L. V., du Pont-Audemer. » (Baricot, du Havre, ne doit être qu'un pseudonyme, aussi bien que Gygès, et Poliarque « près du Havre. »)

Avice reparait dans le prochain extraordinaire ; il continua sa collaboration au moins jusqu'en octobre 1685. Il est escorté ici de Turbot, prêtre du Pont-Audemer, et de Diéréville, « ci-devant le berger Alcidon, du Pont-l'Évêque, faubourg Saint-Victor. » Ce fut un des Normands les plus dévoués au *Mercure*, où il écrivait encore vingt ans après. Les mentions se bornent à Raguenet, de Rouen, et à Hambly, de Caen.

Morel, échevin du Havre, inséra en septembre, avec leurs devises, neuf tableaux qu'il avait faits en camaïeu pour les réjouissances qui fêtèrent la naissance du duc de Bourgogne. Chargé, l'année suivante, du plan de la

décoration de Notre-Dame du Havre pour le service de la reine, il le publia aussi dans le *Mercur*e (1).

Rouen a presque tous les honneurs de l'extraordinaire d'octobre. Pinchon n'est que nommé ; mais on y lit des vers de De Saintz et de « la spirituelle E. de la Rivière au milieu de la rue des Carmes. » Du Moulin, avocat de Breteuil, y mit aussi une poésie de quarante-cinq vers, qui n'est pourtant, comme une foule de quatrains, que le mot d'une énigme.

De Pressac, d'Évreux, a fait moins de façons pour chanter la naissance du duc de Bourgogne : car (II octobre, p. 120) il n'y a employé que sept vers. Neuf ans plus tard, il est chanoine, et fait un madrigal sur la prise de Mons (2).

L'extraordinaire de janvier 1683 cite environ trente-cinq fois des Normands. Et ce qui prouve que nous étions bien entrés dans la rédaction ordinaire, c'est que les noms nouveaux sont relativement peu nombreux ; pour les vers : De la Croix « de Bollebec-de-Caux, » Constantin Renneville, de Caen, deux pièces ; N. Dallée, curé de Fierville, près Caen, et Cotival de Lange, de Falaise, deux pièces ; pour les mentions : M. Midy, de Rouen ; de Milly, de Vernon ; Bouvier de Falleron, de Caen ; P. Carrier, de Rouen ; « M^{lles} M. A. Le Marchand, filles de M. Le Marchand, conseiller de Rouen ; »

(1) *Mercur*e, II septembre 1682, pp. 246-258 ; I octobre 1683, pp. 268-275.

(2) *Mercur*e, II octobre 1682, p. 120 ; avril 1691, p. 203.

enfin deux pseudonymes d'Eu et de Poix, « proche les Andelis. »

La banlieue du Havre nous donne deux nouveaux poètes, malheureusement pseudonymes, dans l'extraordinaire de juillet : « La Joly Bouquinette du Hoc » et « Hermophile, du Chef-de-Caux, » « d'Antifer, » dit-il ailleurs. Dans le mois même, Levallon, du Havre, avait imité le *Donec gratus eram*, d'Horace. Rault, Dièreville et d'autres noms voilés, fournissent toujours un riche contingent.

L'extraordinaire suivant ne présente, en fait de noms encore inconnus, que quatre devineurs, « tous de N.-D. de Caen : » Feré, Gillain, et Sauvage, prêtres ; Fredèle, avocat.

Les nouveautés se font de plus en plus rares, et se recueillent isolément : La Rousque, de Rouen, pour deux poésies ; Clotel, d'Alençon, pour un dizain ; de Longchamp et Le Blond, d'Évreux ; Morel, déjà mentionné, maintenant premier échevin du Havre, compose des inscriptions latines pour la statue du roi, un sonnet, etc. Cette ville redouble de zèle pour le *Mercur* ; son appoint aux extraordinaires juillet et octobre 1684 dépasse vingt poésies, mais toutes anonymes ou pseudonymes. En ce dernier volume prend place par deux pièces et une mention « Le Pagnon, de la rue des Carmes, à Rouen. » Enfin le sonnet sur la paix, publié en novembre, est signé du nom illustre de « Malet-Graville. »

Au service fait pour la reine à Saint-Germain-des-Près, l'oraison funèbre fut prononcée par D. le Gal-

lois, né à Vire, avantageusement connu par ses écrits. Le *Mercur*e de novembre 1683 qui nous l'apprend, a en même temps imprimé les devises rédigées par l'orateur pour la décoration funèbre de l'abbaye, et ces devises ne sont pas publiées ailleurs (pp. 87-103).

Mars 1684 avait cité : de Saint-Basile, président des élus à Falaise, et de Beaubourg, receveur à Caen. L'année suivante, Falaise fournira à l'extraordinaire d'octobre du Fey le Sage, et de La Haye le jeune. Voici même, en août 1686 (pp. 95-102), un discours officiel et, ce qui ne gâte rien, académique : celui de l'abbé Belin, curé de Blainville, près Caen, parlant au nom de l'Académie, à la réception de M. de Gourgues, intendant à Caen. Trois mois plus tôt la même ville insérait les noms de Dougan et de Cairon, en même temps que de Rouen venaient ceux de Bardouville le fils, et de La Prairie.

Octobre suivant publie (pp. 120-124) des vers sur l'hymen, adressés à la dauphine par une femme connue, Catherine Bernard, celle-là même qui obtint, en 1691, le prix de la prose à l'Académie française. Son madrigal au prince d'Orange paraît en août 1692 (p. 34). Est simplement nommé, octobre 1684, Troulleau, de Saint-Sever de Rouen.

En 1686, le premier président Faucon de Ris est la cause, involontaire sans doute, qui fait lire au *Mercur*e deux morceaux d'éloquence que lui adressèrent l'archidiacre Le Pigny et l'avocat Le Noble (septembre, pp. 192-199 ; octobre, pp. 64-71).

Si les textes se font assez rares de 1687 à 1690, les devineurs abondent. Qu'on en juge : Dufour de Boos, de Rouen ; l'abbé Le Gros, rue des Batteries à Rouen ; Hachard, de la rue Coignebert à Rouen ; Boquet, de Dieppe ; Le Monnier et Le Duc, avocat, Putreautot et Dallet, les « deux fameux » Folopes, Marpelly et Capelet, tous de Caudebec ; Bobane, près Caudebec ; Baril, de Harfleur ; Dumesnil, « autrefois Alcidor, » du Havre (l'un des fervents écrivains du *Mercur*e depuis une dizaine d'années) ; Le Tailleur, Nannon Gloquet et Cavelier de Bordeville, du Pont-Audemer. — A Caen, c'est un vrai groupe : Danet, père et fille ; la Motte-Huier, Jean Larrivé, de La Douespe de Saint-Ouen, Saint-Simon Lavaloir ; deux musiciens : Mériel, « maître à chanter » et Protiquet le fils ; de la Prairie-Cairon, professeur « des mathématiques, » et Leverrier (nom prédestiné pour la science !), professeur en l'Université ; Hurefosse, de Saint-Lô ; Fortin de la Jollaye, président à Mortain ; M^{lle} Levasseur la jeune, et Du Rosay le jeune, de Lisieux ; Roussel, curé de Saint-Étienne de Conches. L'abbé Poly, du Bourgtheroulde ; Pichon, de Rouen ; de Montcaste, de Montebourg ; Foucher, prêtre habitué en l'église Saint-Thomas de Saint-Lô ; Du Pont-Corbet, d'Avranches.

Au Havre, les fêtes à l'occasion de la guérison du roi font mentionner les « stances irrégulières » publiées par du Mesnil, capitaine quartenier. Ce volume de février 1687 enregistre la lettre des échevins de la ville au duc de Saint-Aignan. Plus loin, Leipsicot, de

Vernon, rime en douze vers une énigme (pp. 73-98 et 343).

Une ode « sur le nouveau canal de la rivière d'Eure » (I septembre 1687, pp. 2-8) est signée Magnin, sans lieu de provenance. Un nouveau compliment du curé de Blainville parut en juillet 1688 (pp. 200-210). Voici même de la musique normande (restée inaperçue sans doute dans les tomes précédents) : trois airs nouveaux et gravés, par de Bacilly ; il a fait les paroles de l'un d'eux au moins. Une épître aux Muses sur la campagne du comte de Toulouse est due à Croisé, « procureur du roi de l'amirauté de Dieppe (1). »

L'année 1687 enregistre l'extrait d'un discours anonyme prononcé aux Feuillants de Rouen, et deux écrits de Fontenelle : une lettre sur un roman, et un mémoire sur la patience et le vice contraire, couronné par l'Académie (2).

Voulez-vous un complément à une dizaine d'in-folio et par surcroît une addition à Quétif ? Ouvrez le tome de novembre 1692 ; vous y lirez, pp. 251-54, le compliment de Noel Alexandre au roi, quand il fut présenté à Louis XIV.

Nous venons de sortir de notre cadre : car un auteur d'in-folio n'est pas un écrivain *menu*, surtout lorsque c'est un savant de la taille de Noel Alexandre (3) ; nous

(1) *Mercur*, I juin 1688, p. 332 ; avril 1690, pp. 61 et 317 ; mai 1691, pp. 142-148.

(2) *Idem*, 1687 : mars, pp. 90-96 ; septembre, pp. 323-29 ; octobre, pp. 67-71.

(3) L'Académie partagera l'étonnement de l'éminent abbé Delalande,

nous en rapprocherons par une autre citation que l'abbé Cochet eût payée au poids de l'or. Donc le volume de novembre 1698 a conservé (pp. 279-283) un extrait du sermon de la Toussaint prêché aux bénédictines d'Évreux par D. Fillastre (le nom est écrit Philâtre ; mais ce doit bien être l'enfant du Tilleul). D. Tassin n'a pas parlé de ce morceau non plus que des devises de Gallois. (Voir la note qu'a bien voulu publier le *Bulletin du Bibliophile*, octobre 1895, p. 407.)

Avant de poursuivre notre glanage, notons à peu près dans cet ordre d'idées, un court éloge funèbre fait par Segrais d'un abbé de Lionnières qui n'était vraiment pas mort (1).

Auvray, de Caen, insère une lettre sur le système de Descartes. Laisney, principal et professeur de rhétorique au collège de Valognes, écrit trente devises sur la famille de Bréauté, et en donne deux au *Mercur*. Des antiquités romaines trouvées à Valognes sont signalées par de Hougnet, ancien vicomte de cette ville (2).

Au mois de juin 1693, Des Autrieux, « sous-princi-

qu'il n'y ait nulle part un seul mot pour apprendre aux Rouennais que N. Alexandre est leur compatriote. Il le regrettait de même pour le P. Daniel. Ce sont en effet, sans conteste, deux des premiers historiens de leur temps.

Le vol. de février 1706 (p. 237) nous montre N. Alexandre présidant une thèse en Sorbonne.

(1) *Mercur*, 1697 : juin, p. 216-218 ; juillet, p. 232.

(2) *Idem*, juin 1673, pp. 15-24 ; août 1697, pp. 158-170 ; janvier 1697, pp. 62-76. — Il est vrai que c'était de l'archéologie un peu bien novice. Des vases à charbon ayant été exhumés à La Fère, en Picardie, on conjecture gravement (octobre 1692, pp. 86-96) que les ossements voisins appartenaient à des hommes brûlés vifs.

pal du collège d'Harcourt, et procureur de la nation normande, » imprimait son invitation aux échevins d'assister au panégyrique du roi (pp. 18-25). En mai 1691, un madrigal sur la prise de Mons, est signé « Du Four, du Havre. »

D'une nouvelle liste de devineurs résulte cette conclusion que la Basse-Normandie devenait plus fertile que nous en œdipes littéraires, de 1690 à 1695. Rouen ne compte que Du Buisson, de La Roche, Chicaneau « vis-à-vis de l'Oratoire, » Du Palais et de Hauthôtel. Avranches seul lui tiendrait tête par le baron du Quesnay, capitaine des gentilshommes de cette ville ; Du Pont-Corbet ; Langlois, avocat ; Prignant, prêtre ; Poignard, *idem* et régent du collège ; Colibeaux, autre régent ; Godefroy, régent de rhétorique ; « Vayon, de la rue aux Fers ; Prieur, sous les piliers des halles ; Le Tourneur, Perreault, de Bon et Auger, tous professeurs ; » de Saint-Martin, des Moutiers de Torigny ; Filleul, le cavalier de Falaise ; de la Broise, de Gilbert, et de Parfouru (?), de Saint-Lô. Caen achève notre déroute et met en ligne : Michel Hervieux « de la rue Saint-Jean, » La Motte-Huet, Danet « père et fille, » Mériel, Mariane « de la rue des Carmes, » Poitevin, La Carrière, Le Mascrier, de Sainte-Croix des Retours, Davois, de Fresnay-Fauvel, avocat au siège du présidial. Il est vrai que nous n'avons pas encore nommé de Rouen : Barré, la petite Du Val, veuve Collé, « de la rue aux Ours, » de La Poupardière, M^{lle} Chalon, Gy, « contrôleur du second poids à la Romaine, »

de la Marc-Vieil, P. des Essarts, et G. Le Normand, « rue du Grand (? Gros) Horloge. » Mais le diocèse de Lisieux nous oppose : F. Gondouin, La Porte, Le Danois, Boullerie, de Rumeny, des Aunes, de Corbon, et de Turquetil ; Saint-Lô revendique encore, outre Martin le jeune, « des Rues, répétiteur en hébreu et en syriaque » et un pseudonyme ; Caen pourrait en produire une dizaine. Notons-en aussi, pour être le moins incomplet possible, deux à Évreux, un à Dieppe ; plus Le Bourg, « orateur de la ville d'Eu, » et de Cohon, d'Alençon.

Vincent Hantier (ou Antier), prêtre du Havre, tient une place assez importante dans les *Mercures* de cette période. Ses études spéciales d'optique pendant plus de trente-cinq ans lui avaient fait prendre le titre singulier de « perspecteur. » Après avoir annoncé et résumé à trois reprises différentes son livre sur le carré de la perspective, il veut bien informer le public qu'il demeure « au Lion d'or, rue de l'Échelle, proche les Tuilleries, » qu'il a inventé un cube, et professe la perspective. Puis il publie une notice, avec figures, sur les propriétés du cube. De nouveaux aperçus sur ses inventions amènent un dialogue sur la perspective entre Hantier et Lainé, « premier pilote amiral. » Enfin, pour comble d'éléments de succès, la polémique s'en mêle : Hantier imprime la préface de sa *Critique du Traité de la Perspective du P. Bernard Lamy*, et le *Mercur*e insère des lettres pour et contre le perspecteur. Mais ce dernier quitte le paysage pour la voirie, et annonce, avec

extrait, un livre sur le moyen de faire des routes ou de prévenir les accidents des chevaux emportés; et comme tout cela ne suffit pas encore à son activité, il se met à éplucher des énigmes, ainsi que le plus vulgaire rimeur de quatrains (1). Peut-être le bon *perspecteur* avait-il en tant d'efforts, comme but principal, la perspective de la gloire ou de la fortune. Nous ne saurions dire s'il a visé juste. Il est certain, en tous cas, que les points de vue des délicieuses vallées du pays de Caux ne sont pas devenus moins charmants depuis ses « machines » qu'auparavant.

Malgré son double titre de membre de l'Académie de Caen et de lauréat des Palinods de la même ville, l'abbé de Poissy ne dut pas être Normand, même d'acclimatation : aussi n'aurons-nous qu'un souvenir pour sa collaboration variée au *Mercur*e, depuis ses madrigaux et son sonnet au roi, couronné par l'Académie des Lanternistes de Toulouse, jusqu'à sa réponse à M^{lle} de Scudéry, sa lettre en prose et en vers, et ses cantique, dialogue et chanson, « mis en air, » comme parle décembre 1699.

La réserve n'était que prudente au sujet d'un abbé qui semblait pourvu de quelque bénéfice à Poissy : elle ne laisse que des regrets quand août 1702 (pp. 96-97)

(1) *Mercur*e, 1698, juillet, p. 170-173; septembre, pp. 143-159; décembre, pp. 133-141; — 1700, avril, pp. 143-151; octobre, pp. 138-146; novembre, pp. 99-108; — 1701, janvier, pp. 63-71; mars, pp. 138-146; I mai, pp. 160-178; juillet, pp. 134-150; novembre, pp. 73-82; octobre, pp. 160-173; — 1702, février, pp. 167-178; avril, pp. 99-124; — 1704, décembre, pp. 204-214; — 1697, janvier, p. 279; — 1701, novembre, p. 336.

nous apprend tardivement que ce poète est un Caennais, nommé de Poissy, sept fois couronné par différentes Académies ; et les regrets augmentent lorsqu'on lit, deux mois après (p. 235) : « Ce rare auteur excelle en musique aussi bien qu'en poésie. » Août 1702 donne une quinzaine de pages de ses œuvres (pp. 97-111).

Sortons encore quelque peu de notre sujet pour mentionner des pièces d'écrivains connus, et même quasi célèbres : par exemple une lettre de M^{me} d'Aulnoy, plus sa paraphrase du *Miserere* ; les paroles prononcées par l'abbé de Choisy à l'Académie française le 25 août 1704 et le 25 septembre 1710 (1). Des études sur M^{lle} de Scudéry et Saint-Évremond risqueraient fort de rester imparfaites si elles omettaient leur participation au *Mercur*e (juin 1685, pp. 72-74, etc., etc.). Irait-on y chercher la longue lettre du vénérable archidiacre Boudon, qu'a insérée le volume de septembre 1702 (pp. 164-180) ?

Si le gouvernement absolu n'avait pas encore provoqué la concentration administrative, de la simple force des choses naquit la centralisation littéraire, au moins dans la composition du *Mercur*e. Les productions normandes y deviennent clairsemées.

En 1700, de La Tronche, de Rouen, dont la mention remonte à une vingtaine d'années plus haut, insère des « Réflexions morales » sur la phrase du psaume : *Desiderium peccatorum peribit*. « Un gentilhomme

(1) *Mercur*e, février 1699, pp. 152-157 ; janvier 1703, pp. 247-249 ; septembre 1704, pp. 16-30 ; septembre-octobre 1710, pp. 255 et 258.

du pays de Caux » imprime l'année suivante des vers et un madrigal ; de même le médecin La Duquerie, une épitaphe et une inscription ; enfin le concours pour les chaires de médecine fait l'objet d'une lettre anonyme de Rouen (1).

« Le ridicule de l'Amour propre, » satire due à Villemont, de Rouen, se lit fort à propos parmi une avalanche d'adulations : félicitations à M. de Pontcarré, nommé premier président, par l'abbé Poutier, protonotaire du Saint-Siège ; compliment à l'évêque d'Agen, par Du Manoir, de Caen, régent de la langue latine au collège d'Aiguillon ; compliment à Foucault, intendant de Caen, par de Beaulieu, lieutenant-général à Vire ; enfin l'extrait d'un compliment fait à Mgr d'Aubigné par le grand-archidiacre de Rouen. Quelques années auparavant, une lettre pastorale de Mgr Colbert, reçue avec un « applaudissement général, » y avait été en partie réimprimée (2).

« Le Cercle galant » est un morceau d'imagination qu'on n'eût guère attendu de La Tronche, tout à l'heure poète ascétique. La poésie avait mieux qu'un quatrain mis en musique, de Campion, de Rouen : l'Académie française en décernait le prix à de Clairville, couronné pour sa prose en 1691. La pièce, imprimée par les soins de l'évêque de Noyon, fut présentée au roi (3).

(1) *Mercure*, novembre 1700, pp. 36-48 ; II avril 1701, pp. 240-244 ; juillet, pp. 348-351.

(2) *Idem*, 1702, janvier, pp. 400-407 ; — 1704, janvier, pp. 112-122 ; septembre, pp. 93-103 ; octobre, pp. 99-105 ; — 1708, janvier, p. 140 ; — 1699, septembre, pp. 157-166.

(3) *Mercure*, 1702, mars, pp. 80-111 ; — 1704, octobre, p. 214. — 1699, septembre, p. 209.

L'érudition, qui allait bientôt se ménager au *Mer-cure* une place si honorable par les communications de l'abbé Lebeuf, y entre en janvier 1708, pour une odieuse affaire : il s'agit d'un plagiat de Richard Simon, « à présent dans les pays étrangers, » au détriment de l'abbé de Longuerue, et démontré par Toinard (pp. 149-151). Au début de novembre 1699, elle avait annoncé le projet d'une histoire de Bayeux, par l'abbé Petit, official de ce diocèse. Ce fut l'objet d'un article de la Févrierie, de Coutances, qui doit être l'un des anciens habitués de la rédaction, même par des articles de longue haleine, dont le lieu de provenance n'était point marqué. Citons encore de lui des vers sur *les Sermons à la mode* (avril 1708, pp. 187-191), et surtout plus de trente pages écrites à la louange de P. Corneille (extraordinaire, avril 1685, p. 253-285).

Après une communication d'un « bourgeois de Vernon » (août 1705, p. 387), il ne reste plus à enregistrer qu'une foule de devineurs : ils ne chômaient guère, puisque mars 1701 en donne douze pages. Ils n'ont jamais été si nombreux à Rouen : Jean Maury, imprimeur, du Hestrey, le petit Benoist, Canapain, procureur au Parlement; Le Duc, du parvis Notre-Dame; M^{lle} Levasseur; les abbés Blondin, de Saint-Michel et de Sainte-Croix; Saint-Pierre-du-Châtel le jeune; Largillière le fils, de la rue Darnétal; Goret et sa compagnie, de la rue de la Poste; de Goney; Marie de Grandchamp; la veuve Langlois, lingère, et Gansel, rue Neuve-Saint-Lô; Guillaume-Aymable Belard, Nicolas Dufour, près les Augustins, et son bon ami

Étienne Le Forestier, proche Saint-Sever; Étienne Duvent, prieur de la curiosité de la ville d'Arques, rue de la Prison, à Rouen; l'abbé de La Place, géographe (profession peu encombrée), et (par où mieux finir cette section?) d'Argentré.

Caen ne donne que trois noms : Fortin, Aubert Bénédict et de Malfilâtre. C'est le même chiffre à Évreux : M^{lles} Soulle et Manon, de Saint-Taurin, et de l'Angles, « de la paroisse du quartier Saint-Gilles ; » Vire vient ensuite avec de Courcy, commissaire des guerres, et Langlois, « bourgeois de Paris, natif de Vire. » A Saint-Lô appartiennent : de Parfond et Gilles Marquan. Le chef des élus de Caudebec signe avec « le dépositaire de la santé, son hôte. » Les énigmatistes isolés sont : de La Tour, de Coutances; Richard, à Carentan; M^{lle} Sauvage, de Montivilliers; Manon, de Laigles; Cato, de Bourkachar (*sic*); le petit du Val, d'Andely; Le bailli Finet, de Dieppe; enfin de Beauval, contrôleur général des fermes à Cherbourg.

Des Normands qui n'étaient point écrivains de profession jouirent alors de la publicité du *Mercur*. De Beaulieu, lieutenant général civil et criminel de Vire, « ville si féconde en beaux esprits, » lui donna son compliment à Foucault, l'intendant de Caen. Du Manoir, « de Caen, maître ès arts, et professeur de langue latine à Aiguillon, » lui envoie une longue lettre sur le service solennel de la duchesse d'Aiguillon. Enfin le capitaine de vaisseau d'Iberville, qui nous appartient au moins par sa famille, lui communique une relation

assez étendue. Selon Dangeau, il mourut peu de mois après, sans avoir revu la France (1).

Un savant mathématicien de Bayeux, le P. de la Maugeraye, jésuite, y expose ou y défend ses principes sur « la percussion des liqueurs, » sur l'équilibre ou la mécanique. De même encore de Forges, docteur en médecine à Argentan, adresse à notre feuille deux lettres curieuses sur la physiologie (2).

Qui s'attendrait, en fait de sciences, à être obligé de venir demander au *Mercur* le complément d'une de nos collections fondamentales, et cela de la main d'un Rouennais des plus célèbres à l'époque en ces matières?

Pourtant, si l'on veut lire *in extenso* le procès-verbal d'une analyse d'eau minérale faite par Lémery le 11 décembre 1706, et que l'*Hist. de l'Acad. des Sciences* (p. 40-41) résume en dix lignes, c'est au petit volume de janvier 1707 (pp. 138-154) qu'il faut recourir. — Au même ordre d'idées, mais n'ayant qu'un attrait de curiosité, appartient la note de Fontenelle, transcrite des registres de l'Académie des Sciences, 6 mai 1709, sur un appareil acoustique examiné par une commission dont le Normand Varignon faisait partie (février 1710, p. 137-8).

Comme l'avait fait Mgr de Harlay au siècle précédent, l'un des doyens normands de l'Université de Paris s'a-

(1) *Mercur galant*, octobre 1704, pp. 99-105; avril 1705, pp. 112-138; mai 1706, pp. 282-319.

(2) *Idem*, 1705, septembre, p. 144; novembre, pp. 97-99; — 1706, mai, p. 89-90; juillet, p. 95-96.

visa un jour d'improviser en grec (janvier 1710, p. 99). Mais comme il ne se trouva point de sténographe à la hauteur de cette besogne, dont la copie n'eût été guère accessible aux braves typographes du *Mercure*, il ne reste qu'un souvenir authentique de ce tour de force.

Voici en revanche quelques pages de notre éloquence provinciale. C'est d'abord l'oraison funèbre du marquis de Beuvron, lieutenant-général des armées du roi, prononcée à la Métropole de Rouen, le 1^{er} août 1705, et publiée par Ruault, libraire, rue Saint-Lô. Le *Mercure* conserve un extrait de quatre pages de ce discours dont l'auteur était l'abbé Fossart. (Serait-ce, en dépit du *t*, l'oncle du prédicateur connu?)

Moins sommaire est l'extrait du panégyrique de S. Louis qui fut fait, devant l'Académie des Sciences et celle des Inscriptions par le P. de la Boissière, oratorien, né à Dieppe. Enfin, après l'extrait du sermon de la Pentecôte, prêché en 1707 devant Louis XIV, le publiciste ajoute sur son auteur : « M. l'abbé Prevost (les biographes disent Le Prevost) est né à Rouen : ainsi l'on ne doit pas être surpris si, avant l'âge de treize ans, il a donné des marques d'un esprit aussi solide que brillant. » Un Normand n'aurait pas mieux dit et en eût été moins cru. Après avoir prononcé, en 1705, le sermon du Jeudi-Saint à la cour, le même orateur y devait donner, en 1714, le dernier Avent qu'ait entendu le grand roi (1).

L'histoire diplomatique ou militaire n'est pas dé-

(1) *Mercure galant*, 1705, septembre, pp. 44-48 ; — 1707, septembre, pp. 81-86 ; juillet, p. 6-11.

pourvue de pièces normandes : témoin deux lettres du chevalier de Graville, envoyé extraordinaire de France ; une lettre du Havre sur deux bâtiments anglais capturés par des corsaires de Dunkerque ; enfin la lettre de Chauvel, capitaine de frégate, où il mande de Dieppe la prise d'un corsaire d'Ostende (1).

Quelques devineurs font piètre mine parmi ces documents d'intérêt majeur. Nommons le plus brièvement possible : Du Mesnil-Ballan, théologal de Mortain ; d'Esclainville et le Gallois le Soyeux, contrôleur des gabelles, tous deux de Rouen ; le P. Charlemont, de la même vicomté ; Madelon Hellouin, d'Argentan ; enfin un anonyme de Rouen « où j'ai des amis, » dit au mois d'août 1714 (p. 280) le gérant du journal, lequel était alors Hardouin le Fèvre de Fontenai, et pouvait avoir en Normandie des parents de ces trois noms.

Nous ne saurions finir sur ces fadaises. Un académicien vient nous tirer de cette impasse : c'est de Callières, dont le *Mercur*e avait imprimé intégralement le discours de réception (février 1689, pp. 269-292). Il s'agit maintenant de l'extrait de sa réponse à de la Motte, succédant à Thomas Corneille ; on rappelle ensuite qu'il fut donné lecture de ses courts éloges en vers de quatorze hommes illustres et de sept femmes savantes (février 1710, pp. 239-249). — La même année, l'abbé Asselin, de Vire, déjà plusieurs fois couronné aux Jeux floraux, y obtient le prix de la poésie

(1) *Idem*, mars 1707, pp. 217-234 et 369-370 ; juillet 1709, p. 344-345.

par son petit poème de *la Vérité*, imprimé aussitôt dans le *Mercur*e (mai 1711, pp. 208-209 et 281-290).

Ainsi se trouvent épuisées ces notes sur les petits écrivains normands. Ce n'est qu'une section de nos extraits. Sous deux chapitres sont compris les faits d'histoire normande et des curiosités diverses. Si l'Académie daigne nous continuer son indulgent accueil, nous en ferons plus tard la matière de deux notices. Des remarques lexicographiques, qui ont bien aussi leur intérêt, mais restreint et trop spécial, trouveront ailleurs une publicité qu'il nous en coûterait de solliciter du *Précis* (1).

(1) Elles ont en effet paru dans le *Bulletin critique* du 5 avril 1896.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1896, 1897 ET 1898

1896

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Étude sur Nicolas Mesnager et sur son rôle dans les affaires diplomatiques ou d'ordre économique auxquelles il a pris part, d'après les archives publiques.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un Marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au Commerce maritime et à la Pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce Prix, dans la même circonscription, le Marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la Pêche maritime côtière, les Femmes également méritantes de Marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de

pension, par exemple, la Veuve d'un Marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la Femme d'un Marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1897

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : « Théorie de la teinture de la laine. »

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de peinture de 1897, et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1898

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays où ont résidé

les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambuc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT

Étude critique sur les meilleurs appareils employés actuellement pour l'humidification et la ventilation des ateliers industriels.

Détermination des conditions théoriques et pratiques que doit remplir un appareil.

On démontrera, s'il y a lieu, que les lois physiques appliquées dans cette question impliquent des conditions contradictoires, et l'on tirera la conséquence de ces contradictions au point de vue des applications pratiques.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *De la Reinty, Dumanoir et Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) soit à M. POAN DE SAPINCOURT, soit à M. Christophe ALLARD, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1894-1895

- Allard (Christophe). — *Notice sur Mgr Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres*; Évreux, 1895.
- Allard (Paul). — *L'Archéologie chrétienne à Rome : La Maison des Martyrs*; Paris, 1895.
- Annuaire des Bibliothèques et Archives pour 1895*; Paris.
- Avenel (vicomte d'). — *Histoire de la propriété et des salaires de 1200 à 1800*.
- Bailleul (H.). — *Du patronage. — De la folie dans les maisons centrales, 1891. — De la publicité des exécutions capitales au point de vue pénitentiaire*; Montpellier, 1889.
- Bibliography of the Wakashan languages*.
- Boucher (Dr Louis). — *Jeanne d'Arc et l'Angleterre. — Le Nouveau traitement antidiphthérique*; Rouen, 1894. — *La Colonisation de Philippeville à Constantine*; Rouen, 1886. — *L'Alcoolisme*; Rouen, 1888. — *Les Microbes et l'hygiène moderne*; Rouen, 1888. — *La Grippe en 1889-1890 : l'Épidémie à Rouen et dans la Normandie*, 1890.
- Brette (Armand). — *Recueil de documents relatifs à la convocation des États-Généraux de 1789*; tome I, 1894.
- Carta nautica (La), di Conte di Ottomano Frederici d'Ancona*; 1894.
- Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Bibliothèque de l'Arsenal, tome IX : Table générale des Archives de la Bastille; Départements, tome XXIII, Bordeaux; tome XXIV,*

- Rennes, Lorient, Lannion, etc.*; tome XXV, *Poitiers, Valenciennes*; tome XXVII, *Avignon*, tome I; Paris, 1894.
- Clos (Dr). — *La Vie et l'Oeuvre botanique de P. Duchartre*; Paris, 1895. — *Les Bourgeons des plantes dans leurs rapports avec la terminaison des axes*, 1896. — *L'Hybridité en agriculture*; Toulouse, 1895.
- Coche (Camille). — *Mémoire pour servir à l'étude de la question de la plage de Dieppe*; 1894.
- Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1894.*
- Compte rendu de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1894.*
- Contributions to the North American ethnology*, tome IX, 1893 (Institut Smithsonian).
- Courey (Alfred de). — *De l'assurance par l'État*, 4^e édition, 1894.
- Des Maisons (Comte). — *Chanson à Saint-Éloi, paroles et musique*.
- Drouet (Francis). — *De Marseille à Moscou par le Caucase, notes de voyage*; Rouen, 1893.
- Fauvel (Albert). — *Les Sericigènes sauvages de la Chine*; Paris, 1895.
- Formigny de la Londe (de). — *Fêtes du Cinquantenaire de la fondation de la Société d'horticulture du Calvados. — État de l'horticulture sur plusieurs points de la Normandie*.
- Gadeau de Kerville. — *Recherches sur les Faunes marines et maritimes de la Normandie*; Paris, 1894. — *Jeunes poissons se protégeant par des méduses*; Paris, 1896.
- Gédéon (Manuel). — *Étude sur Michel Paléologue*; 1895.
- Hébert (E.). — *Les grands Télescopes à lentilles cylindro-*

- cruciales et à réflecteurs du même système*; Le Havre, 1894.
- Hodge (Frederic Webb). — *List of the publications of the Bureau of ethnology*; 1894 (Institut Smithsonian).
- Holmes (William-Henry). — *An ancien quarry in Indian Territory*; 1894.
- Husnot (E.). — *Muscologia gallica*; Mousses de France.
- Jacquemin (Georges). — *Emploi rationnel des levures pures sclectionnées*.
- Joret (Charles). — *Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste*.
- La Sizeranne (Maurice de la). — *Mes notes. — Les aveugles dans l'école, etc.*
- Le Breton (A.). — V. E. Niel.
- Le Jolis (Auguste). — *Remarques sur la nomenclature bryologique*.
- Leloutre (Dr). — *Saint-Valery-en-Caux*; 1893.
- Marcus (Ad.). — *Les Verreries du comté de Bitche*.
- Martorelli (Dr). — *Monografia illustrata delli ocelli di rapina*.
- Montier (A.). — *Les Vitraux de Saint-Ouen de Pont-Audemer*.
- Niel (E.). — *Notice biographique sur le Dr Gosseaume*.
- Niel (E.) et A. Le Breton. — *Champignons nouveaux ou peu connus, 5^e liste*.
- Noury (J.). — *Voltaire inédit; Billets à Cideville; Contrefaçon de ses œuvres à Rouen, etc., 1894*.
- Pamunkey Indians of Virginia (The)*.
- Panel (Dr G.). — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen*; 1893.
- Passy (Louis). — *Notice sur M. Duchartre*; Paris, 1893.
- Phidyle, alinque poemata* (Académie d'Amsterdam).

Roger (Dr Jules). — *Les Médecins normands du XII^e au XIX^e siècle.*

Spalikowski (E.). — *Étude sur les logements ouvriers de Rouen.*

Suchetel (André). — *Histoire du Bimaculated Duck de Pennant confondu longtemps avec l'Anas glocitans de Pallas. — Compte rendu du 5^e Congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894. — Les Oiseaux hybrides rencontrés à l'état sauvage, 5^e partie : additions et corrections.*

Tardieu (Ambroise). — *Les Tardieu de Maleyssye, 1090-1895, 2^e édition ; Clermont-Ferrand, 1895.*

Thomereau (Alfred). — *Quelles sont les limites de l'intervention de l'État en matière d'assurances ? 1894.*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1895-1896.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. LE VERDIER, *Président*.
M. BARBIER DE LA SERRE, *Vice-Président*.
M. POAN DE SAPINCOURT, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. CHR. ALLARD, *Secrétaire pour la classe des Lettres*.
M. HÉRON, *Archiviste*.
M. CANONVILLE-DESLYS, *Trésorier*.

ACADÉMICIENS HONORAIRES NOUVEAUX

- M. le D^r BLANCHE.
M. DECORDE.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

ANNÉE
de
réception.

1895. M. COUTAN, docteur en médecine, boulevard Saint-Hilaire, 35 bis
à Rouen.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT NOUVEAU

1895. M. BAILLEUL, directeur de circonscription pénitentiaire, à Marseille
(Bouches-du-Rhône.)

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

1834. M. FORTIN, docteur en médecine, à Évreux (Eure).
1843. M. EUG. MARCHAND, ancien pharmacien, à Fécamp.
1851. M. EBRARD, docteur en médecine, à Bourg (Ain.)
1869. M. SANGIORGI, professeur de législation à l'Université de Bologne
(Italie).
1860. M. Lefebvre, ancien professeur d'hydrographie, à Boulogne-sur-
Mer (Pas-de-Calais).

1887. M. DESDEVISES DU DEZERT, ancien professeur de Faculté, à Lessay (Manche).
1882. M. LAUGÉE, peintre d'histoire, boulevard Lannes, 15 bis, à Passy-Paris.
1882. M. MATINÉE, proviseur honoraire, à Saint-Lô (Manche).

SOCIÉTÉS CORRÉSPONDANTES NOUVELLES

Philadelphie. — Academy of natural Sciences.

Constantinople. — Syllogue grec littéraire de Constantinople, 18, rue Toptsilar, Pera.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 1893.....</i>	5
<i>Discours de réception par M. le docteur Coutan.....</i>	7
<i>Réponse à ce Discours, par M. Roberty, président.....</i>	33
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. l'abbé Auvray.....</i>	49
<i>Rapport sur les prix Rouland, par M. Samuel Frère.....</i>	57

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Sciences, par M. Barbier de la Serre, Vice-Président.....</i>	73
<i>Monographie des Proctotrypidées, rapport par M. Eugène Niel....</i>	74
<i>Sondages en eau profonde des navires; Le Travailleur et le Talisman, rapport par le même.....</i>	74
<i>Rapport sur la Smithsonian-Institution et Compte rendu de l'ouvrage de M. Gadeau de Kerville sur la faune maritime en Normandie, par le même.....</i>	75
<i>Les Marchés aux fleurs et l'Industrie florale, par le même.....</i>	75
<i>Rapport sur la candidature de M. le docteur Boucher, par le même.</i>	75
<i>Étude sur la distinction entre l'étendue intelligible et l'étendue créée, extraite de l'année philosophique de M. Pillon, compte rendu par M. Lechalas.....</i>	76
<i>Étude sur une réformation générale des Eaux et Forêts, par M. Barbier de la Serre.....</i>	76

MÉMOIRE IMPRIMÉ

<i>Les Marchés aux fleurs et l'Industrie florale, par M. E. Niel....</i>	79
--	----

CLASSE DES BELLES-LETTRES

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et des Arts, pour l'année 1894-1895, par M. Christophe Allard, Secrétaire de cette Classe.....</i>	93
<i>Décès de MM. le docteur Fortin, Eugène Marchand, le docteur Ebrard et Sangiorgi, membres correspondants.....</i>	94

<i>Élection de MM. le docteur Blanche et Decorde au titre de membres honoraires, et de M. Decorde au titre d'archiviste honoraire</i>	96
<i>Rapport sur les travaux de M. le comte d'Auxy de Launois, par M. G. Prevost</i>	96
<i>Rapport sur les ouvrages de M. Henri Baillet, par M. le docteur Delabost</i>	97
<i>Réception de M. le docteur Coutan</i>	98
<i>Un terme défectueux dans la traduction française du Symbole de Nicée, par M. Danzas</i>	99
<i>Les prénoms dans le canton de Longueville (Seine-Inférieure) aux xvi^e et xvii^e siècles, par M. P. Le Verdier</i>	99
<i>La gloire posthume de saint Bernard, sa canonisation, par M. l'abbé Vacandard</i>	99
<i>Note sur Pierre l'Ermite, par le même</i>	99
<i>Le rôle et l'influence politique de l'aristocratie chrétienne pendant les règnes de Constantin et de Constance, par M. Paul Allard</i>	100
<i>Dépenses scolaires à Rouen, Caen et Paris, d'après un compte de tutelle de 1582-1583, par M. de Beaurepaire</i>	100
<i>Notice sur de Valincourt, par le même</i>	101
<i>Note sur l'existence à Saint-Aubin-la-Campagne, avant la Révolution, d'un petit hospice privé pour le traitement des aliénés, par le même</i>	101
<i>Note sur les médecins Akakia, par le même</i>	101
<i>Note sur le grand portail de la Cathédrale de Rouen, par le même</i>	101
<i>Étude sur la manière dont grandissaient autrefois les familles, par M. Gustave Prevost</i>	102
<i>Introduction à la publication d'une ancienne traduction en vers français de la règle de saint Benoît, par M. Héron</i>	102
<i>Introduction à la publication de Noël normands du xiv^e siècle, par M. Christophe Allard</i>	102
<i>Rapport sur une découverte archéologique faite à Bosnormand (Eure), par le même</i>	102
<i>Petits auteurs normands du règne de Louis XIV, par M. l'abbé Tougaard</i>	103
<i>Vœu émis par l'Académie pour la conservation de la chapelle du Lycée</i>	104

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Dépenses scolaires à Rouen, Caen et Paris, d'après un compte de tutelle de 1582-1583, par M. de Beaurepaire.....</i>	107
<i>Les prénoms dans le canton de Longueville (Seine-Inférieure), aux XVI^e et XVII^e siècles, par M. P. Le Verdier.....</i>	131
<i>Petits auteurs normands du règne de Louis XIV, par M. l'abbé Tougard.....</i>	159
<i>Programme des prix proposés pour les années 1896-1898.....</i>	187
<i>Tableau des ouvrages reçus pendant l'année académique 1894-1895.....</i>	191
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1895-1896.....</i>	195
<i>Table des matières.....</i>	197



